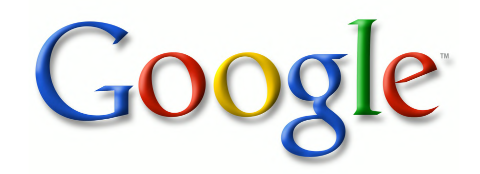

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06730728 4

-14

RECHERCHES

Sur l'Histoire du Langage et des Patois

DE CHAMPAGNE.

Cette édition se tire à 350 exemplaires, dont 16 sur papier de couleur.

Reims. — Imp. de P. Regnier.

RECHERCHES

SUR

L'HISTOIRE DU LANGAGE ET DES PATOIS

DE CHAMPAGNE.

P. TARBÉ.

TOME PREMIER.

J'aimons nonte villège,
Là voùs qu'en parle bié,
Où qu'jons nonte hirètège,
Que j'n'y manquom' de rié.
J'aimons nonte villège,
Et pis nont' vié queuchié,
Là voùs qu'edsous l'herbège
Erpousont lés ancié.
J'aimons nonte villège,
Là voùs qu'é ma boun' mé,
L'ammin de mou june ège,
Et stell' qu'a m'amiquié.

REIMS.

1851.

A SON ÉMINENCE

Monseigneur le Cardinal GOUSSET,

ARCHEVÊQUE DE REIMS.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous dédier mes recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne. C'est une œuvre de famille: plusieurs enfants de notre province y ont pris part. A qui pouvais-je en faire hommage, si ce n'est à celui qui représente ici-bas notre père commun ? Veuillez donc l'accepter.

Mon livre résume la vie des dialectes adoptés tour à tour par nos ancêtres. La raconter, sans remettre en mémoire les infortunes, les jours glorieux de notre pays, serait chose impossible. Vous avez compris que mes pages appartiennent aux chroniques de votre seconde patrie.

La Champagne eut été fière de vous compter au nombre de ses fils bien-aimés : elle est heureuse de vous voir adopter avec amour son passé si riche d'honneur, si riche d'avenir. Comme vos prédécesseurs, pères de nos écoles, de nos colléges, vous n'avez cessé de remplir avec ardeur la mission bienfaisante, qui vous est venue d'en haut. Améliorer les hommes en les éclairant, leur donner des armes pour résister au mal en leur prodiguant les bienfaits de l'éducation, en allumant partout le flambeau de l'étude et de la vérité, leur apprendre les premiers devoirs du chrétien, l'amour de Dieu, la fraternité, en leur donnant l'exemple de la tolérance et de la religion éclairée, tel est votre but. Les lettres ont répondu à votre appel. Le mouvement studieux, qui s'opère dans nos contrées, vous reconnaît pour chef. Sous votre égide le clergé reprend ses travaux sérieux. Comme aux jours passés il rentre dans la carrière des sciences et des lettres, qui firent pendant dix-huit cents ans sa force et sa puissance. Dans un siècle éclairé comme le nôtre, la victoire doit rester au plus sachant. Qu'importe la robe du savoir, pourvu qu'il soit le savoir. Partout où il sera, dans les cloîtres, dans les écoles chrétiennes, dans les collégiales, on ira le chercher. Grâce à vous, on le trouvera sous notre ciel.

La croisade contre l'ignorance et les préjugés, contre le mépris affecté de ce qui est ancien, rencontre plus d'un partisan. Nos compatriotes, nos amis ont déjà pris place sous sa bannière. Qu'il

nous soit permis de nous mêler à leurs rangs. Nous avons cherché les traces de notre histoire dans les monuments de notre antique langage, et les vestiges de nos vieux dialectes dans les souvenirs de nos chroniques. Puisse notre travail vous sembler digne d'intérêt ! Votre approbation sera la récompense de nos peines. Dans toutes les circonstances de ma vie, vous n'avez cessé de me témoigner estime et bonté. Veuillez recevoir ici l'expression de ma reconnaissance. Que ces lignes soient le faible monument du respect et de l'affection, que je vous dois.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

de votre Eminence,

Le très humble et très dévoué serviteur,

PROSPER TARBÉ.

RECHERCHES

sur l'Histoire du Langage et des Patois

DE CHAMPAGNE.

RECHERCHES

Sur l'Histoire du Langage et des Patois

DE CHAMPAGNE.

Du Langage dans la Gaule Belgique avant l'arrivée de César.

Le premier monument de l'histoire d'un peuple est son idiome. Révolutions, conquêtes, émigrations, affranchissements, jours de gloire et de bonheur, jours d'oppression et d'infortune laissent sur son langage des empreintes ineffaçables. Les flots des âges passent sur les faits et en lavent la mémoire : le temps mine, ronge et détruit l'édifice, la statue, le bronze si long à périr. Mais tant que sur un point du globe il restera des hommes, l'étude, en les écoutant parler, pourra réfléchir sur les légendes de leurs races, vérifier leurs traditions, interroger les mystères du vieux monde, et retrouver des échos fidèles encore après des milliers d'années.

Pour atteindre ce but, souvent même pour l'entrevoir, il faut ardeur et résignation. Sans elles comment aborder les archives de la terre ? Comment descendre dans les profondeurs où dorment les dernières étincelles du feu sacré ? Que de fois la lampe allumée par le travailleur ne donnera qu'une lueur pâle et vacillante ! Le temps entre elle et lui jettera son manteau poudreux : si la méditation parvient à le soulever, derrière se dresseront le doute à l'air sardonique, et ses voiles aux plis longs et flottants. Des traits de lumière perceront peut-être les

obstacles : à l'aide de leurs reflets on éclaircira des soupçons, on signalera quelques vérités : la présomption deviendra science. Mais bientôt une voix railleuse lui dira : — Tu n'iras pas plus loin. Et l'étude devra s'incliner devant l'arrêt, qui partout et toujours l'attendit, l'attend et l'attendra.

Ici bas rien de complet, rien d'infini De siècle en siècle l'homme a vu croître le cercle de ses connaissances. Il peut l'élargir encore : mais il aura ses bornes, ici rapprochées, ailleurs un peu plus reculées, mais de tous côtés infranchissables. Dans ce cirque, l'esprit humain s'agite et se fatigue : l'inquiétude, l'amour du nouveau, le désir de tout comprendre le flagellent sans cesse, le font courir en avant, en arrière, en tous sens. Vieilles vérités se discréditent : rêveries folles deviennent principes incontestables. C'est au milieu des incertitudes et des variations que l'étude travaille. Si dans ses jours de foi elle parle d'élever un trône à la science, qu'elle le fasse large : le doute doit y avoir sa place.

L'histoire et la linguistique sont encore moins que leurs sœurs exemptes du tribut, qu'il exige. Celles-ci se vouent à l'étude du présent : elles parviennent parfois à saisir un fait. Mais s'emparer d'un passé lointain, sans monument, est besogne pénible et fertile en épines.

Les peuples au berceau vivent au jour le jour. Subsister, est leur unique pensée. Plus tard posséder devient un but. L'esprit a des prétentions, dès que celles du corps sont satisfaites. L'homme apprend à parler, polit son langage, l'enrichit, le développe, parvient à lui donner de l'harmonie. Le vieillard s'étudie à raconter de manière à captiver l'attention : le jeune homme à l'esprit vif, à l'âme brûlante, arrange en strophes cette chronique orale et les récits. L'histoire et la poésie ont pris naissance. Bientôt aux faits primitifs viennent s'ajouter des événements graves, heureux ou terribles : ils leur succèdent dans les légendes rimées : puis un jour on les oublie. Ils ont disparu devant d'autres souvenirs plus puissants. Aux bords de l'Océan, la vague engloutit celle, qui la précède et courbe la tête sous celle, qui la suit. Ainsi sur la terre tout monte et tombe, tout brille et s'éteint, tout vit et meurt, tout excepté ce que Dieu bénit, tout excepté le grain, qu'il réserve pour féconder l'avenir.

De ces ruines ils restent des mots, des syllabes, quelquefois des lettres. Et c'est avec de pareils débris, que l'étude doit reconstruire l'histoire des anciens jours.

Quand la famille s'est trouvée trop nombreuse pour vivre aux lieux, qui l'avaient vue naître, la séparation est devenue une impérieuse nécessité : les plus heureux sont restés sur le sol de la patrie pour veiller sur les ossements des ancêtres : les autres ont accepté l'exil. Avec eux ils ont emporté les traditions et le langage de leurs pères : mais l'éloignement, un ciel inaccoutumé, des événements nécessairement imprévus et notables, ont bien vite altéré les souvenirs les plus pieux. L'idiome de la tribu nouvelle n'a plus eu, pour se maintenir dans sa pureté native, l'exemple des vieillards, les chants de la veillée, le retour périodique des mêmes faits, l'identité continuelle des détails de la vie A de nouveaux objets, il a fallu des noms; à des travaux inusités des désignations spéciales. Une langue neuve se forme ; elle tient encore de toutes parts à celle de la tribu-mère. Mais chaque jour elle s'en écartera : ses rapports avec elle finiront par s'évanouir : et quand le premier flot d'émigrants, à son tour, aura lancé dans un monde encore désert des colonies aventurières, celles-ci, campées dans d'autres climats, fonderont des races indépendantes, sans souci de leur antique origine, sans culte, sans affection pour des ayeux désormais étrangers. Elles achèveront l'œuvre de la dispersion en jetant, entre les enfants d'une même race, l'abîme de langages devenus inintelligibles et distincts entre eux pour les oreilles inattentives, pour l'esprit insouciant de ce qui n'est plus.

Ensuite les tribus se sont multipliées : la terre s'est couverte d'habitants. Oublieux du passé, trompés par leur vanité, ces vagabonds parvenus se donnent, avec un aplomb imperturbable, pour les fils du ciel, pour les possesseurs perpétuels du sol, qui portent leurs tentes. A les en croire, ils sont tous étrangers les uns aux autres ; à chacun il faut une origine plus illustre, plus noble, plus divine, que celle de son frère. Ces familles, aussi fières qu'oublieuses, parlent et chantent : elles débitent des harangues : elles ont des sages, des poètes, des médecins, des prêtres : mais elles n'écrivent point, et ne savent confier au marbre, au bronze le souvenir d'un fait, la mémoire d'un homme ou celle d'un nom. Si la tribu périt, son histoire s'éteint avec elle, son langage, sa littérature, ses poèmes historiques s'évanouissent comme le jour devant la nuit. Mais parmi ces jeunes populations il en est quelques-unes, qui sauront élire des chefs patients, habiles et courageux : elles auront la force de leur obéir, et bientôt elles posséderont des champs, des villes, des arts utiles et brillants, des sciences positives, et l'écriture.

Riches d'avenir, plus heureuses au début que leurs sœurs, elles n'en succomberont pas moins un jour : mais elles pourront dire comme le poète *non moriar totus*. Leur mémoire vivra : leurs monuments perpétueront les récits de la tradition, rectifieront ses erreurs et fonderont l'histoire sérieuse du monde. Que saurions-nous de nos pères, si Rome n'eut existé, si Rome n'eut enfanté conquérants, artistes et chroniqueurs? Enfants des Gaules, qui pourrait parler de vous, si César n'eut raconté vos exploits et vos glorieux malheurs?

Lorsque César interroge les Celtes sur leur origine, ils se disent tous issus de Dis (1). Dis est Jupiter, ou Pluton : c'est Dieu. N'est-ce pas là d'ailleurs la tradition hébraïque? Dieu n'a-t-il pas créé l'homme? Mais comment les Celtes sont-ils aux bords de la Marne et de la Seine? ils n'en savent rien. Leurs voisins les Belges, plus près de l'orient, ont des traditions plus récentes, plus précises : mais avant d'en parler, il est indispensable de faire connaître en peu de mots l'état des Gaules, cinquante ans avant l'ère chrétienne.

L'Europe fut peuplée par l'Asie et l'Egypte. La Grèce, la Thrace, la Pannonie furent les stations, où s'arrêtèrent en passant les hordes venues des bords de l'Euphrate et du Nil. Plus tard, à de longs intervalles, des colonies maritimes occupèrent l'Italie, la Sicile, les rivages d'Afrique, le midi des Gaules et l'Espagne. D'autres tribus suivirent les côtes de la mer Illyrienne et le pied des Alpes ; d'autres encore remontèrent aux sources du Danube. Elles prirent possession de l'Italie septentrionale et de la Germanie ; de là, des bouches du Rhône à l'embouchure du Rhin, elles s'avancèrent pour s'emparer des Gaules et de la Bretagne. L'Helvétie fut un des noyaux de la vieille Europe : et dans son sein se trouvent encore les dialectes les plus variés. Dans cet asile, facile à défendre, plus d'une race s'est assise, plus d'une race laissa les traces de son idiome.

Quelle langue parlaient les premiers possesseurs des Gaules? D'abord examinons quelle nation habitait cette contrée : vingt peuples environ, et plus de 300 tribus se partageaient le sol. Au midi se trouvaient les Aquitains et les Narbonnais. De ce côté nous n'avons pas à nous occuper longuement. Les Phocéens

---

(1) *Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant*. Cæsar. Bellum Gallicum. Lib VI.

avaient-ils conquis la Provence? avaient-ils chassé devant eux les Celtes et les Gaulois? avaient-ils sur une terre vierge fondé des colonies depuis si florissantes? Nous l'ignorons. Les Carthaginois, les Phéniciens fréquentèrent, habitèrent aussi ces contrées. On y parlait grec; mais sans doute la différence des nations, qui vivaient ensemble sous ce beau ciel, avait dû porter atteinte à la pureté de ce poétique idiome. La langue d'Aix, celle de Marseille ne devaient guère ressembler à celle entendue sous les tentes du grand Alexandre.

Les Romains ne tardèrent pas à soumettre ces heureuses provinces. Avec eux la langue latine pénétra dans ce beau pays. Nous ne ferons pas l'histoire de son origine et de ses variations jusqu'au temps de César. La langue des Saliens, les premières lois des XII tables, les réformes opérées sous Caton d'Utique dans ce texte historique, indiquent suffisamment que cet idiome, comme toutes les choses de ce monde, n'avait cessé de changer.

Enée et les Troyens fugitifs purent à la rigueur fonder Rome: mais ils ne peuplèrent pas l'Italie; ils purent amener dans la langue du Latium quelques mots asiatiques ou grecs. Mais bien avant les Romains, l'Italie avait ses peuples, ses villes déjà rivales, ses arts, ses belles-lettres et son idiome. Ses habitants venaient-ils de la Grèce? Cela parait certain pour la Sicile et la Calabre. Au nord ne sont-ils pas arrivés par la Suisse et l'Illyrie? n'ont-ils pas la même origine que les Germains et les Gaulois?

Interrogez les vallées de l'Helvétie, écoutez causer les montagnards, qui vivent aux sources du Rhin et dans les cantons catholiques: leur langage n'est pas allemand: il n'est pas italien; il n'est ni latin, ni français. N'a-t-il pas conservé, au moins en débris, la langue de la Gaule Cisalpine et l'idiome de l'Etrurie. Le latin primitif fut peut-être facilement compris des Gaulois Cisalpins et de ceux établis aux bords du Rhône: mais ils restèrent barbares, pendant que Rome se civilisait. Des idiomes, peut-être analogues au berceau, se séparèrent et devinrent des langues distinctes.

Cependant le nord des Gaules avait aussi reçu des habitants: deux grands peuples se le partageaient. Ils avaient pour principales limites la Marne et la Seine. La Champagne, telle que nous la connaissons, était donc divisée entre ces deux nations. Les mots Gaules et Gaulois étaient d'invention latine ou méridionale. Les Gaulois du nord-ouest se nommaient.

Celtes (1). Ce sont ceux qui reçurent plus particulièrement le surnom de Gaulois. Leurs territoires embrassaient l'Ile de France, une partie de la Normandie, la Bretagne, le pays Chartrain, le Gatinais, le Sénonois, Troyes, la Bourgogne; entre eux et les Germains, au nord-est, se trouvaient les Belges. Leurs terres, divisées entre des tribus nombreuses, embrassaient le pays de Reims et les Ardennes, Langres, l'Alsace, le Luxembourg, les rives de la Moselle et du Rhin, les Pays-Bas, la Flandre, la Picardie et une partie de la Normandie. Les plus proches voisins des Celtes étaient donc les Rémois (2).

Ce sont les Celtes, qui prétendaient descendre de Dis : — la Gaule fut leur berceau : ils n'ont d'autres ancêtres que les Celtes. Tel était leur système généalogique : tel fut longtemps, tel est peut-être encore celui des Armoricains. Contre eux combat l'histoire générale de la terre : contre eux s'élève cette suite non interrompue d'émigrations d'orient en occident, cette tradition partout admise de peuples tour-à-tour vainqueurs et vaincus, envahisseurs, puis chassés ou réduits en esclavage. Les Celtes sont les ainés de la race Gauloise: et les ainés des Celtes sont peut-être en Bretagne, aux confins des Gaules. C'est au point, où l'on ne peut plus avancer, qu'ont dû rester les premiers venus sur notre sol. C'est dans les landes de l'Armorique, qu'on peut seulement retrouver les restes du langage Celtique.

Les Belges, les derniers arrivés des hôtes primitifs des Gaules, n'avaient pas de si hautes prétentions : ils se disaient modestement issus de tribus sorties de la sombre Germanie (3). Séduites par la beauté du ciel, par la fertilité du sol, elles s'étaient arrêtées entre le Rhin et la mer du Nord, la Seine et la Marne. Les ambassadeurs Rémois l'apprirent à César (4).

La légende, qui donne à Rémus, frère de Romulus, ou à ses soldats, la gloire d'avoir fondé Reims, est une de ces fables historiques nées et admises sans examen pendant les ténèbres du

---

(1) *Ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.* — Cæs. Bel. Gallicum.

(2) *Remi, qui proximi Galliæ de Belgis sunt.* Cæs. liv. II.

(3) *Germaniam informem terris, asperam cælo, tristem cultu aspectu ve, nisi si patria sit.* — Tacite, de Morib. vet. German.

(4) *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenum que antiquitus traductos propter loci fertilitatem ibidem consedisse.* Cæs. lib. II.

moyen-âge. César n'en dit rien : les députés Rémois, qui eurent plus d'une fois à traiter avec lui, dont il n'oublie pas d'ailleurs d'analyser les discours, n'auraient pas manqué de rappeler l'origine de leur cité. Ne serait-elle pas devenue la sœur de la ville éternelle? — Les populations de nos contrées sont donc filles des Celtes mêlés aux Germains, ou des Germains seuls établis sur les ruines des cités vaincues. Des invasions perpétuelles mêlèrent les deux races : et ces premiers faits révèlent déjà la langue, que devaient parler nos pères.

300 ans environ avant l'ère chrétienne les Gaules se trouvèrent écrasées par leur population : une jeunesse ardente, trop nombreuse demandait une vie active et guerrière. Elle se mit en marche vers le midi. Bientôt Brennus arrive sous les murs de Rome et prononce le célèbre *Vœ victis!* — Un autre chef, avec une armée non moins audacieuse, passe les Alpes Rhétiennes, pénètre en Grèce et finit par entrer en Asie. Elle dresse ses tentes près de l'antique Troade et fonde une nation, qui devait durer des siècles. C'était un fait unique dans l'histoire des hommes! Que de fois on envahit l'Orient, mais pour le dévaster : les Gaulois l'occupent, s'y établissent et forment une nation. — De là peut-être les légendes mensongères, qui donnent à nos pères les Phrygiens pour ancêtres ; de là peut-être ces chroniques fabuleuses, où l'on nous montre Paris, le galant Troyen, débarquant en Belgique et partageant le nord des Gaules entre ses compagnons de voyage.

Le territoire des conquérants fut de leur nom appelé la Galathie. L'histoire romaine, celle de Byzance jusqu'à sa chûte nous parlent de cette race guerrière toujours intrépide, téméraire, toujours riche en gens de cœur et de dévouement. Les empereurs d'Orient recrutaient leur garde personnelle, leurs troupes d'élites parmi les Galathes. Ces armées aventureuses venaient du nord des Gaules (1). Chartres, Beauvais, Amiens, Sens, Meaux, Langres, Troyes, Reims les avaient fournies : elles devaient donc renfermer des Celtes, des Belges, et sans doute des Germains. L'histoire nous apprend quel idiome elles parlaient.

---

(1) Justin : lib. 24, c. IV, — lib. 25, c. V. — Florus : lib. 2, c. II. — Caius Julius Solinus (vivant vers l'an 250). Polyhistor : Deuxponts, 1794, in-8°. — Parmi les tribus de la Galathie, il y en avait encore une du temps de Pline, qui portait le nom d'Ambituani : — Pline, liv. 5, chap. XXXII.

rieurement à la naissance de César, ses étendards flottaient dans la Gaule méridionale. Les Eduens, les Avernes, dont l'empire allait jusqu'aux bords de la Seine, les Rémois avant leur soumission, avaient souvent entendu la langue latine. Guerres, négociations politiques, relations commerciales les initiaient d'une manière inévitable au langage appris par leurs frères Cisalpins et Transalpins. Ainsi se préparait lentement, mais à coup sûr, la ruine du langage gaulois. Il ne devait cependant périr qu'avec la nationalité du pays. La discorde avança le jour de leur chûte commune. Nous ne ferons pas ici l'histoire des guerres intestines, qui provoquèrent l'intervention de César. Les Germains y avaient pris une part active : déjà maîtres en partie de la Belgique, ils attendaient l'occasion de se partager les belles cités des Gaules. Elle n'était pas encore venue pour eux : ce n'était pas à leur profit que l'indépendance des Celtes entendit sonner sa dernière heure. Les aigles romaines pénétrèrent même dans l'Armorique. Elles y laissèrent des soldats et des colons, c'est à dire la semence de la langue latine.

La victoire permit enfin à César de raconter ses campagnes dans les Gaules. Nos pères trouvèrent dans ce grand conquérant leur premier oppresseur : mais ils eurent en lui leur premier historien. Ce n'est pas une consolation pour leurs descendants : néanmoins ce fut un bonheur pour la science. Littérateur élégant, profond observateur, historien impartial, il a su rendre hommage au courage malheureux. Si les gaulois durent leurs défaites aux talents militaires de César, ils durent à sa plume, à son noble esprit les rayons de gloire dont se couronne leur infortune, les brillants souvenirs, qui font la base de notre histoire. — Au *Væ victis* de Brennus, César répondit : Honneur aux vaincus. L'un était barbare ; l'autre était Romain.

L'auguste historien nous montre dans les Gaules les lettres et les sciences en grande estime. Les Druides dirigeaient des collèges : ils étaient chargés de l'éducation de la jeunesse, du culte et de l'enseignement religieux. Les Bardes chantaient la gloire des braves et formaient des poètes. Les Eubages développaient des thèses philosophiques, dont les principes étaient connus et respectés en Grèce, si l'on en croit Aristote. Les sciences exactes avaient des professeurs. Des connaissances aussi variées exigeaient une langue facile, claire et précise. Il lui fallait des règles, des traditions : elle devait être ancienne. Le contact des colonies grecques et romaines avaient

avaient-ils conquis la Provence? avaient-ils chassé devant eux les Celtes et les Gaulois? avaient-ils sur une terre vierge fondé des colonies depuis si florissantes? Nous l'ignorons. Les Carthaginois, les Phéniciens fréquentèrent, habitèrent aussi ces contrées. On y parlait grec; mais sans doute la différence des nations, qui vivaient ensemble sous ce beau ciel, avait dû porter atteinte à la pureté de ce poétique idiome. La langue d'Aix, celle de Marseille ne devaient guère ressembler à celle entendue sous les tentes du grand Alexandre.

Les Romains ne tardèrent pas à soumettre ces heureuses provinces. Avec eux la langue latine pénétra dans ce beau pays. Nous ne ferons pas l'histoire de son origine et de ses variations jusqu'au temps de César. La langue des Saliens, les premières lois des XII tables, les réformes opérées sous Caton d'Utique dans ce texte historique, indiquent suffisamment que cet idiome, comme toutes les choses de ce monde, n'avait cessé de changer.

Enée et les Troyens fugitifs purent à la rigueur fonder Rome: mais ils ne peuplèrent pas l'Italie; ils purent amener dans la langue du Latium quelques mots asiatiques ou grecs. Mais bien avant les Romains, l'Italie avait ses peuples, ses villes déjà rivales, ses arts, ses belles-lettres et son idiome. Ses habitants venaient-ils de la Grèce? Cela parait certain pour la Sicile et la Calabre. Au nord ne sont-ils pas arrivés par la Suisse et l'Illyrie? n'ont-ils pas la même origine que les Germains et les Gaulois?

Interrogez les vallées de l'Helvétie, écoutez causer les montagnards, qui vivent aux sources du Rhin et dans les cantons catholiques: leur langage n'est pas allemand: il n'est pas italien; il n'est ni latin, ni français. N'a-t-il pas conservé, au moins en débris, la langue de la Gaule Cisalpine et l'idiome de l'Etrurie. Le latin primitif fut peut-être facilement compris des Gaulois Cisalpins et de ceux établis aux bords du Rhône: mais ils restèrent barbares, pendant que Rome se civilisait. Des idiomes, peut-être analogues au berceau, se séparèrent et devinrent des langues distinctes.

Cependant le nord des Gaules avait aussi reçu des habitants: deux grands peuples se le partageaient. Ils avaient pour principales limites la Marne et la Seine. La Champagne, telle que nous la connaissons, était donc divisée entre ces deux nations. Les mots Gaules et Gaulois étaient d'invention latine ou méridionale. Les Gaulois du nord-ouest se nommaient.

Celtes (1). Ce sont ceux qui reçurent plus particulièrement le surnom de Gaulois. Leurs territoires embrassaient l'Ile de France, une partie de la Normandie, la Bretagne, le pays Chartrain, le Gatinais, le Sénonois, Troyes, la Bourgogne; entre eux et les Germains, au nord-est, se trouvaient les Belges. Leurs terres, divisées entre des tribus nombreuses, embrassaient le pays de Reims et les Ardennes, Langres, l'Alsace, le Luxembourg, les rives de la Moselle et du Rhin, les Pays-Bas, la Flandre, la Picardie et une partie de la Normandie. Les plus proches voisins des Celtes étaient donc les Rémois (2).

Ce sont les Celtes, qui prétendaient descendre de Dis : — la Gaule fut leur berceau : ils n'ont d'autres ancêtres que les Celtes. Tel était leur système généalogique : tel fut longtemps, tel est peut-être encore celui des Armoricains. Contre eux combat l'histoire générale de la terre : contre eux s'élève cette suite non interrompue d'émigrations d'orient en occident, cette tradition partout admise de peuples tour-à-tour vainqueurs et vaincus, envahisseurs, puis chassés ou réduits en esclavage. Les Celtes sont les ainés de la race Gauloise: et les ainés des Celtes sont peut-être en Bretagne, aux confins des Gaules. C'est au point, où l'on ne peut plus avancer, qu'ont dû rester les premiers venus sur notre sol. C'est dans les landes de l'Armorique, qu'on peut seulement retrouver les restes du langage Celtique.

Les Belges, les derniers arrivés des hôtes primitifs des Gaules, n'avaient pas de si hautes prétentions : ils se disaient modestement issus de tribus sorties de la sombre Germanie (3). Séduites par la beauté du ciel, par la fertilité du sol, elles s'étaient arrêtées entre le Rhin et la mer du Nord, la Seine et la Marne. Les ambassadeurs Rémois l'apprirent à César (4).

La légende, qui donne à Rémus, frère de Romulus, ou à ses soldats, la gloire d'avoir fondé Reims, est une de ces fables historiques nées et admises sans examen pendant les ténèbres du

---

(1) *Ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.* — Cæs. Bel. Gallicum.

(2) *Remi, qui proximi Galliæ de Belgis sunt.* Cæs. liv. II.

(3) *Germaniam informem terris, asperam cælo, tristem cultu aspectu ve, nisi si patria sit.* — Tacite, de Morib. vet. German.

(4) *Plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenum que antiquitus traductos propter loci fertilitatem ibidem consedisse.* Cæs. lib. II.

moyen-âge. César n'en dit rien : les députés Rémois, qui eurent plus d'une fois à traiter avec lui, dont il n'oublie pas d'ailleurs d'analyser les discours, n'auraient pas manqué de rappeler l'origine de leur cité. Ne serait-elle pas devenue la sœur de la ville éternelle ? — Les populations de nos contrées sont donc filles des Celtes mêlés aux Germains, ou des Germains seuls établis sur les ruines des cités vaincues. Des invasions perpétuelles mêlèrent les deux races : et ces premiers faits révèlent déjà la langue, que devaient parler nos pères.

300 ans environ avant l'ère chrétienne les Gaules se trouvèrent écrasées par leur population : une jeunesse ardente, trop nombreuse demandait une vie active et guerrière. Elle se mit en marche vèrs le midi. Bientôt Brennus arrive sous les murs de Rome et prononce le célèbre *Vœ victis!* — Un autre chef, avec une armée non moins audacieuse, passe les Alpes Rhétiennes, pénètre en Grèce et finit par entrer en Asie. Elle dresse ses tentes près de l'antique Troade et fonde une nation, qui devait durer des siècles. C'était un fait unique dans l'histoire des hommes ! Que de fois on envahit l'Orient, mais pour le dévaster : les Gaulois l'occupent, s'y établissent et forment une nation. — De là peut-être les légendes mensongères, qui donnent à nos pères les Phrygiens pour ancêtres ; de là peut-être ces chroniques fabuleuses, où l'on nous montre Paris, le galant Troyen, débarquant en Belgique et partageant le nord des Gaules entre ses compagnons de voyage.

Le territoire des conquérants fut de leur nom appelé la Galathie. L'histoire romaine, celle de Byzance jusqu'à sa chûte nous parlent de cette race guerrière toujours intrépide, téméraire, toujours riche en gens de cœur et de dévouement. Les empereurs d'Orient recrutaient leur garde personnelle, leurs troupes d'élites parmi les Galathes. Ces armées aventureuses venaient du nord des Gaules (1). Chartres, Beauvais, Amiens, Sens, Meaux, Langres, Troyes, Reims les avaient fournies : elles devaient donc renfermer des Celtes, des Belges, et sans doute des Germains. L'histoire nous apprend quel idiome elles parlaient.

---

(1) Justin : lib. 24, c. IV, — lib. 25, c. V. — Florus : lib. 2, c. II. — Caius Julius Solinus (vivant vers l'an 250). Polyhistor : Deuxponts, 1794, in-8°. — Parmi les tribus de la Galathie, il y en avait encore une du temps de Pline, qui portait le nom d'Ambituani : — Pline, liv. 5, chap. XXXII.

630 ans plus tard naissait en Pannonie un homme, dont la vie devait être humble et le nom célèbre. Jérôme, un des princes de la science chrétienne, une des gloires de l'église catholique, depuis canonisé, passa ses jours à répandre les bienfaits du saint évangile tantôt en Orient, tantôt en Occident. Il visita les Galathes : depuis six siècles ils avaient dédaigné de se mêler aux peuplades efféminées de la Grèce et de l'Asie : ils avaient appris leur langue pour converser avec elles ; mais ils avaient pieusement gardé l'idiome de leurs pères. Saint Jérôme, homme de savoir et d'observation, constate que les Galathes usaient d'un idiome semblable à celui des habitants de Trèves (1). Il pouvait émettre cette opinion avec certitude, lui qui pendant sa jeunesse avait habité cette cité. Or quelle langue parlait-on à Trèves dans la première moitié du IVe siècle de l'ère chrétienne ?

Le territoire de cette ville, compris dans la Belgique comme celui de Reims, embrassait les terres encadrées entre le Rhin, la Moselle et la Meuse. Il touchait à celui des Rémois : leurs limites respectives étaient dans les Ardennes. Les Trévirois étaient plus exposés que d'autres aux invasions des Germains toujours envieux des beaux domaines, des terres fertiles des Gaules (2). Cependant les premiers, qui passèrent le Rhin, paraissent s'être établis au milieu des Ardennes et des Belges du Nord (3). Les habitants de Trèves les avaient vu venir aussi, mais un peu plus tard. Du temps de Tacite, ils se vantaient d'être issus des Germains (4). Ce grand historien vivait dans le commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne. C'était donc la langue germaine, tudesque, thyoise ou theostique, que l'on parlait à Trèves, quand saint Jérôme y passa. C'est donc cet idiome, qu'il retrouve dans la Galathie, chez ce peu-

---

(1) *Galathas, excepto sermone græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem penè habere quam Treviros, nec referre si aliqua exindè corrupuerint.* — Hieronymus : Prol. com. in epist. ad Galathas. Chap. III. — V. aussi : *Questiones Hebraicæ.*

(2) *Gallia ubera gleba et pabulosa, et ad usum animantium apta, fluminibus quoque et fontibus irrigata.* — Isidorus : Etimolog.

(3) *Qui primum Rhenum transgressi Gallos expulerunt, nunc Tongri, nunc Germani vocati sunt.* — Tacite, de morib. veter. Germ.

(4) *Treviri et Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt.* — Tacite, de morib. vet. Germ.

Les conciles et les synodes multipliaient dans le même sens leurs prescriptions (1). Hincmar, le célèbre archevêque de Reims, dans les statuts qu'il publiait en 852, avoue clairement que les prêtres ne savaient ni tous le latin, ni tous l'idiome vulgaire (2). Hérard, archevêque de Tours, dans ses études sur les capitulaires, ne veut plus de prières, de formules récitées et non comprises (3). Le christianisme est fait pour l'intelligence et non pour les lèvres. Il parle au cœur et non aux oreilles. Ce qui lui faut, ce ne sont pas des mots, mais des impressions, des croyances raisonnées (4).

---

non doceat linguâ, quam auditores intelligent, fidem omnipotentis Dei in unitate et trinitate simpliciter credere, et ea quæ omnibus generaliter dicenda sunt de malis evitandis, sive bonis faciendis, et judicio in resurrectione futuro. — Si vero ipse verbis manifestè explicare non potuerit, petat sibi a doctiore transcribi qualiter aperte legat quod, qui audient, intelligant, — et qui amplius non potuerit, his verbis admoneat : — pœnitentiam agite ! Appropinquabit regnum cœlorum. — Capitulaires, 6e livre, § 185. Baluze, p. 954.

(1) *Scholæ sane ad filios et ministros ecclesiæ instruendos, sicut nobis præterito tempore ad Attiniacum promisistis et vobis injunximus, in congruis locis, ubi necdum perfectum est, ad multorum utilitatem et profectum, a vobis ordinari non negligantur.* — Concile d'Attigny, 882.

(2) *Cap. I. — Necnon et sermonem Athanasii de fide, cujus initium est :— Quicumque vult salvus esse, etc.— memoriæ quisque commendet et sensum illius intelligat et verbis communibus enuntiare queat.* — Synode de Reims, 852. — Act. de la prov. de Reims. T. 1, p. 205.

(3) *Ut nemo a sacrofonte aliquem suscipiat nisi orationem dominicam et symbolum juxta linguam suam et intellectum teneat ; et omnes intelligant pactum quod cum Deo fecerunt.* — Extrait des Capitulaires, par Hérard, archevq. de Tours, 859. — Baluze.

(4) *Ut scholæ sanctarum scripturarum et humanæ litteraturæ, undè annis præcedentibus per religiosum imperatorum studium magna illuminatio ecclesiæ et eruditionis utilitas processit, restituantur, deprecandi sunt pii principes nostri, et omnes fratres, et cœpiscopi nostri instantissimè commonendi ; — ut ubicumque omnipotens Deus idoneos ad docendum, id est fideliter et veraciter intelligentes, donare dignetur:—constituantur ubiquè scholæ publicæ—scilicet ut utriusque eruditionis, divinæ scilicet et humanæ, in ecclesià Dei fructus valeat accusare, quia quod nimis dolendum est et perniciosum maximè, divinæ scripturæ verax et fidelis intel-*

Et mon esprit, resjouis-toi en Dieu mon Sauveur; car il a considéré l'humilité de la Vierge sa servante (1).

Lettre de saint Remi à Clovis sur la manière de gouverner (497-500).

Domino insigni et meritis magnifico, Chlodoveo regi, Remigius episcopus.

Rumor ad nos magnus pervenit, administrationem *vos* secundam rei bellicæ suscepisse. Non est novum, ut cæperis esse sicut parentes *tui* semper fuerunt. Hoc in primis agendum, ut Domini judicium à *te* non vacillet.... Cives *tuos* erige, afflictos releva, viduas fove, orphanos nutri, si potiùs est quàm erudies, ut omnes *te* ament et timeant. Justitia ex ore *vestro* procedat.. Prætorium *tuum* omnibus pateat... Si quis in conspectu *vestro* venerit, peregrinum se esse non sentiat (2).

VIe SIÈCLE.

TESTAMENT DE SAINT REMI. — 530. (3)

Suite complète des noms inscrits dans ce document.

Remigius, Profuturus, Provinciolus, Agricola, Prudentius, Amorinus, Lupus, Tennaïcus, Celtus, Principius, Dagaridus,

---

(1) Borel, dans son Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises (Paris, 1655, — Préface) donne ces lignes comme un exemple de la langue des Francs dans le premier siècle de l'ère chrétienne : mais il n'indique pas la source à laquelle il les a puisées.

(2) Marlot français, t. I, p. 793. — Il faut remarquer dans cette lettre l'emploi irrégulier des mots *tu* et *vos*, *tuus* et *vester* l'un pour l'autre. — Le parti romain est anéanti. — La langue latine commence à s'altérer. Les fautes se multiplient sous les plumes les plus exercées.

(3) Actes de la province ecclésiastique de Reims, Th. Gousset, in-4o, t. 1, p. 13. — Les Francs sont en Gaule depuis moins de cent ans. Sur 87 noms les langues Grecque et Latine en réclament encore plus de la moitié : les autres sont d'origine Gauloise, Franque ou Barbare. Leur ensemble donne

Hilarius, Ludowaldus, Alborichus, Martinus, Nicasius, Addulfus, Enéas, Vernivianus, Capalinus, Marcovicus, Bebrimodus, Gibericus, Tollicio, Maurilio, Baudoleifus, Albiniacus, Alaricus, Crispinus, Mauricius, Frumineus, Ductio, Tennaredus, Monulfus, Aregildus, Medovicus, Medaridus, Prœtextatus, Marcuinus, Holdericus, Benedictus, Eulogius, Melanius, Petrus, Jovinus, Dagaleifus, Baudovicus, Nifastes, Mellevicus, Viteredus, Merumvastes, Amantius, Britobaudes, Moderatus, Innocentius, Profuturus, Feriaredus, Parovius, Gundebadus, Cattusius, Aetius, Ambrosius, Agathimerus, Leuberidus, Leo, Marioleifus, Totono, Flavianus, Cispiciolus, Luedocharius, Friaredus.

Les signatures apposées au bas du testament donnent les noms de — Remigius, Vedastus, Genebaudus, Medardus, Lupus, Benedictus, Eulogius, Agricola, Teodonius, Celsinus, Pappolus, Rusticolus, Eulodius (Eulogius) Eutropius, Eusebius, Dauveus.

Introduction de l'idiome des Francs dans la langue latine (1).

Cum duabus villis, quas Ludovicus, à me sacro baptismatis fonte susceptus, amore nominis mei Piscofesheim suâ linguâ vocatis, michi tradidit.

Lettre des Pères du Concile de Paris à Gilles, archevêque de Reims, 560.

. . . . Et quia à fratre vestro *domno* Germano episcopo, ad petitionem *domni* Constituti metropolitani, ut ad synodum venire deberet, et præsentaneâ invitatione commonitus, quod quoque *domnum* Constitutum et *domnum* Germanum constat in synodum retulisse et ad synodum venire distulit.... Data constituto die tertio iduum Septembrium, anno XII Regum domnorum nostrorum, indictione VI. Parisiis (2).

---

une idée du mélange des races, qui couvraient la Champagne.

(1) Saint Remi nous montre les Francs imposant leur langue à leurs sujets et substituant des noms de leur choix à ceux adoptés par les populations Gauloises ou Romaines.

(2) Marlot français, t. II, p. 799. — Nous citons cette pièce pour donner un exemple des contractions, que les Gaulois et les Francs allaient faire subir aux mots latins.

Fondation du Monastère de Saint-Michel sur Meuse.
(590 circa.) — Fragment.

Ego itaque Wolfoardus, filius Gislaramno quondam, necnon et conjux nostra Adalsinda, filia Adalberto quondam, donatores... In primis itaquè donamus portione nostra, cognominante Widinovilla, sitam in pago Verdonense, cum casis... Similiter donamus villam nostram... quæ in populo vocatur Godonecurte. — Similiter donamus ad Baudemetrovilla... villam nostram, quæ vocatur Buxarias. — Similiter donamus curtem unam Tronione nuncupatam... — Signum v. inl. Wlfoaldo.— Signum Dodino.— Signum Chrodelberto. — Signum Angliberto. — Signum Attolane (1).

—

VIIe SIÈCLE.

Fragment d'une charte de Clotaire II, relative à l'abbaye de Saint-Denys en France (584-624).

...... Viris inlustribus Chrodegario.... per basilecabus de suis propriis facultatibus per testamenti pagenam voluerit legaliter delegari per nostris authoretatibus testamentum.... Noster Dodo abba de basileca sancti domni Dioninsio martheris peculiares patroni nostri testamenti pagenam à Johanne quondam negutiante.... aliquid de suis facultatibus ad basileca ipsius sancti Dioninsio, vel relequa loca sancta infra oppidum Parisiorum civetatis etiam et ad alecus de suis propinquis per ipso generaliter confirmari deberimus. Quod nos magnetudo vestra sicut unicuique justa petentes..... (2).

---

(1) Annales Bénédictines, t. II, p. 692. — Dans cette pièce on voit les règles de la déclinaison foulées aux pieds. Les noms gaulois ou francs commencent à paraître dans les actes sans se soumettre rigoureusement à la terminaison latine.

(2) Annales Bénédictines, t. II, p. 685.— Ce fragment existait dans les archives du monastère de St-Denys, écrit sur un papyrus. — Dans cette pièce, ce ne sont plus seulement les règles du latin qui sont méconnues : l'orthographe romaine disparaît : les barbarismes se multiplient Bientôt le peuple ne parlera plus qu'un latin de convention : la langue romane va remplacer la langue romaine.

Charte du roi Dagobert au profit de l'abbaye de Saint-Denys (620-630).

Dagobercthus rex Francorum, vir inluster.

Quotienscumque petitionebus fedilium personarum, in quo nostris fuerint patefacti, eas per singola libenter volumus obaudire, et effectui in Dei nomine mancipari. Adque ideo vir inluster et fedelis, Deo propicio, noster Ursinus climenciæ regni nostri petiit, ut de id quod una cum germano suo Beppoleno in divisionis pagenam, tam ex successione geneturi suo Chrodoleno, quam germano suo Chaimedes, quondam loca, quorum vocabola sunt Ferrarias, Leubaredovillare, et Eudoncovilla (1), seu reliqua facultatem, vel villas illas, quod in Roteneco de alode maternâ per porctionis tetulum ad eodem nuscuntur pervenisse, hoc est cum terris, ædificiis, mancipiis, viniis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarum ve decursebus, movilebus et immovilebus..... ut dictum est, ad parte sua pervenessit, et hoc ad presens ricto ordineassent domenari...... et ut hæc auctoretas perpetuis temporebus firma stabelitate debeat perdurare, manus nostræ suscriptionebus subter eam decrevimus roborari (2).

Confessio cujusdam Genechiselo. — 649.

Confessio Genechiselo. — Ipse dixit, involavit una cum Theodobaudo et Juniuberto Bauciaco et Sindifusco, et occiderunt ipso in casa ipsius Genechiselo, undè se conscius esse culpabiles se cunnuscit : — Signum Genechiselæ confessus, presentis testis.— Signum Abodio. — Signum Patrecio. — Signum Audemundo. — Signum Doco. — Signum Dumnechiselo. — Signum Alluni. — Signum Audescando. — Godechiselus subs : anno XVI regis domni nostri Sigiberti : Etherico, Bobolenus scripsit et subscripsit (3).

---

(1) Ecouen.

(2) Annales Bénédictines, t. I, p. 685. — Il s'agit ici d'un texte officiel émané des officiers de la chancellerie royale. A quelle distance devait donc déjà se trouver du latin l'idiome populaire dans les villes? Quelle langue devait-on parler dans les campagnes ?

(3) Annales bénédictines, t. I, p. 691. — Voici un texte qui concerne un homme du peuple. Il ne parait pas émané d'une chancellerie royale et peut donner une idée du style de la classe moyenne et lettrée.

Noms Gaulois ou Francs admis dans des textes latins. VIIe *siècle.*

Cum paginâ de silvâ de foreste nostra Wendegenia, hoc est per loca denominata a fine Cartensi usque in Dominico Iacco per Siccasirude, per cervorum marcasio.

Charte de Clotaire III, relative à l'abbaye de Corbie. — 660.

—

Basilica in insula Sithiu.

Lettre de saint Omer, évêque de Terouanne. — 662.

—

Quemdam locum in foreste Dervo.

Charte de Childeric II. Abbaye Montier en Der. — 667.

—

Fragment d'une charte du VIIe siècle (666, *circa*).

Dum cognitum est, quod Bettha Deo sacrata portione aliqua in locella nuncupantia Soliaco, Mansione, villam Bariaco, Seu et Briscino.... Convenit inter ipsos, quod illa quarte parte, quam Ermenfredo quondam in Mansione debitum erat, memorati infantes Berthofredo, Dodo una cum conjuge sua Eodilane, vel Bertholanda, contra venerabile fratre Patuino præposito vel ipso monasterio, quantumcumque ibidem habere videntur, omni tempore habeant evindicatum (1).

—

NOMS DU VIIe SIÈCLE.

Constitution de saint Drausin, évêque de Soissons. — Anno 666.

Elle porte les signatures des évêques dont les noms suivent : — Drausico, Nivo, Genesius, Audœnus, Leudtgarius, Roso, Gauciobertus, Desideratus, Virgilius, Importunus, Emradius, Burgondo, Abbo, Clemens, Ragnobertus, Audo, Ragnomanus, Concessus, Luedeboldus, Sigoboldus.

—

Constution de saint Réole, archevêque de Reims, en 685.

Elle porte les signatures de Reolus, Ansoldus, Petrus, Harmarus,

(1) Annales bénédictines, t. I, p. 684. — Dans cette pièce les désinences latines disparaissent pour faire place à celles que l'idiome roman introduit chaque jour dans la langue usuelle.

Leocadius, Hilduinus, Amagisildus, Bertohendus, Gaudo, Caldemarius (1).

—

Diplome de Childebert III au profit de l'église d'Argenteuil près Paris (698).

Childebertus rex Francorum, vir inluster:

Idoque cognoscat magnetudo seu hutiletas vestra, quod nus silva nostra, qui vogatur Cormoletus super fluvium Sequana in pago Parisiaco, quidquid ibidem a longo tempore fiscus fuit, aut in giro tenuit, vel forestarii nostri usque nunc defensarunt, ad monasthero sanctæ Mariæ, sancti Petri et Pauli, vel ceterorum sanctorum, qui est constructus in villâ Argentoialo, ubi præest in Christo Domino sacrata Leudesinda abbas, pro mercedem nostri augmentum, vel pro consolatione ancillarum Dei inibi referente, plena et integrâ gratiâ visi fuimus concessisse. ....

Datum, quod ficit, mensis Abrilis dies tertia, anno tertio regni nostri, Compendio, in Dei nomine feliciter (2).

—

VIIIe SIÈCLE.

LANGUE DES FRANCS.

Concile de Lestines, (Diocèse de Cambrai.) (3). 743.

Abrenuntiatio diaboli operum que ejus:

D. — Forsachis-tu diabolœ ?

R. — Ec forsacho diabolæ.

D. — End allum diabol gelde ?

R. — End ec forsacho allum diabol gelde.

D. — End allum diaboles vuercum ?

---

(1) Les noms latins n'occupent plus qu'une place sans importance au milieu de ceux, qui remplissent les chartes. La race romaine s'éteint : sa langue bientôt ne sera plus comprise dans les Gaules.

(2) Annales bénédictines, t. 6, p. 656.

(3) Nous empruntons ces deux formules en langue franque ou tudesque au 1er volume des actes de la province ecclésiastique de Reims.—Th. Gousset, t. I, p. 96. — Ce Concile intéresse la province de Reims et une partie de la Champagne, qui dépendait du royaume d'Austrasie.

R. — End ec forsacho allum diaboles vuercum, und vordum thuna erende, Woden ende Saxn Ote, ende allem them unholdum, the hira genotas sint.

Traduction.

D. — Renuntias ne diabolo?

R. — Ego renuntio diabolo.

D. — Et omni diaboli societati?

R. — Et ego renuntio omni diaboli societati.

D. — Et omnibus diaboli operibus?

R. — Et ego renuntio omnibus diaboli operibus et verbis, lucorum cultui, Wodano et Saxonico Otino, et omnibus spiritibus malis, qui horum consortes sunt.

Professio fidei.

D. — Gelobis-tu in Got, almehtigan Fadaer?

R. — Ec gelobo in Got, almehtigan Fadaer.

D. — Gelobis-tu in Christ, Godes suno?

R. — Ec gelobo in Christ, Godes suno.

D. — Gelobis-tu in halogan Gast?

R. — Ec gelobo in halogan Gast.

Traduction.

D. — Credis ne in Deum, omnipotentem Patrem?

R. — Ego credo in Deum, omnipotentem Patrem.

D. — Credis ne in Christum, Dei filium?

Ces pièces mettent à nu l'état du langage en France; le latin classique n'est plus compris par la population: les familles établies sur notre territoire avant 420 n'entendent que le latin corrompu. Les descendants des compagnons de Clovis n'ont pas appris la langue des vaincus: ils parlent comme leurs pères le dialecte, qui florissait aux bords du Rhin Mais on les a convertis au christianisme: il a fallu leur expliquer ce qu'ils ignoraient; et le clergé dut étudier leur langage, se mettre en état de la parler, de l'écrire. On a composé des prières intelligibles pour eux. Les documents, que nous éditons, sont du nombre. On voit que ce sont des traductions de textes latins. On y remarque des désinences, que Rome laissa dans les Gaules, des mots d'origine grecque. D'une autre part, il faut aussi noter des mots, dont le Franc va doter le Gaulois. — A Beru lès Reims on dit éche pour je. — Jarnigoy ne vient-il pas de j'reni Got?

R. — Credo in Christum, Dei filium.

D. — Credis ne in Sanctum Spiritum?

R. — Ego credo in sanctum Spiritum.

Mots et noms Francs ou Gaulois contenus dans des textes latins du* VIII*e siècle.

§ 2. — De sacrilegiis super defunctos, id est, Dadsilas.

§ 6. — De sacris sylvarum, quæ Nimidas vocant.

§ 15. — De igne fricato de ligne, id est Nodfyr.

§ 24. — De pagano cursu, quem Yrias nominant.

Concile de Lestines. — 743. — Capitul. Baluze, t. I, p. 150.

.... Et quia casus præteritorum nos cautos faciunt in futurum, ne quis, quod non optamus, aliquam sibi in eadem diœcesi usurpet potestatem, certo eam limite fecimus terminari, eique hos terminos, mare Oceanum, Albiam fluvium, Liam, Steinbach, Hasalam, Vimarcham, Sneidbach, Ostam, Mulinbach, motam paludem quæ dicitur Sigefridsmor, Quistinam, Chisen-mor, Aschbroch, Wisebroch, Bivernam, Ubinam, iterum que Ostam, ... dehinc ab orientali parte, viam publicam quæ dicitur Hesseweg, Sturmgoe, et Lorgoe.....

Capit. de Charlemagne. — 789. — Baluze, t. I, p. 247.

Si quidem Rachinburgii in mallo residentes.... legem dicere noluerint.... tunc dicat ille, qui causam requirit : — Ego vos tangano usque dum vos inter me et contra causatorem meum legem judicetis.

Pactus legis salicœ 798. — Baluze : Capitulaire, t. I, p. 320. (1).

LITANIÆ CAROLLÆ. — 780, 800.

In parthenone Beatæ Mariæ apud Suessionas.

. . . .

Adriano, summo Pontifice et universale papæ, vita!

---

(1) On remarquera que dans les titres datés du VIIe au IXe siècle, ce sont les mots et les noms de la langue des Francs qui s'affranchissent le plus habituellement des désinences latines. C'était celle de la cour et celle de ses officiers. Elle tentait de se substituer au latin.

Redemptor mundi, tu lo juva.
Sancte Petre, tu lo juva.
(Vel alius sanctos quales volueris.)
Exaudi, Christe!

Karolo excellentissimo et a Deo coronato, magno et pacifico rege Francorum et Langobardorum ac patricio Romanorum, vita et victoria!

Salvator mundi, tu lo juva!
Sancte Johannes, tu lo juva!
(Vel alius Sanctus quales volueris.)

—

Pepino et Karolo nobilissimis filiis ejus vita!
Sancti illius quales volueres. — Tu los juva (1).

—

IXe SIÈCLE.

LANGUE FRANQUE 815. (2)

Oraison dominicale.

Traduction.

Fater unser, thu in himilon bist,	Pater noster, qui es in cœlis,
Giuuihit si namo thin ;	Sanctificetur nomen tuum ;
Quœme richi thin ;	Adveniat regnum tuum ;
Uuerde uuilleo thin, sama so in himile endi in erthu.	Fiat voluntas tua in cœlo et in terrâ.
Broot unseraz emezzigan gib uns hiutu :— Endi farlaz uns sculdhi unsero,	Panem nostrum quotidiannm da nobis hodiè :— et dimitte nobis debita nostra,
Samo so uuir farlazzan scolom unserem. — Endi ni giledi unsih in costunga.	Sicut nos dimittimus debitoribus nostris.— Et ne nos inducas in tentationem.
Auh arlosi unsih fona ubile.	Sed libera nos à malo.
Amen.	Amen.

---

(1) Litanies de l'abbaye Sainte-Marie de Soissons, recueillies par D. Mabillon. Vetera analecta. Edition in-12, 1676. T. 2, p. 687. — Le clergé et la magistrature soutenaient la langue latine contre l'idiôme des Francs. Mais il leur fallait faire des concessions au temps qui détruisait la langue de l'ancienne Rome. Les litanies de Soissons nous montrent l'article *le* remplaçant le latin *Ille*. Seulement il revêt encore une forme barbare ; il subit une désinence de transition. De *lo*, et de *los* on fera bientôt *le* et *les*.

(2) V. le Symbole des Apôtres et celui de saint Athanase dans le t. I, des Actes de la province ecclésiastique de Reims, p. 654, qui nous donne ce texte.

Mots et noms Francs ou Gaulois admis dans des textes latins.. — 800-842.

.... De Lingonis ad Bissancion villam partis Burgundiæ.
802. — Capitul. Baluse, t. I, p. 377.

—

§ .XI. De Meziban, id est de latrone forbannito.
809. — Capitul. t. I, p. 465.

—

§ .14. De his qui herifliz fuerunt, ut fidejussores donent.
810. — Capitul. t. I, p. 475.

—

Nomina vero metropoleorum, ad quas eadem eleemosyna sive largitio facienda est. Hæc sunt : — Roma, Ravenna.... Treveris, Senonas, Vesontion, Lugdunum. — Remis, Arelas.... — Hanc constitutionem atque adonationem coram episcopis, abbatibus comitibusque, qui tunc presentes esse potuerunt, quorumque hic nomina descripta sunt, fecit atque constituit.... comites Walach, Meginher, Othulfus...
811. — Capitul. Baluze. — T. 1, p. 487.

—

.... In loco, qui dicitur Sincimago.— Eandem itaque regiam forestam nostram Waurem, cum omnibus ville que in ea fuerent scilicet.... Brunum, Rahisio, Salstelo, Alon, Cruptenun.

812. Charte de Charlemagne relative à Saint Remi de Reims.— Cartulaire de Saint-Remi. — Archives de Reims.

—

.... Quibus necesse est itineris causâ (1) alias duas manuas, quas vulgo wantos appellamus, in æstate muffulas, in hyeme vervecinas.
817. — Capit. Baluze, t. 1, p. 579.

Postquam comes et pagenses (*paysans*) de qualibet expeditions hostili reversi fuerint ex eo die super quadragenta noctes sit bannue resisus, quod in lingua Theodisca Scastlegi, id est armorum depositio vocatur.....
829. — Capit. t. I. p. 667, § 13.

---

(1) Il s'agit du costume des moines, auxquels on permet de porter des gants et des moufles en été et en hiver.

.... In salva, quæ vulgo vocabulo Dervus dicitur. — Super fluvium Barsan. — In fluvio Barsith.

Galliæ Christiana. Monasterium Arrimarense (dioc. de Troyes), 837 et 864.

—

.... Actum in Engilenheim palatio.

841. Édit de Lothaire, relatif à Ebon, archevêque de Reims (1).

—

LANGUE ROMANE. — LANGUE FRANQUE. — IXe SIÈCLE.

Serments de Louis-le-Germanique et de Charles-le-Chauve. (2)

Anno Dominius Incarnationis D. CCC. XLII, XVI kalend. martis Lodhuuvicus et Karolus in civitate, quæ olim Argentaria vocabatur, (nunc autem Strasburg vulgo dicitur) convenerunt et sacramenta, quæ subter notata sunt Lodhuuvicus Romanâ, Karolus verò Teudeceâ linguâ juraverunt. At sic ante sacramenta circumfusam plebem alter teudiscâ alter romanâ linguâ alloquuti sunt. Lodhuuvicus autem, quia major natu, prior exorsus sic cœpit.

—

Sacramentum Lodhuuvici : — (Langue romane.)

Pro Deo amur, et pro Xristian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai co cest meon fradre Karlo, et in ajudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist. in o quid il mi altresi fazet : et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cest meon fradre Karle in damno sit. (3).

---

(1) A cette époque, on ne trouve plus de textes latins aussi barbares que ceux publiés ci-dessus. La langue latine est devenue une langue savante; les clercs seuls en font usage. Elle constitue le langage officiel, compris en tout lieu par les fonctionnaires. Mais le peuple ne l'entend plus. — La race Gallo-romaine parle roman. Les Francs parlent la langue Franque. Il fallait donc posséder trois idiomes distincts pour être officier du roi ou prêtre.

(2) Nithard, recueil des Historiens des Gaules et de la France. D. Bouquet, t. 7.

(3) Traduction littérale. — Pour de Dieu l'amour et pour du peuple chrétien et le notre commun salut, de ce jour en avant,

Sacramentum Karoli. (Langue franque.)

In Godes minna, ind durch tes christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage frammordes so fram so mer Got guerizei indi madh furgibit, so hald in tesan minan bruodher (Ludhuuige) soso man mit rehtu senan bruoder seal, inthi ut hazermig soso maduo. Indi mit Lutherem inno theinni thing ne gegango, zhe minan vuillon imo ce scadhen vuerhen (1).

—

Sacramentum populin (Langue romane.)

Sé Loduuigs sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit; si io returnar non l'int pois, ne io, ne neuls cui io returnar int pois, in nulla ajudha contra Lodhuuig nun li iver (2).

—

Sacramentum populi. (Langue des Francs.)

Oba Karle thea eid, then er sine mo bruodher Ludhuuige gesuor, geleisteit, ind Ludhuuvig, min herro, then er imo gesuor forbrichit, ob ih inanes arwenden ne mag, noh ih, noh thero thun hes iruvenden mag imo ce follusti widhar Karle ne virdhit (3).

---

en quant que Dieu savoir et pouvoir me donne, assurément sauverai moi et mon frère Charles, et en aide et en chacune chose, ainsi comme homme par droit son frère sauver doit, en cela que lui à moi pareillement fera : et avec Lothaire nul traité ne onques prendrai, qui à mon voloir à ce mien frère Charles en dommage soit. — Raynouard : *Troubadours*, t. 2, p. 3. Voici le premier monument de la langue romane. Comme on le voit, chaque mot a sa racine latine. On rencontre encore des mots latins intacts, des tournures de phrases latines. C'est le roi des Germains, qui prononce la formule romane. Le roi de France parlera franc pour être compris des soldats allemands. Les deux races, qui n'ont pu se fondre, vont se séparer pour toujours.

(1) Ce serment répète mot à mot celui prononcé par Louis-le-Germanique : la traduction en doit être la même.

(2) Ce serment est celui prêté par les sujets de Charles-le-Chauve, roi de France. En voici la traduction : — Si Louis le serment, qu'à son frère Charles il jure, conserve, et Charles mon seigneur de sa part ne le tient, si je détourner ne l'en puis, ni moi, ni nul, que je détourner en puis, en nulle aide contre Louis ne lui irai.

(3) Ce serment est la traduction littérale du précédent.

Noticia de mancipiis sancti Remigii per judicium Scabiniorum evindicatis in placito missorum Hincmarii archiepiscopi. (13 *mai* 847.)

Ingmarus, Adelardus, Geimfridus, Sigloardus, Hardierus, Ursoldus, Dodelo, Tedicus, Fredericus, Grimoldus, Warinherus, Leuthadus, Ostroldus, Gislohardus, Leidredus, Flotgisus, Rigfredus, Alhaudus, Fredemarus, Geroardus, Amalhadus, Amalbertus, Teutbertus, Adelmarus, Sorulfus, Gesinbrandus, Gifardus, Teudericus, Karolus, Adroinus, Guntio, Ursinus, Balsmus, Theutareus, Vuido, Rufoldus, Hairoaldus, Beithelmus, Ursiaudus, Hoderaus, Balhardus, Authareus, Righardus, Altherus (1).

Liber evangeliorum in Theodiscam linguam versus. (820-840).

Nec willich scriban unser heil (2
Evangeliano deil,
So vuit nec hiar biguunon
In Frekisga zungun. . . .
Hiar hores jo zi guate
Was Got imo gebiete
Was wir imo hiar sungun
In Frenkisga zungun,

---

(1) Ces noms appartiennent tous à la population rémoise. Ceux qui sont dérivés du mot *Ursus* sont les seuls qui rappellent la langue latine ; les autres appartiennent aux idiomes franc et gaulois.

(2) Ces vers se trouvent en partie dans le livre VII, chap. 3, des Recherches de la France, par Estienne Pasquier. — Les huit derniers nous sont fournis par la préface mise par Borel à la tête de son Trésor des antiquités gauloises et françaises. — Beatus Rhenanus, en son Traité de la Germanie (liv. 2), les donna le premier. C'est à lui, qu'on doit la publication de cette curieuse traduction des évangiles ; elle remonte au IXe siècle. — Ce document nous montre la langue allemande ou tudesque, nommée langue des Francs par ceux qui la parlaient. — On peut y voir quelques mots dont la racine est latine, et quelques termes que la langue française conserva. — Au mot franc *Snelle* le roman a substitué l'adjectif *isnel*, prompt, rapide.

Nu fruves si hes alle
So werso wola woole,
Joth wer si hold in muate
Franco thute..........
. . . .
Sie sint so fama Kuani
Selpso thio Romani.
Nu darfmun thaz ouch redinon;
Tas Kriachi nethes widaron (1).
Sie eigun in zi nuzzi
Do samalicho unizzi:
In felde ioh in valde
So sint sie sarna balde.
Richiduan genuagi:
Ioh sint orchseli chuani:
So wa fane snelle
So sint thu thegamelle.

Traduction (2).

Or je veux escrire nostre salut
De l'évangile partie,
Que nous icy commençons
En Françoise langue.....
. . . .
Icy escoutez en bonne part
Ce que Dieu vous commande,
Que cy nous vous chantons
En Françoise langue.
Or se réjouisse tout homme
Qui au vers bien voudra,
Et qui le retient en courage Franc.....
. . . .

Eloge des Francs.

Ils sont aussi preux ou braves
Comme les anciens Romains.

---

(1) Thas Kriachi mes guimideron. — Variante donnée par Borel.

(2) Cette traduction est celle donnée par Pasquier et Borel.

On ose bien en dire cela,
Que les Grecs ne contrediront.
Ils ont avec grand avantage
Bon esprit et entendement.
Soit en plaine compagnie ou ès forets,
Ils sont partout valeureux;
Et leurs richesses leurs suffisent.
Ils se peuvent assez louer :
Aux armes adroits et prompts
Sont très tous ces vaillants.

—

IXe SIÈCLE.

Conclusion de la paix entre Louis-le-Germanique, Charles-le-Chauve et l'empereur Lothaire à Coblentz, en 860.

Adnuntiatio domini Hludouvici regis apud Confluentes linguâ Theodiscâ... (1)

Hæc eadem Domnus Karolus Romanâ linguâ adnuntiavit, et ex maximâ parte linguâ Theodiscâ recapitulavit.

Post hæc Domnus Hludouvicus ad domnum Karolum fratrem suum linguâ Romanâ dixit : — Nunc, si vobis placet, vestrum verbum habere volo de illis hominibus, qui ad meam fidem venerunt. »

Et domnus Karolus excelsiori voce linguâ Romanâ dixit....

Et Domnus Hlotharius linguâ Theodiscâ in supra adnuntiatis capitulis se consentire dixit et se observaturum illa promisit.

Et tunc domnus Karolus iterum linguâ Romanâ de pace commonuit et ut cum Dei gratiâ sani et salvi irent et ut eos revaderent oravit, et adnuntiationibus finem imposuit.

---

(1) Nous empruntons ces citations au Recueil des capitulaires des rois de France. (Et. Baluze.) (Paris, 1677, t. II, p. 137.) L'historien qui nous a transmis les détails de ce mémorable traité, tout en annonçant que les rois parlèrent en langues romane et tudesque, ne met dans leur bouche que des paroles latines. Cette citation néanmoins nous a paru utile : elle nous montre les princes obligés de parler les deux idiomes populaires. Les races sont encore mêlées. Dans chaque royaume on trouve des Francs et des Gallo-Romains.

IXe SIÈCLE. — 883.

Mots et noms Francs et Gaulois insérés dans des textes latins.

.... In agro Morvin dedimus in loco, qui vocatur Lions. — Charte de Herman, évq: de Nevers (dioc. de Sens) 849. — *Gallia Christiana.*

—

.... Frater Gothescalc. — Concile de Quierzy-sur-Oise, 849. — Act. de la prov. eccles. de Reims.

—

§ 3. — Similiter de collectis quas Theudesca lingua heriszuph appelat, et de his qui immunitates infringunt, et qui incendia et voluntaria homicidia et adsalituras in domos faciunt.

853. — Capit. Baluze. — T. II, p. 65.

—

.... Strugas, Salciacum, Utramentarias, Mast, Marchum, Pincariam, Emmonis et Tagentarii. — In Ans mansos quinque.

Concile de Verberie, 866. — Act. de la prov. eccles. de Reims.

—

.... Condonamus Adalricum... Cum Fulcuino... et Adalgarde uxore illius, Helmerado cum feminâ ipsius Tetsinde... et dimidio manso in villâ Mandreck.

Fondation de Sainte-Vaubourg (dioc. de Reims), 866.

... In civitate Augustiburc. — Lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, 870.

—

Divisio regni Lotharii. — Et hæc portio, quam sibi Hludouvicus accepit... Coloniam. — Treveris. — Uttrech. — Stratsburch. — Basulam. — Abbatiam Sevestre. — Berch. — Morbach. — Homburch. — Erenstein. — Augustchirche. — Masau superior. — Selme. — Emaus. ...

Et hæc est portio, quam Karolus de eodem regno sibi accepit... Lugdunum. — Vesontium. — Hunulcurt. — Ledi. — Morribecche. — Deonant. — Hancoum. — Viridunense. — Arlon. — Condrust. — Bislanc.....

870. — Capit Baluse, t. II, p 222.

—

... Undè necessitatibus jam dictæ nostræ congregationis destinamus.... Villulas infra scriptas.... Hoc est Burcinas, — Pretiosas. — Velena. — Haverciaco. — Frotmaro-curte. — Hilgia. — Combariaco.

875. — Constitution d'Eudes, évêque de Beauvais.

IXe SIÈCLE (883).

Fin d'une chanson héroïque, composée en l'honneur de la victoire remportée par Louis III sur les Normands.

Gilobet si thiu Godes kraft !	Benedicta sit Dei virtus !
Hludwig uuarth sighaft,	Ludovicus factus victor,
Sag allin Heiligon thanc :	Dic omnibus sanctis gratias :
Sin wart ther sigikamf.	Ipsius facta victoriosa pugna.
Odar abur Hludwig	At vero Ludovicus
Kuning uuar salig.	Rex fuit felix.
Garo so ser hio uuas,	Promtus uti hic fuit,
Swar so ses turft uuas.	Gravis quantum opus erat.
Gihalde inan, Truhtin,	Serva ipsum, Domine,
Bi sinan ergrehtin.	In sua majestate (1).

—

Xe SIÈCLE. — 900-940.

Noms Romains et Gaulois admis dans les textes latins.

.... In Craona mansum unum — super fluvium Suppiam, et mansum in Fimmes unum — concedimus quin etiam mancipia, quorum hic sunt nomina... Grifo, Alardis — Ingelidis — Wiart — Gerhelt — Elesevich.

Charte de Charles-le-Simple. 906.

—

In pago Silvanectense villam eis largitus est dictam — Biltoncortem — in eodem item pago, in villâ Rovres unum mansum.... in pago etiam Virmendorum delegavit villam eis vocabulo Fonces, sitam super fluvium Engon... in villâ Femy, in villâ Rodomo, in Faberles, in Bellemalle... actum castro Suessionis feliciter et congruè amen.

Charte de Charles-le-Simple. 926.

---

(1) Ce chant rimé est complet dans le tom. III des Annales bénédictines, p. 684. — La langue franque était encore celle des princes, des grands propriétaires, en un mot de la race conquérante : c'était celle, que les rois parlaient et aimaient. Elle chantait leur gloire ; c'était pour eux la langue nationale. — La langue romane attendait le 10e siècle pour reprendre sa revanche et dominer à son tour. Elle monta sur le trône avec les Capétiens.

LANGUE ROMANE OU FRANÇAISE, Xe SIÈCLE.

Fragment d'une Charte d'Adalberon, évêque de Metz, en 940.

Bonuis sergens et féaules, enjoie te ; car pour cin que tu as esteis féaules sur petites coses, je t'aususeray sur grands coses : — entre en la joye de ton signour (1).

Traduction.

Bon serviteur et fidèle, réjouis-toi ; car pour ce que tu as été fidèle sur petites choses, je t'exaucerai sur grandes choses,— entre en la joie de ton seigneur.

—

Xe SIÈCLE. — (940-999).

Lettre d'Artauld, archevêque de Reims, au concile d'Ingelheim, (940). — Noms qui s'y trouvent.

Artaldus, Agapitus, Hugo, Heriveus, Seulfus, Heribertus, Robertus, Rodulfus, Odalricus, Boso, Gerberga, Ludovicus, Wilelmus, Hildegarius, Deroldus, Otto, Fredericus, Theobaldus, Bruno, Adalbero, Gozlinus, Rotbertus. (2)

—

Charte d'Arnould, archevêque de Reims.

Donation du Bourg-saint-Remi à l'abbaye de Saint-Remi (989).

Arnulfus, Lotharius, Guido, Adalbero, Heriveus, Goetesmannus, Ratbodus, Odo, Adalgerus, Rotfridus, Brocardus (3).

---

(1) Borel, dans la préface de son Trésor des recherches gauloises et françaises, ne dit pas de quel cartulaire est tiré ce passage. Cette omission est fâcheuse : la date de ce texte était de la plus haute importance à reproduire dans son style original. Elle peut être mise en doute ; car elle semble indiquer dans la langue romane des progrès très rapides. On ne trouve aucun autre texte écrit dans le nord qui puisse en approcher.

(2) — (3) Actes de la province ecclésiastique de Reims. Th. Gousset. t. I, p. 614, 630. — On commence à voir arriver les noms, qui seront usités dans la seconde partie du moyen-âge et qui resteront dans la langue. — Nous sommes arrivés à l'époque où les princes n'entendent plus le latin. — V : Flodoard.

X° SIÈCLE. — (940-999).

Noms français admis dans des textes latins.

...In villa quæ Villare dicitur.— Charte de Louis d'Outremer. 954 — Cartul. de St-Remy.

Villula una, quæ dicitur Aisilcourt. — Super fluvium Lingon — Super fluvium Halle. — In villa quæ Douen vocatur. — In villa quæ Allemans vocatur.

Charte d'Albert de Vermandois, 980. (Gallia. Christ. dioc. de Reims.)

—

.....Curtem quamdam Cosla vocatam.

Charte du roi Eudes. 983.

—

..... Vireliacum, Barronem, Pontembairi, Caniacum, Vicum, Gerson, Gerzey, Vaunei, Curtem Ausorum. (Courtisols.)

Charte de Hugues Capet. 991. — Cartul. de St-Remy.

—

BOECE, POÈME. — FRAGMENT.

Description d'un vêtement allégorique, sur lequel est reproduite l'échelle qui mène aux Cieux, (950-1050).

Cals es la schala? De que sun li degra?
Fait sun d'almosna, é fé, é caritat;
Contra felnia sunt fait de gran bontat;
Contra parjuri de bona féeltat;
Contr' avaricia sun fait de largetat;
Contra tristicia sun fait d'alegretat;
Contra mensonga sun fait de véritat
Contra lucxuria sun fait de castitat;
Contra superbia sun fait d'umilitat.
Quascus bos om si fait lo so dégrat. (1)

Traduction littérale.

Quelle est l'échelle, de quoi sont les degrés?
Faits sont d'aumone, et foi, et charité.
Contre félonie sont faits de grant bonté,

(1) Raynouard. — Troubadours. — T. II, p. 35.

Contre parjure de bonne fidélité :
Contre avarice sont faits de largesse ;
Contre tristesse sont faits d'allégresse ;
Contre mensonge sont faits de vérité ;
Contre luxure sont faits de chasteté ;
Contre orgueil sont faits d'humilité :
Chaque bon homme se fait le sien degré.

POÉSIE FRANÇAISE.

Fragment extrait d'un manuscrit de Saint-Benoist-sur-Loire, (950-1050).

Nos jove, omne quan dius estam,
De grand follia per folledat parlam ;
Quar no nos membra per cui vivri esperam,
Qui nos sosté tanquam per terra nam,
É qui nos pais que no murem de fam,
Per cui salve s'mes per pur tan que ll' clamam.
Nos jove omne menam tar mal jovent,
Qu'ing nono prezosi strada son parent
Senor; ne par si ll' mena malament ;
Nelus vel laitre ; fai fals sacrament.
. . . .
Nos ê molt libres o trobon,
Legendis, bruis, esse gran marriment,
Quant ê la carcer avia l' cor dolent.
Molt val lo bés, que l'om fai ; è covent,
Com el es vels, que pois lo sosté.
Quand vé à l'ora qu'il corps lerai fra nen,
Paubre, qu'a fait Deus, as sa part lo té.
Nos de molx om nes no sosvem :
Vent om per veltat non abs pel chanut,
O es esferms, o a afon agut.
Cellui va bé, qui tra mal è jouent ;
É eum es vels, donc etai bonament (1).

Nous jeunes hommes, tous tant que nous sommes,
De grande folie follement nous parlons ;

---

(1) Nous empruntons ce morceau au t. II de l'Histoire de Paris, par Lebœuf, p. 326 ; nous avons modifié sa traduction.

(Car ne nous souvient de celui par qui vivre espérons,)
Qui nous soutient tant que par la terre nous allons,
Et qui nous nourrit pour que ne mourrions de faim,
Lui par qui sauvés sommes, pourvu que nous le réclamions.
Nous jeunes hommes tous menons si mal jeunesse
Qu'aucun n'apprécie le chemin suivi par son père
Plus vieux. Et par ce moyen chacun mène sa vie malement:
Aucun ne veut se désister ; et on fait faux serments.

. . . .

Nous en beaucoup de livres trouvons
Légendes ou brefs, être un grand chagrin
Quand dans la prison entre le cuer dolent.
Beaucoup vaut le bien que l'homme fait. Et il convient,
Quand il est vieux, que puis ce bien le soutienne :
Quand vient à l'heure que le corps laissera,
Le pauvre, que Dieu a fait, à son côté il le tient.
Nous de beaucoup d'hommes ne nous soucions.
Tombe l'homme en vilté, quand il n'a plus de cheveux et qu'il [est ridé,
Ou s'il est infirme, ou s'il a chagrin aigu.
Celui va bien, qui au milieu des maux est jeune,
Et qui, quand il est vieux, se maintient bonnement.

—

XIe SIÈCLE.

Testament de Gervais, archevêque de Reims, (1067).

Gervasius, Herimarus, Odalricus, Guidricus, Leuvinus, Odo, Constantius, Longobardus, Drogo, Guillebertus, Herimanus, Leunblus, Guillelmus, Johannes.

—

Privilegium Renaldi Remensis, archiepiscopi de altari de Hermundi-villa, (1093).

Rainaldus, Henricus, Nocherus, Manassès, Burchardus, Geguinus, Arnulfus, Leuvinus, Odo, Mainardus, Duda, Richerus Walterus, Joffridus, Godefridus, Radulfus, Fulco, Fulcradus, Nicholaus, Symo, Gedifridus, Philippus (1).

(1) Varin, Archiv. admin. de Reims, t. I, p. 221, 245. — Les noms recueillis dans les deux documents ci-dessus indiqués font presque tous partie de ceux qui vont figurer dans l'histoire des siècles suivants.

XIe SIÈCLE.

Noms français extraits de chartes latines relatives à la Champagne et datées du XIe *siècle.*

.... Altare quod vocatur Toxas (alias Toxar). — Fondation de St-Jean-des-Vignes (Soissons), 1076.

—

Altare de Spanlx. — In villâ vulga dicto Bainson. — Charte de l'abbaye de Coinsy, 1077, 1098.

—

In saltu meo de Herlebeche. — Signum Balduini de Gant.....
Charte de St-Thierry, 1096.

—

..... Villa Astum. — Villa Croy. — Villa Hysoi. — Villa Mofiers. — Decima de Floy. — Decima Meloisviler. — Silva de Tarsin.

Fondation de St-Martin de Pecquigny, 1066.

—

Ecclesia de Barly. — Castellum, quod dicitur Dourlens. — Aquatias Rue.

Charte de St-Pierre d'Abbeville, 1075.

—

.... Landricus de Terre. — Reinold Passans, Joffridus Frigans, Petrus Barbas.

Charte de G. évq. d'Amiens, 1100.

—

In Gaden sylvâ. — Molendinum de Baboth. — Super fluvium Scardon. — Aquariæ de Plais. — Fluvius de Liquet. — Hugo senior Schec. — Altare de Belmont. — Altare de Vron. — Altare de Busencurt. — Villa de Flibocourt. — Villa de Alq. — Molendinum de Arundel. — Durandus Acolapance. — Bernadus Bataille. — Acardus de Cambron. — Valterus Murailz. — Bernardus de Cotherel. — Renaldus de Aplancourt.

Charte de fondation de St-Pierre d'Abbeville, 1100.

—

Alodium de Crisenon. — Gaufridus de Vincelles. — Herbertus Wifel.

Charte du mon. de Crisenon, 1100.

—

..... Guido de Lesoières. — Robertus Angusel. — Eubalus

de Rocei. — Balduinus de Gurci. — Radulfus filius Blith. — Vido de Vitrey.

Chartes de l'abbaye de Ribaumont (Laon), 1083, 1084.

—

In villâ, quæ dicitur Guvils.

Charte de St-Vincent de Senlis, 1059.

—

Altare, quod est in Tremilly villâ.

Charte de Ste-Marie de Senlis, 1068.

—

Valterus de Monci.

Charte de St-Vincent de Senlis, 1069.

—

In castello, qui vocatur Crispi.

Abbaye de St-Arnould de Crespy. — Charte de 1076.

.... Molendinum, quod dicitur Tolsac in villâ Nantuelis nominatâ.

Charte de St-Barthelemy de Beauvais, 1037.

—

In viculo Visneel nomine situm. — Giserdicorte mansum unum.

Charte de St-Pierre de Châlons, 1028.

—

.... Habancort cum tribus mansis terræ. — Inter Viasnam et Berzil.

Charte de l'abbaye de Moiremont, 1074.

—

... Altare de Darcurt. — Altare de villâ, quæ dicitur Galones.

Charte de Roger, évq. de Châlons, 1092.

—

... Villam nomine Hermeno. — Villa quæ vocatur Rens. — Villa quæ vocatur Sincueric.

Charte de St-Christophe (Beauvais), 1060.

—

Villa, quæ dicitur Escelens.

Charte de Gui, évêq. de Beauvais, 1081.

—

Possessio, quæ appelatur Nauurz et membra ad eamdem potestatem pertinentia, id est Castenith et Pincecurt.

Charte de Wido, évêq. d'Amiens, 1064 (1).

---

(1) Nous ne dirons rien des noms ci-dessus indiqués. Nous aurions pu multiplier facilement ces citations empruntées aux

XIIe SIÈCLE

L'épître de Monsieur Saint Estienne, chantée en l'église de Soissons dans le XIIe *siècle* (1).

Lectio actuum apostolorum.

Por amor Dé vos pri, saignos Barun,
Sé ce vos tuit, escotet la leçun
De Saint Estevre le glorieux Barrun :
Escotet la par bonne entention,
Qui à ce jor reçu la passiun.

In diebus illis Stephanus plenus gratiâ et fortitudine faciebat prodigia et signa magna in populo.

Saint Estevres fut pleins de grant bonté
Emmen (2) tot celo, qui creignent en Diex :
Fescit miracle o nom de Diex :
As cuntrat (3), et au ces (4), à tot dona santé :
Por ce tracèrent autens li Jivé. (5)

Surrexerunt autem quidam de synagogâ, quæ appellabatur Libertinorum et Cyreneorum et Alexandrinorum, et eorum qui erant à Ciliciâ et Asiâ, disputantes cum Stephano.

Encontre lui se dressèrent trestuit.
Disèrent ensemble manveis mes :
— Cetui il a Diable, qui parole en lui.....

---

chartes de ce siècle : nous renvoyons le lecteur au tom. II des Actes de la province ecclésiastique de Reims. — On remarquera l'introduction de la particule *de* qui supplante la désinence du génitif.

(1) Dom Martenne, *de Antiquis ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. 3, art. 2. — Dans son traité de *Antiquâ ecclesiæ disciplinâ*, chapitre 13, il dit que le manuscrit dans lequel il a copié les couplets de cette épître farcie, c'est-à-dire entrecoupée de vers français et de prose latine, fut écrit dans le temps de l'évêque Nivelon. Ce prélat monta sur le siége de Soissons en 1177 et mourut en 1205.

(2) Envers. — (3) Contrefait. — (4) Aveugle. — (5) Juif.

LORRAINE, XIIe SIÈCLE.

Fragment de la Passion.— St-Pierre renie Jésus-Christ (1).

Dons encommencèrent li alquant soupir en lui, et cuverre sa face, et batre à coleies, et dire à lui :—« Devyne.» —Et li ministré la battoient à facicies. . .

Et quant Pieres estoit en la cort de lez, se vint une des ancelles lo soverain prestre. Et quant ille ot veut Pierron, ki se chafievet al feu, se lervui ardeit et se dist à lui : — Et tu estoies avoe Jéhu de Galileie. Cil desnoivit davant tos, et se dist : — Neni sai ; neni n'entent ce ke tu dis. »

Si ussit fuers devant la cort; se chanteit li jas (2).

Lo parax quant un altre ancele l'ot veut, se dist à ceos, ki lai encore esteivent — car cist è de ceos. — Lo parax (3) un petit après dissent à Pierron cil, ki lai esteivent : — Vraiement tu es de ceos ; car tu es aussi Galileus. »

Et cist encommençoit excommunier et jurier : — « Ke ju ne sai ke ait hom soit, que vos dites. » Maintenant lo parax chanteit li jas.

XIIe SIÈCLE. (1100-1150.)

Noms Français extraits de textes latins.

Heremum Azonis de Ham. — Altare de Gons. — Villam de Singli. — Terras, quæ Acelles appellantur.

Bulle d'Innocent II, relative à Saint-Nicaise. — 1136.

In monte juxta Chalons. — Ad molendina Machot et Puizun.— Thomas de Rohas.

Charte de Rainaud, archvq. de Reims, 1137.

---

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XVII, p. 725.

(2) Le coq.

(3) Pareillement.

..... Quem dicunt Albericum Malet. — Ecclesia apud Melphi, scilicet, quæ fuit Pagani Hastamorsel. —Domini Hugonis Cossiart. — Tebaldus Linolet.

Charte relative à l'abbaye de Saint-Thierry, 1138.

—

Ingunginus quatenus pravos illos Remensium conventus, quos *compagnies* vocant, dissipes.

Charte relative à l'élection d'un archevêque de Reims, 1139.

..... Irbrays cum ecclesiâ. — Ecclesiam. S. J. B. de Hordon. — Beldin cum ecclesiâ, altare de Monci, capellam de Luares. — Ecclesiam. S. M. de Ventebran, capellam de Ambe, capellam de Squimorte, capellam de Heustan, Schumanz cum ecclesiâ.

Bulle relative à Saint-Remy, 1145.

—

..... Molendino de Macelau. — Homines de Chalon. — Leudo de Uncar (Unchair.) — Milo cognomento Coveiz. — Théodoricus Trossel. — Rodulfus miles de Brimericurt.

Charte de Barthelemy, évq de Laon, 1125.

—

..... Villa Chalon. — Altare de Summopi. — Altare, quod dicitur Guast. — Altare de Guartengen.

Bulle relative à Saint-Thierry, 1126.

—

Decimam de Vertilli. — Ad fossam secùs Berlize. — In valle de Cierge. — Terram de Vivers. — Pratum de Warne. — Altare de Buxut. — Ecclesia de Morlines. — Cum medietate de Anoloit.

Bulle relative à Saint-Nicaise. 1113.

..... Locus qui vocatur Cheminon. — Ad aquam Brusson. — Fluviolus nominatus Currat.

Charte de Hugues, comte de Champagne, 1110.

—

..... Silva, quæ dicitur Luiz. — Milo de Secru. — Albericus de Cheminum.

Charte de Hugues, comte de Vitry, 1116.

—

In sylvâ Lieuis. — Campum, qui vocatur Durfosson. — In aquâ Brosson.

Charte relative à l'abbaye de Cheminon, 1116.

—

... Ad fossam de Anglot — decimaria de Villavenardi et Joche — porta, quæ dicitur de la Gate — decima de Ormes —

grangia de Nuisament — rivum, qui dicitur Herbision — decima de Chemines — decima de Boissy le Repos — grangia de Entreame — Bertrandus de Lucimont.

Ch. de Thib. C. de Champ, 1131.

—

.... Quod habebant a vado Ositremont.

Ch. de Geoffroy, évq. de Châlons, 1131.

..... Wikarde abbas. — Sylva Othe.

Charte relative à l'abbaye de Pontigny, 1138.

—

..... In bosco de Thul. — Andreas de Baldement.

Charte de Hugues, évq. d'Auxerre, 1145.

..... Gautier Escarbot.

Charte du monastère de Roches, 1145.

—

..... Ansericus de Tarel. — Terram de Exsard. — Jocelinus de Arcy. — Fratres de Reigny. — A fonte de Lesir (Loire) usquè ad fluvium Chore. — Sanctimoniales de Crisignon. — Will. de Malli. — Lambertus de Voltenai. — Jofridus Arthaut. — Hugo Dannam.

Charte du couvent de Reigny, 1147.

—

..... Territorium de Vaus. — Gaefridus de Lueth.

Chartes du couvent des Roches, 1147, 1148.

—

De foris per Ligerim, dès le rut Alseriac, usque ad Terram villæ Charul.

Ch. d'Alain, évq. d'Auxerre, 1157.

—

..... Ecclesia de Tast. — Ecclesia de Lesmont. — Ecclesia de Larzicurte.

Ch. de Hugues, évq de Troyes, 1124.

—

... Nemus de Belmont — Otranus Gasteblé — Herbenus heremitus de Payens — Godefruidus de Broissy.

Charte de l'abbaye de l'Arrivoire, 1140.

—

... A rivo de Pontou ad rivum, qui dicitur Prose — Guido de Larzicourt — Walterus de Briart — Petrus de Mathoul.

Charte de Gauthier, comte de Brienne, 1143.

—

. . . Molendina Hugonis de Bafeu. — Milo de Vernoil. — Furnum de Pombar. — Villam, que vocatur arcon. — Partem decimarum de Dusil.

Bulle relative à saint Remy, 1148.

—

Robertus de Luizarches. — Hugo de Silleri . . . . .

Charte de Henri, archevêque de Reims, 1171.

—

Tertiam partem de molendinis Foleret, qui sunt sub Fricambaut. 1164. — Charte de l'abbaye Saint-Remi.

—

Ado de Belru. — Ado Cornez. — Signum Odonis presb. de Crusni, Rainaldi Cuissart, Gerardi Coese anseris.

Charte de Henri, archevêque de Reims, 1167.

—

. . . Signum Rainaldi Cordelle, — Wiardus Budez.

Charte de Thibauld, Comte de Champagne, 1114.

—

. . . Balduinus de Chassel. — Ulricus de Scordal. — Richerus Morlachar, Thomas Macouens, Radulfus de Ecri, Adam de Curlandun, Rogerus Malvisin, Roger de Oiri.

Charte de Guiscard, Comte de Roucy, 1176.

—

Villa, quæ Mesuns appellatur. . . . .

Charte de Maurigny, (Diocèse de Sens), 1120.

—

Præpositus de Sepaux. — Aoidis vulgo vocata Damet. — Presbyter de Cuidot.— Wil. de Montecorbun.— Wil de Curtivalt. — Andreas de Dovat. — Herveus Rafars. — In villa Chalose. — Per collum montis Bonen. — Josbertus Giffet.

Fondation d'Escharlis, 1120.

—

... Ad locum, qui Monsluz dicitur. — Ansellus de Triagnel — Odo de Villemauri. — Hugo de Riges. — Harin de Tranguol. — Milode Nogent.

—

Charte de l'abbaye de Vauluisant, 1127.

—

. . . Albertus de Montomer.— Angelbertus de Molins.— Simo de Taloiri.— Gutterus de Sparnai. — Hugo de Coheirart.

Charte de Henri, Comte de Troyes, 1164.

—

Caldelas, quæ sunt apud Bizannas et Lut.

Charte de Raoul, archvq. de Reims, 1119.

—

. . . Castellum, quod Bullion dicitur. —Ingonem de Mirenvalt.

— Manassem de Herge. — Rainaldus de Jupperi. — Lambertus de Tiembeche.

Charte de Rainaud, archvq. de Reims, 1127.

—

Ad fines Ville-Savoie. — Charte d'Igny, 1130.

—

Oddina de Tin. — Radulfus Charrette. — Pontius de Leschires. — Renaldus de Waci. — Hugo Walechiis de Taili.

Fondation de Signy, 1135.

—

... A viâ regiâ sicut tendit in Forest. — De Forest per verticem montis Rouel, sicut vergit in Chermel, de Chermel vergit ad Bonlon rivulum.

Fondation du Mont-Dieu, 1137.

—

... Cultura mea de Hailers. — Sub monte Joet. — Milo de Ganne. — Walterus de Vœruim. — Paganus de Sosmes. — Hugo de Charlez. — Guido de Chivri. — Odo Bouarins.

Charte des Prémontrés de Châteu-Thierry, 1140.

—

Vinea, quæ dicitur Aignelet. — Terra de Poilgli. — Decimæ de Nancel. — Terra, quæ dicitur Vans, sive Millencort.

Charte relative au couvent de Saint-Crespin, 1142.

—

... Paganus Seil, Remigius But, Mainardus Drag, Paganus filius Hostelup, Joannes de Molreni.

Fondation de la commune de Laon, 1125 (1).

—

Charte de Renaud, comte de Bar, 1118 (2).

Ge Renaulds, quenz de Bar et de Monceonz, faez conoesant à

(1) Ici s'arrêteront nos citations de phrases latines mêlées de mots français. A partir du milieu du 12e siècle la cour, l'aristocratie, la haute bourgeoisie parlent français : le peuple des villes et des campagnes continue à parler l'idiome roman ; son dialecte va produire les patois encore usités de nos jours.

(2) Elémens de paléographie : Natalis de Wailly, t. I, p. 159. — In-fol. Imprimerie royale, 1838.

tos ceauxz, ki orrons et verronz ceez présenz laistrez, kue rum suxz l'escheoite, kue m'advenoie de per ma ante ma Dame Mahauz, mon signeor Walranz Redon sun mari réclamoye à forz et volsit il à plains tenre se terre, à tanz por le voloir et ordannement..... mun trez hauz prinche et très chierz signeor Loyz, noble roy de France, nos onz convenanciez per ensamblez ansi et tel menière kue véez ci, — kue mun chierz uncle, mon signeor Walranz, ha prin à créanz et grei ez dis escheoite ceu est à sçavoir — Fontenais le terre o siens appendices, si come el est bonée et devisée, o le chastiau come li se porsiet o le ville, — item Nantuel li Haudouinz le terre o siens appendices, si come el se pourporte et est bonée et devisée, o le chastel o le borg... et o tot ceu féaultez de chevaliers, bacheliers, escuyers, borgeoiz et des homes des vile et fhors vile... et ne puet il monsigneor Walranz, ne sienz heirz, per ansi faet et tiel convenance, riens réclamers ne o prum ne en futur en ultre ce, ne prétenre o parsuxz en quelxqonques terres, domoines, moibles, ne choise l'escheoite et l'héritaige ma Dame Mahauz ;—fhores kue s'avenoie kue je morisse sens heirz, adoncquez resuura l'hirritaige ; et tote l'escheoite ma Dame Mahauz à il, sens exept, dessendera léalment, sens kue nus otot on en parsons i puet riens réclamerz ne prétenre l'encontre il mon signor Walranz Redon ne liz siens heirz ., et por san kue ceu soye ferz choise (1) et staible à torjors et perennelemens, ai ge faet saeler cetes laistrez de mun ceiaus.—Ceu fu faet el jor sein Berthremieu l'apostre, qant li miliaires nostre Signeor coroiens per mil et chens et dix et wict ans, o moez de marc (2).

—

XIIe SIÈCLE.

***Priviléges accordés par Louis-le-Gros aux habitants de Beauvais*, 1122.**

Au nom de saincte Trinité, amen. — Loeys, par la grâce de Dieu roy de France, je vueil faire à savoir à tous ciaux tans

---

(1) Il faudrait—E por ceu kue ceu soye fermz choise. — Nat. de Vailly.

(2) Le comté de Bar, voisin de la Champagne, en faisait presque partie, il en releva de temps à autre ; tous les termes, que contient cette charte, se retrouvent dans nos poetes et dans nos patois. — Les mots *o prum* se disent encore, même à Reims ; ils signifient : d'abord, de suite, à présent, de bonne heure.

présens comme advenir, tant comme à chaux qui ore sont, que nous octroyons as hommes de Biauvais que les mesons à chacun d'aux, s'elles queoyent, ou qu'elles fussent arses, les parois de ses mesons ou les mesières, lesqueles il avoit devant che, puet-il fère sans congié d'aucuns. Sans querre, il le puet si comme sè parois, ou sè mesière sy comme elle estoit devant, par trois loyaux voisins, par lesqex il pora prover. — Nous octroions as chiaus que les pons et les planches, lesqueles ils ont ès yaues, et lesqueles ils ont achatez, s'eles chient, ou s'eles sont arses, sans querre licence, qu'eles soient refètes ou que les piex y soient mis Adechertes les pons et les planches aussi comme il les avoient achetées as evesques, et si comme il les avoient achetées de devant aus, leurs les aient à perpétuité et aussi des pons. — Nous leur otrions volons et quemandons que aus par leur voisins loyaux, si comme nous aviens devant dict, que les parois et les mesières de leur mesons, si comme il est devant monstré, le serremens oïs avant que on ne leur puis autre chose quierre. — Et pour ce que cheste chose ne soit donnée à oubly, ny que elle ne soit défachié, nous l'avons quemandé à escrit, et qu'ele peust estre affermée de chiaus, qui après nous venront, de notre séel et de notre auctorité et en notre charte, venant après Phelipe nostre fil, le confermames encemble. — Donné à Pontoise l'an de l'Incarnation, M. CXXII (1).

—

VERS LATINS DE FROWINUS, 1100-1130 (2).

Vive precor, Bertholth, tibi sit Dominus, rogo, filholt: (3)
Ad te quod liber sim, docet iste liber.

---

(1) Ord^es des rois de France, t. XI, p. 182. — Ce texte est certainement l'un des plus anciens en style français officiel que l'on puisse citer. — Nous devons dire que son authenticité sous cette date a été mise en doute. On a retrouvé à Beauvais le texte latin de cette charte. La pièce que nous éditons ne serait peut-être qu'une traduction : mais elle doit être contemporaine de la concession. Le latin n'était plus compris : et dans le XIIe siècle les chartes intéressant les communes furent traduites nécessairement.

(2) Frowin, moine suisse, mourut en 1130. Il place ces deux dystiques en tête d'un de ses commentaires sur l'oraison dominicale, écrits en latin et dédiés au prêtre Berthold. (*Explanatio dominicæ orationis.*) — Annal. Bened. t, VI, p. 657.

(3) Ami, bienveillant. — La Suisse au moyen-âge était loin de former l'ensemble qu'elle présente de nos jours ; allemande au

Hunc librum vovi ; nunc promissum tibi solvi.
Jus est, si sapias, gratus ut accipies.

—

XII° SIÈCLE.

LI SECUNDS LIVRES DES REIS, 1080-1150.

Après la mort de Saül, David returnad de la descunfiture et l'ocisiun d'Amalech et surjurnad dous jours en Sicilech.

Al tiers jur, repairad uns huem del ost Saül : dépaned et désired out ses dras, et puldre sur le chief. Vint devant David, et à terre chaï, si aurad

David enquist dunt il venist. — E cil respundi : — Del ost de Israël m'en sui fuiz. » — E, cument l'ont fait ? fist se David. » — Cil respundi : — Il se sunt del champ fuiz ; é mult en i ad d'ocis : et mors est Saül é Jonathas sun fiz. »

Respondi David. — E cument le sez que mors est Saül et Jonathas sis fiz ? »

Cil respundi. — Par aventure vinc al munt de Gelboé : et Saül sur sa lance s'apuiout ; et les curres é l'eschiele des chevalers l'apruçout.

E Saül vers mei turnad ; é chalt pas me apelad.

E ki jo fusse demandad. Jo li dis ke fui des Amaléchites.

E il me redist. — Sta sur mei, si m'oci ; kar forment sui anguissus. Mais tute ma force est encore en mei.

---

nord et à l'orient, italienne au midi, à l'orient française, ou pour mieux dire bourguignonne, elle a conservé dans son sein les idiomes qui se partagèrent l'Europe à la fin du x° siècle. La langue romane y fleurit longtemps. — On prétend même y retrouver les traces du langage antérieur au latin, l'idiome des Étrusques.— Nous ne citons les quatre vers ci-dessus que pour donner un dernier exemple de la confusion des langues à laquelle le XIII° siècle allait mettre fin.

E je turnai, si l'ocis; kar bien soi que vivre ne poutl après les plaies. Pris la curune de sun chief; é le bou de sun braz, é aporter les ai à tei mun Seignur. » ....

E pur quei, dist David, fus si fol hardiz que pour n'en us de ocire l'enuint é le Rei nostre Seignur?

Cist mals te vendrad sur le chief. Ta buche ad parlée encuntre tei é à tun damage, en ço que tu deis que l'enuint nostre Seignur océis. »

E de ço menteit li paltuniers. — Erranment cumandad David à un des suens que mors getast cel lècheur. — E il si fist.

David en cest manière plainst Saül é sun fiz Jonathan:

(Cumundad que l'um enseignast as fis as Judeus traire de arc, pur ço que li Philistien furent archer bon, é mort ourent le rei Saül, si cume il est escrit el livre as dreituriers) é se redist: — Israël, Israël, pren guarde de ces, ki sur les muns sunt mors et nafrez.

Li noble hume del paÿs sur les muns sunt ocis. Allas! cument i chaïrent li bon vassal é li vaillant champiun?

Ne portez pas la nuvele en Gelh ne as rues d'Escalune! Que les filles des Philistiens ne se haitent, ne les filles de ces, ki pas ne sunt circumcis, s'esléecent!

E vus, Munz de Gelboé, rusée ne pluie ne irenge sur vous, nu fist-il puis! é n'y seient pas champs de prémices! car là jetèrent li fort leur escuz: E Saül, tut issi cume il ne fust enuinz, i getad sun escud.

La sajette Jonathas, fist David, unches arière ne turnad: é la spée Saül en vain al fuerre ne repairad.

Saül et Jonathas amiables et bels furent en leur vie; é à la mort ne se sunt partiz. Plus furent iguels que le ègles é plus fort que liuns.

Vus, filles de Israël, plurez pur Saül ki vus vesteit des riches guarnemens et dunat vus d'or les riches aurnemens!

Cument chaïrent en bataille li bon vassal? Jo deuil sur tei, chier frère Jonathas, bels é aimables, que j'o amoué si cume la mère sun fiz, que n'ad mais un.

Aï ! cume chaïrent li bun champiun et périrent ces bones armes et li bons cunreidz ? (1).

—

LIBER LAPIDUM, 1123.

Evax fut un mult riche Reis : (2)
La regne tint des Arabais.
Mult fut de plusieurs choses sages :
Mult aprist de plusieurs langages :
Les set arts sut, si en fut maistre.
Mult fut poischant et de bon estre :
Grans trésors ot d'or et d'argent,
Et fut larges à tuite gent.
Pur les grant sen, pur la pruece,
Qu'il ot, é pur sa grant largece
Fut cunnuz et mult amez,
Par plusiurs terre renumez.
Néruns en ot oï parler :
Por ce ke tuit l'oï loer,
L'ama forment en sun curage.
Si li tramist un sen message.
Néruns fut de Rume emperère
En icel tan que li Reis ère.

---

(1) Livre des Rois : Leroux de Lincy, in-4°, 1841. — Le savant éditeur de ce curieux volume pense que cette antique traduction est due à un littérateur de l'Ile de France, de Picardie, de Normandie ou de Champagne. Nous ne prétendrons pas que notre province seule y a droit : mais nous prierons le lecteur de remarquer les importantes analogies, qu'elle présente avec nos patois.

(2) C'est ainsi que commence la traduction du poème latin intitulé *Liber lapidum*, composé par Marbode, écolâtre de Rennes en 1067 et mort évêque de cette ville en 1123. L'auteur de la version française est inconnu. L'examen de son orthographe nous le montre écrivant sous l'impression des traditions latines. Il dut travailler ou du vivant même de Marbode ou peu après sa mort. On remarquera de nombreux rapports entre sa manière d'écrire et la prononciation conservée par nos patois. — Le poème et sa traduction se trouvent dans les œuvres de Marbode, publiées par Dom Beaugendre, à la suite de celles de saint Hildebert. — Paris, in-fol. 1708.

Manda li ke l'enveast
Par sa merci que nu l' laisast
De sun sen de sa curteisie ;
Ne keirait altra manantie.
Evax un livre li escrist,
K'il meisme de sa main fist,
Ke fit de naturas de pierres,
De lor vertus, de lur maneires,
D'unc venent, d'u sun truvées,
En quels lius é en quels cuntrées,
Do lor nuns et de lor culurs,
Quel poissance unt et quels valurs.

—

XIIe SIÈCLE.

Charte de l'abbaye d'Hennecourt, 1133 (1).

Jou Renaut, seigneur de Haukourt, Kievaliers, et Jou Eve del Eries, kuidant ke on jor, ki sera, no armes kicteront no kors por se trair à Dius no siegneurs, et ke no poieons rackater nos fourfet on enmonant as iglises de Dius et as povre, por chou dès orendroit avons de no kemun assent faits no tétaument è deraine vouletet en kil foermanch, primes. . . . . (2).

—

XIIe SIÈCLE.

Charte de Louis VII. — 1137 (3).

Ou non de Dieu, je Loys, par la grace de Dieu Roi des Fran-

(1) Hist. de Cambray, Jean Lecarpentier, t. II, p. 18 des preuves.

(2) Je Renaut, seigneur de Haucourt, chevaliers, et Je Eve de Eries, croyant que au jour qui sera, nos âmes quitteront nos corps pour se rendre vers Dieu notre seigneur, et que nous pouvons racheter nos fautes en faisant aumône aux églises de Dieu et aux pauvres, pour ce dès à présent avons de notre commun consentement fait notre testament et dernière volonté en cette forme. D'abord. . . . .

(3) Ordonnances des rois de France, t. XI, p. 189. — Cette

ceis et dux d'Aquitanie, fesons à savoir à ceux, qui sunt à venir, comme à ceux, qui ores sunt, que nous à nos Borjois d'Orliens, por l'engreigemant de la cité oster, ycetes coustumes, qui sunt cy après escriptes, leur donasmes et leur otroiasmes.

§ 1. — La monaie d'Orliens, qui en la mort nostre père durait et courait, en trestoute nostre vie ne muera ; ne ne ferons que elle soit muée ne changiée.

§ 2. — Ou tiers an par la raançon de celle monaye, de chacun muy de vin et de blé de yver, deux denières, et de chacun mui de marcesche, d'avoine ou d'autre blé de mars, un denier, aussint comme l'en fesait ou tans nostre père, prandrons.

§ 3. — Auctorité establismes nous que li prévost, ne nostre serjent, aucun des borjois par devant nous ne semondra, sé ce n'est par nostre commandement ou par nostre séneschal.

§ 4.— Quiconque des borjois par nostre semonce vendra à nostre cour on por forfet, ou por aucune cause que nous l'aurons fet semondre, sé il ne vient fère nostre gré ou ne porra, nous ne le retendrons mie, sé il n'est pris on prasent forfet ; mais aura licence de s'en raler et par un jour demourer en sa meson ; et après lui et ses choses seront en nostre volonté.

§ 5.— Encore commandasmes nous à tenir que nostre prévost par aucun serjent de sa meson et de sa table, qui sont apelez bediaus ou accuseurs, contre aucun des borjois, ne puisse faire nules dareson.

§ 6.— En après establismes que sé aucun des borjois son serjent de sa meson ou de sa table, qui il loerra, ferra ou le battera, que il n'en face amande à nostre prévost.

§ 7.— Encore nostre père, à la paque prochaine devant sa mort, avoit otroié que il, ne ses sergens, nulles mains mortes ne requeraient, qui devant 7 ans arrières trespassez avendraient ; et nous ice que notre père avait otroié en remission de la soue ame, otroiasmes.

---

pièce peut encore n'être qu'une traduction. Quelques phrases, par exemple celles du paragraphe 2, peuvent le faire supposer ; mais la version nous paraît néanmoins contemporaine du texte latin, que le roi aurait réellement signé et scellé. Son objet devait être connu de toute la population : il fallait donc la promulguer en français.

§ 8.—Encore par ce que nostre sergent gravaient et raembraient les borjois, pour ce que il les leur metayent sus que à la mort nostre père, que il avaient acoustumé jurée, — et borjois juraient que il n'avaient pas ce fet ; et nous ice plet lessames tout ester. — Einsint que nous, ne nos sergens, por cette chose, rien d'aus ne requerrons. — Et por ce que ce ne puisse estre effacié ou par aucune manière à ceux, qui vandront après nous dépétié et déconfermé, nous confermasmes cet escrit de l'autorité de nostre non et de nostre seel.

Ce fu fet à Paris devant tous, en l'an de l'Inc. de N. S. 1137, ans de nostre règne le quint. — et s'y estoient en nostre palais, Raoul nostre chambellant, Guillaume le bouteiller, Hue le connestable. — Et fut bailliée par la main Augrin, le chancellier.

Sermons de saint Bernard, abbé de Clairvaux (Aube).

Ci encomencent li sermon saint Bernart, k'il fait de l'avant et des autres festes parmi l'an (1115-1153).

Nos faisons ici, Chier Freire, l'encommencement de l'Avent, cuy nous est asseis renommeis et conuiz al munde, si cum sunt li nom des altres sollempniteiz. Mais li raisons del nom n'en est mies par aventure si conue. Car li chaitif fil d'Adam n'en ont cure de vériteit, ne de celes choses, k'à lor salveteit apartienent: anz quièrent icil les choses défaillans et trespessaules. — A quel gent feront nos semblanz, les hommes de ceste génération, ou à quel gens ewerons nos ceos, cui nos veons estre si ahers et si enracineiz ens terriens solas et ens corporiens, k'il départir ne s'en puyent ? — Certes semblant sunt à ceos, ki plungiet sunt en aucune graut awe, et ki en péril sunt de noier : les varoyes k'il ceos tienent, ke s' tienent, ne k'il par nule raison ne vuelent dévuerpir ceu où il premiers puyent mettre lor mains, quel chose que ce soit, ancor soit ceu tels chose, ke ne lor peult niant aidier, si cum sunt racines d'orbes ou altres tels choses: et si aucune gens viennent à ols por ols à soscorre, se plongent ensemble ols ceos k'il puyent agrappier, ensi k'il à ols ne à ceos ne puyent faire nule ajue. — Ensi périssent li chaitif en ceste grant mer, ke si est large, quant il les choses, ki périssent, enseuent, et les estaules layent aleir, dont ils poroyent estre délivreis del péril, où ils sunt, sé prennoyent salver lor ainsmes : car de la vériteit est dit, et ne mie de la vaniteit : — Vos la conessereiz ; é ele vos déliverrat, — etc.

Fragment d'un autre sermon.

En l'encomencement de quaramme.

Nos entrons hui, Chier Frère, el tens del saint quaramme, el tens de la cristiene chevalerie. Nos ne wardons mies ceste jeune per nos ; anz la wardent assi tuit cil, ki en l'uniteit de la foit sunt assambleit. Et por kai ne seroit commune à tos cristiens li jeune de Crist? Por kai ne s'enseuroient li membre lor chief? Sé nos de cest chief avons les biens recéus, por kai ne sosterriens nos assi la poine? Ne volons nos soffrir nule dolor: et si volons avoir communiteit à la joye. S'ensi est, certes nos ne sommes mies digne de la compaignie de cest chief. Tot ceu k'il soffrit, est por nos : et si nos, en l'oyvre de nostre salveteit mismes, ne nos volons traviller ensemble luy, en quel chose mais li représenterons nos nostre aiue? Est ceu dons granz chose, sé cil jeunet ensemble Crist, ki ensemble luy doit seor à la taule del Peire? Est ceu granz chose sé li menbres soffret ensemble son chief, avoc cui il doit estre glorifiez? Certes, bienauriez est li membres, ki del tot se serat ahers à cest chief, et ki l'seurat tot cele part, où il irat. Et s'il avient par aventure k'il trenchiez soit et dessevreiz, aparmenmes covient qu'il pennez soit assi de l'esprit de vie. Car dont venroit ne senz ne vie à celei partie del cors, ki al chief ne n'est aherse (1)?

Lettre de saint Bernard, abbé de Clairvaux (Aube), aux moines du Mont-Dieu (diocèse de Reims), 1150-1200.

Fragment.

Ci encomencet le epistle saint Bernart à Mont-Deu.

Al Prior del Munt-Deu et à ses compaignons mandes li Abbés

(1) Nous empruntons ces deux fragments au *Livre des Rois*, publié par M. Le Roux de Lincy : Paris, in-4°, 1841. — On n'est pas encore fixé sur la question de savoir si saint Bernard écrivait ses sermons en français : la solution de cette difficulté ne rentre en aucune façon dans le cadre de notre publication. Un homme supérieur, comme l'abbé de Clairvaux, devait manier avec une égale facilité les deux idiomes compris en France. On remarque dans les textes français, qu'on lui attribue, une facilité de style et des tournures originales qui semblent affranchies du joug imposé par la

Bernars ke Deus lor donst lo sabbat délicious.

Très chier Freire en Jhesu Crist, aouerte est à vous ma boche à bien près outre mesure : ne me puis retenir, Deus lo seit ; pardonneiz le moi (1).

—

Louis VII affranchit du droit de main-morte les bourgeois d'Orléans, 1147.

Loys, Rois des Franceis et dus d'Aquitaine, nous esgardasmes que la Royal hautece espéritel est plus grandre que n'est la séculière, et que l'en se doit mout atremper vers ses sougiès. Nous, pour la pitié de celuy, qui ot pitié de son pleuple, o-ge pitié de mes hommes d'Orliens, où ge avoies le plus et le mains la main-morte. — Ge vous ay otroiée la main pour la remède de l'ame de nostre père et de la nostre, et de nos ancesseurs, que nous celle coustume que nous aveons en la cité d'Orliens, et dehors, et par tout l'Avesque, donasmes à tous nos hommes de tout en tout et octroiasmes par la présente page de nostre séel en toutes menières, que cette coustume que par nous, ne par nos successeurs, desoresenavant ne sera demandée. — Et que ce fust ferme et estable à tousjours et que ce ne fut dépecié. Nous commandasmes de nostre nom et le fismes garnir de l'authorité de nostre séel.

Ce fut fet à Orliens en l'an de nostre Seigneur M. C. XLVII ou douziesmes an de nostre règne. Et si estoit en nostre palès Raou nostre chambellant, Guillaume le boteiller, Macié le chamberier, Macié le connestable. Et furent en la donate l'évesque

---

traduction. Nous sommes donc porté à admettre que les textes français, dont nous publions quelques lignes, sont originaux. Mais il n'y faut pas voir seulement un monument de l'idiome Bourguignon ; ils appartiennent aussi d'une manière évidente au dialecte Champenois. La lecture des anciens littérateurs de notre province, l'étude de nos patois modernes en donnent la preuve.

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XVII, p. 721. — Si la lettre originale de saint Bernard fut écrite en latin, la traduction dut être faite par les moines du Mont-Dieu, c'est-à-dire par des habitants de la Champagne.

Menessier d'Orliens, Pierre de le cour de Rogier, abbez Saint-Yverte. — Et par la main Cadurc le chancelier (1).

—

Charte d'affranchissement des habitants de l'Orléanais, 1180.

Ou non de la sainte Trinité, Philippes, par la grâce de Dieu, roy des Franceis, nous pour l'ame de nostre père le roy Loÿs et de la nostre (*sic*) et de l'ame tous nos ancesseurs tous les, (*sic*) et les nos (*sic*) et les servs, que nous apelons homes de cors, quiconques sunt à Orliens et aux villettes d'environ la cité, dedans la quinte liue demorans, en quelque terre ils auront demoré, si comme à Meun, etc. — Absolons à tousjours de tout le joug de servitude et aus et leur fils et leurs filles, et volons que ils soient autressint franc, comme sé il n'eussent été onques nez ne sers, par cele teneur que ceux, qui audevant dites partez et leus auront esté devant le Noël prochien emprès nostre coronnement, joiront de cette franchise. — Adecertes sé nos autres sers, qui soient plus loing, et viennent aus devant dits leus por cause de cette franchise, iceux de celle franchise nous ostons. — Et ce que ce soit ferme et stable à tousjours, nous commendasmes à garder cette présente charte de notre séel et de l'authorité de nosté réal non.

Ce fut fet à Paris en l'an de l'Inc. de N.-S. 1180, en nostre palais. Si fut à ce donner le comte Thibaut nostre sénéchal, Gui le bouteiller, Renaut le chamberier, Raoul le connestable, et fut donnée par le main Hue le chancelier (2).

---

(1) Ordonnances des rois de France, t. XI, p. 196. — Les chartes des rois de la première race ne peuvent jusqu'au 13e siècle concerner que leurs domaines, c'est-à-dire le duché de France, les comtés de Paris, d'Orléans, et de Sens. Sous Philippe-Auguste seulement, la France cessa d'être une province : elle devint un grand royaume. Les chartes, que nous avons citées, durent être publiées simultanément en latin et en français, la langue française était depuis longtemps celle de la cour et de la nation.

(2) Ordonnance des rois de France, t. XI, p. 216. — Le texte original de cette charte était latin ; mais sa traduction est contemporaine. La Thaumassière, qui la donna le premier dans son traité des anciennes coutumes d'Orléans, l'avait extrait d'un manuscrit du XIIIe siecle.

Fragment d'un Sermon de Maurice de Sully, mort en 1196, évêque de Paris, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque du chapitre de Sens.

Signor et Dames, hui si est le premiers jors de l'an qu'il est apelés an renues. A icest jor suelent li malvais cristien, solonc la costume des paiens, faire sorceries et charaies.— Y por lor sorceries, y por lor caraies suelent expermenter les aventures qui sont à venir. — Hui suelent entendre à malvais gens faire y mette lor créance en estrenes; y disoient que nous n'esteroit riches en l'an, s'il n'estoit hui estrenés.— Mais nos devons laisier iceles coses, que n'appartiennent à la vie pardurable conquerre. Nos trovons, lisant en la sainte Évangile d'ui, que notre sire Deus, par ço que il par soi meismes volt garder la loi que avoit donnée, qu'il el witisme jor de sa naissance, qui hui est, volt estre circuncis (1). »

Roman d'Aubery le Bourgoing (1180 - 1220).

Or escoutez, pour Deu le créator,
(Qu'il nous garde par la soe douchor!)
Bonne chançon du tems anciennor.
Oïr la doivent Dus, Prince et contor,
Dames, puceles, bourjois et vavassor,
Du duc Aubry à la fière vigor,
Qui tant soffri de paine et de dolor.
Homs de son tems ne soufri tant destour;
Tuit li faillirent si parent li meillor,
Et tuit devindrent envers lui traitrour.
Mès Deu de gloire li donna tel valour,
Que tuit le tindrent à la fin à seignor.
Molt tint Basin son père à grant honour;
Et si tint Jennes et le païs entour :

Huimès commence chançon de grant valour,
D'amor, de dames, de pitié, de douchour.
Sé Deu me sauve ma force et ma vigor,
Meillor n'oïstes dire par jongléour.

---

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. 17.

Seignor, pardoen assez l'avés oï
Que traïson a maint homme honni,
Et loiauté maint prodome gari.
Voir fu que Karl, qui le poil ot flori,
Fu à Paris el palès seignori,
Où séjornoit volentiers chascun di :
Car par François estoit li rois servi (1).

REIMS. — XII[e] SIÈCLE.

La charte Wilelmine. — 1182.

Guillaumes, par la grace de Diu arcévesques de Rains, de Saincte Roumaine Eglise dou title sainte Sabine chardenaus, dou siége l'Apostoile légaz, à ses chiers fix et ses féables, à tous les hommes de Rains dou ban l'arcévesque :

Einsi comme li prince des terres, en gardeir la droiture et la franchise de leur sougiz, puent acquerre l'amour de Dieu et dou proïsme; einsi en enfraindre et en mueir les anciennes coustumes longuement tenues, puent il déservir et encourre le desdaing dou très-haut et la faveur dou peuple perdre et à leur armes (ames) aussi fais perpétueil en enchargier;

Nous, pour ceste raison, regardant le service et la dévotion, que vous, ammeit fil, et nostre féable bourjois à nous jusques à orc volontiers libéraument aveiz fait, — les coustumes données à vous des anciens sà en arrière, mais par la muance des seigneurs aucune foye mal gardées, par la force de nostre auctoritei, à vous et à ceus, qui après vous venront, nous les restablissons et perpetueilment confermons.

Nous volons doncques que eschevin à la citeit soient restabli, qui, par le commun assentement de vous tous, de nos bannaux XII elleut nous seront présenteit, et chascun an le jour des cendres seront renouveleit; et jurerons que il par droit jugement vous jugeront; et tant comme à eus apartenra nostre droiture loiaument garderont.

(1) Roman d'Aubery le Bourgoing. — Reims, 1849.

Et s'aucuns, par aventure, communément elleuz ne veut ester eschevins, nous le ferons estre eschevins; mais qu'il ait force de cors souffisant.

Et nequedent sé vous en ellire les eschevins n'estiiés concordables, nous establirons les eschevins si comme nous verrions que ce soit preuz à nostre citeit et à nous.

Mais sé cil eschevin, ou dui, ou pluseur d'iceus, faisoient aucun jugement, qui ne semblast asseiz rainable, s'il reconnoissent leur erreur, il le nous amenderont sans destruiment de leur biens. Et sé il le soustiennent, et aucuns les en vuelle querelier de faus jugement et il en sont proveit et convaincu, il le nous amenderont par le jugement de nostre court; et si li querelerez ne les en puet convaincre, il le nous amendera ensi faitement et as eschevins aussi.....

Et donques pour ce que à toutes ces choses dès ore en avant nule questions ne puist naistre, ains remaingnent toutes ces choses deseur dites fermes et estables, ces choses à vous et à ceux, qui après vous venront, tant par ce présent privilège comme par le warnissement de nostre scel, confermons et rétablissons et deffendons sor escommeniement que nuns n'ost aleir encontre ceste confirmation de nostre escrit, sauve l'auctoritéi do siége l'Apostoile en toutes choses.

Ce fu fait en l'an de l'Incarnation nostre Signeur M. C. IIII.XX., et II, et doneit par la main Lambin nostre chancelier (1).

—

CHRESTIEN DE TROYES. — 1180-1200.

Fragment du roman de Cliges.

Cil, qui fist d'Erec et d'Enide,
Et les commandements d'Ovide,
Et l'art d'amers en rime mist,
Et le mors de léspaule fist,

---

(1) Archiv. admin. de la ville de Reims, t. I. p. 391. — L'original de cette charte fut écrit en langue latine, mais les chroniqueurs de la ville de Reims n'ont jamais hésité à présenter cette version comme contemporaine du texte primitif.

Du roi Marc et d'Yseut la blonde,
Et de la hupe et de l'aronde,
Et del rossignol la muance,
Un novel conte recommence
D'un vallet, qui en Gresse fu
Del lignage le roi Artu.

Mais ains que de lui rien vos die,
Orés de son père la vie,
Dont il fu, et de quel lignage.
Tant fu preus et de haut parage
Que por pris et por los conquerre
Ala de Gresse en Angleterre,
Qui lors estoit Bretaigne dite.
Ceste estoire trovons escrite
(Que conter vos voel et retraire)
En un des livres de l'armaire
Monsignor saint Pierre à Beauvais.
De là fu le contes extrais,
Dont cist romant fist Crestiens.
Le livres est mult anciens,
Qui tesmoigne l'estoire à voire :
De tant fait ele miex à croire (1).

Chrestien de Troyes. — Chanson.

D'amours, qui m'a tolu à moi,
N'à soi ne me veut retenir,
Me plain-ge. Si qu'adès otroi
Que de moy face son plaisir.
Et ge, qui ne m'i puis tenir
Que ne m'en plaigne, et di pourquoi,
Quant ceus, qui la traïssent, voi
Souvent à lor grant joie venir,
Et ge y faille par ma foy.

(1) Roman de Cliges. — Chrétien de Troyes, manuscrit 6987 de la bibliothèque nationale.

Amours, pour essaucier sa loy,
Veut ses anemis convertir.
De sens li vient, si com je croy,
Que as siens ne puet elle faillir.
Et ge, que ne mi puis partir
De la belle, à qui je souploi,
Mon cuer, qui siens est, li envoi.
Mais de noient la cuit servir,
Quant ce li rent que je li doi.

Dame, de ce que vostre sui,
Dites moi si gré m'en savez?
Nenil, sé j'onques vous connui:
Ains vous poise que vous m'avez.
Et puisque vous ne me voulez,
Dont sui ge vostres par anui.
Mais sé ja deviez de nuli
Merci avoir, si me souffrés;
Que je ne sai amer autrui.

Onques dou buvraige ne bui,
Dont Tristan fu empoisonnez.
Mès plus me fait amer que lui
Fins cuers et bonne voulentez.
Si m'en devez savoir bon gré
Qu'ains de rien efforcié ne fui;
Fors tant que les miens euls en crui,
Par cui fui en la voie entrez,
Dont ja n'istrai; n'ains n'en recrui.

Cuers, sé ma Dame ne t'a chier,
Ja pour ce ne la guerpiras.
Tojours seras en son dangier,
Puisqu'empris et commencié l'as.
Ja mon veul ne t'en partiras
Ne pour chier tans, ne t'anoier.
Bien aimeras par délacer.
Quar quant plus désiré l'auras,
Plus t'en ert douls à l'essaier.

Merci trouvasse au mien cuidier,
S'elle fust en tous le compas
Del monde, là où je la quier.

Mais bien sai qu'elle n'i est pas.
Car ains ne fui faintis ne las
De ma douce dame proier.
Proi et reproi sans esploitier,
Si com cil, qui ne vuet à gas
Amour servir ne losengier (1).

HAUTE-MARNE, XIIIe SIÈCLE.

Le trouvère de Choiseul. — 1180-1230.

Devers Chastelvilain
Me viens la robe au main ,
Com un ostours vorrois.
Bon jor doinst Dex demain
Le Seignor , que tant aim !
Proudons est et cortois :
De ci qu'en Navarrois
N'a si bon chastelain.
De son chastel à plain
Ne doute il les deux Rois.

Or vous dis que Choisuel
Ne me vaut pas deus oes ,
Qui me soloit valoir
Tot main vint vermues.
Vermain et escurues
N'en puis mais pas avoir.
Si ont mis lor avoir
En vaches et en bues :
Si s'ont fais uns murs nues,
Que Dex gart de cheoir !

Or m'en vois à Soilli :
Pieça que n'assenai
A si bone maison.

---

(1) Manuscrit de la bibliothèque nationale 7613, fol. 49. — Cangé 65, 67. — Mouchet 8.

Le Seignor demandai :
Maintes fois m'a doné
Robe et maint bel don.
Ce n'est pas en pardon
Sé j'en suis retornez.
S'il n'est or empeorés,
J'en aurai guerredon.

Perdu ai deux chastelx
Dont je suis moult engrés,
Et bien m'en dois chaloir :
C'est Vignoris, Rignez.
Deux Seignors i a belx,
Qui ne daignent valoir.
S'ont mis à nonchaloir
Armes et les cembelx.
Il n'ont ou mantel parc,
Foi que doi saint Eloir ! (1).

GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN.

Histoire de la Conqueste de Constantinople, (1199-

§ XCI. — Endementiers que li Emperères Alexis fu e ravint une moult grans mésaventure en Constantinoble. (meslée commença des Grieus et des Latins, qui en Co noble estorent estagié, dont moult i en avoit. Et ne sai gens mistrent par mal le feu en la vile. Cis feus fu si gra oribles que ne l'pot nus abaissier ne estaindre Et quant l de l'ost, qui de l'autre part du port estoient hebergié ceste aventure, si en furent moult dolent et moult yrié ; en eurent grant pitié. Car il virent ces hautes yglises et ce palais fondre, et ces grans rues marcheandes ardoir à fo n'en pooient plus faire. Ensi pourprist le fues de défors le travers jusques parmi le plus espeis de la vile et tusqu mer d'autre part, rès à rès del mostier sainte Soufie. li fues dui jors et dui nuit, que aine ne pot estre estains home. Et tenoit bien le front del fues, si come il ardoit

(1) Les Chansonniers de Champagne aux XII et XIII[e] — Reims 1850.

demie-lieue de terre. Dou demage, ne de l'avoir et de la richesce, qui là fu perdue, ne vos porroit nus raconter, et des homes et des femes, dont il ot moult ars. Et tout li latin, qui estoient herbergié en Constantinoble, de quelque terre que il fussent, n'i osèrent puis demorer. Ains pristrent leur femes et leur enfans, et de leur avoir ce qu'il porent traire del feu ne eschaper, et entrèrent en barges et en vaissiaus, et passèrent le port par devers nos pélerins. Et ne furent mie si poi que il ne fussent encore quinze mile, que petis que grant : et puis fu-il grans mestiers aux pélerins qu'il fussent ensi outrepassé. Ensi furent desacointié li Franc et li Grieu : et ne furent mie si commun, come il avoient esté devant. Si furent descompaignié ; et ne s'en sorent à qui prendre ; quar il leur en pesa durement d'une part et d'autre (1).

Colin Muset (*Haute-Marne*), 1190-1220 (2).

Chanson.

Ancontre le tens novel
Ai le cuer gai et isnel,
A termine de Pascor.
Lors veul faire un triboudel :
Car j'aim mult tribu, martel,
Brut, et bernaige, et baudor.
Et quant je suis en chaistel
Plain de joie et de revel,
Là veul estre et nuit et jor.
Triboudaine et triboudel !
Deus confonde le musel,
Qui n'aime joie et baudor !

De toute joie m'est bel ;
Et quant j'oi le flaihutel
Soner avec le tabor,
Damoiselles et donzel

---

(1) Édition publiée par la Société de l'Histoire de France. Paulin Paris, 1838, p. 65.

(2) Les Chansonniers de Champagne aux XII[e] et XIII[e] siècles. — Reims, 1850.

Chantent et font grant revel.
Chascuns a chapel de flour
Et verdure et broudelz.
Et le douls chans des oisels
Me remet en grant baudour.
Triboudaine, triboudel !
Plus sont liés, par saint Marcel,
Que tels a chastel ou tour !

Qui bien broche le poutrel
Et tient l'escu en chantel
A commencier l'estor,
Et met la lance en estel
Pour muelz vaincre le combel
Vait asembloir à millour.
Cil doit bien avoir juel
De belle dame et anel,
Par druerie s'amor :
Triboudaine, triboudel !
Por la belle à chief blondel,
Qui a fresce la color !

Telz amasse en un moncel
.M. mars et fait grant fardel,
Qui vit à grant deshonor.
Ja n'en aura boin morcel.
Et diauble en ont la pel,
Cors et aime sans retor.
Pour ce veul je mon mantel
Despandre tost et isnel
En bonne ville à séjor.
Triboudaine, triboudel !
Que valt avoirs en fardel,
S'on ne l' despent à honor?

Quant je la tieng au praiel
Tout entor clos d'abrissel,
En esté, à la verdour,
Et j'ai oies et gaistels,
Peuxos, tairtes et porcel
Buef à la verde savour,
Et j'ai le vin en tonel
Froit, et fort, et friandel

Por boivre à la grant chalor,
Muelz m'i aim qu'en .I. bastel
En la mer, en grant paour.
Triboudaine, triboudel !
Plus aim le jeu de praiel
Que faire malvais séjor.

BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE. — 1200-1250.

Roman de Girard de Viane (1).

Ce fut en mai, qu'il fait chaut et séri,
Que l'erbe est vers et li prey sont flori,
A Bair sor Aube, .I. chastel seignori,
Là cist Bertrans en .I. vergier pensi,
Uns gentis clers, qui ceste chanson fist,
A un jeudi, quand dou mostier issi,
Ot escouté .I. gaillart pallerin,
Qui ot S. Jaique aoré et servi
Et par S. Pierre de Rome reverti.
Cil li conta, ce que il soit de fi,
Les aventures, que à repaire oï,
Et les grans poines que Dam Girars soufri
Ains qu'il eust Viane.

Ce fu à Paiques, une feste joïe,
Que Dame Deus ot en terre establie,
(De toute gent est de molt esbaudie).
Garins li vuels, à la barbe florie,
Fuit à Monglaive, la fort cité antie,
Et sa maisnie, que il ne haioit mie.
.IIII. fils ot de molt grant signorie,
Fors et hardis et de grant baronie.
Mais de tant fut la chose mal partie
Que de pain n'orent entr'aus toz une mie,
Ne char sallée, ne de nul vin sor lie,
Fors .IIII. gastiaus, qu'il orent en baillie,

---

(1) Roman de Girard de Viane.— Reims, 1850.

Et .II. paons en la sale voutie.
S'aulz atornèrent le Quens et sa mainie ,
N'ot plus vitaille en la cité antie.
Et .I. destrier et .I. mul de Sulie ,
Et .IIII. escus et .III. lances fornies
N'ot plus d'avoir ne d'autre menantie.
Voit le li pères ; li cueurs li atandrie ;
Ploure des oels ; durement se gramie ;
Les larmes courent sor la barbe florie.
Ernals le voit ; tos li sanc li frémie.
Ne pot tenir que durement ne die :
— Qu'avés , Père , por Deu le fil Marie ?
Plorer vos voi : ce resanble folie.
Dites le moi ; ne le me celés vos mie !
Ou sé ce non, par Deu le fil Marie ,
N'aurai mais joie en trestote ma vie ;
Car traïsons ressamble. »

— Bials sire pères, dit Hernaus li cortois,
Sé m'aist Deus, qui establit les lois,
Plorer vos voi : si en suis en effrois.
Sé ne l' me dites, molt iert mes cuers destrois.
Et si cuit bien qu'il partirait en trois. »
— Fils, dist li pères, je l' vos dirai ançois.
Sé m'aist Deus, qui est soverains Rois,
Ce est por vos que suis en tel effrois.
Quant vos regart vestut de vos dras blois,
Si me samblés garsoniers et borgois,
De povre afaire, et de povre harnois.
Cuidiez, enfant, que n'en soie destrois.
De la povreté, qu'i avez sor mon pois?
Tot ce a fait Dan Sinagos li rois ,
Qui nos esxille et chatials et menois :
Toute no terre nos met en tel destrois ,
Que n'i prenons valissent .II. mançois.
De la vitaille somes nos molt destrois,
Que n'en avons à .II. jors ne n'à .III.
J'ai paour de ma vie. »

— Biau sire père, dist Hernaus le saichans,
Del dómenter est il honte molt grant.
N'est soz ciel home, s'il se vait esmaiant,
Que por plus vil ne l'aient si parent.
De l'autre part vos dirai mon sanblant :

Sé m'aist Deus, tels se vait or vantant
Et si parole dou taut ça en avant,
Ja ne verra la feste S. Jehant;
N'aurat cité ne chastel en estant,
Ne bois, ne ville .II. deniers vallissant,
Ne vair, ne gris, ne hermin trainant.
Por ce perdirent li Jui mescréant
Dedans Egipte, ou désert d'Abillant,
Où nostre Sires les garda propremant
Et de la mane les reput longemant :
Il le mescrurent ; si faillirent errant.
Tost la perdirent par le Jhésu commant.
Ancor en est de la mavaise gent,
Qui Deu ne croient, ne n'aiment tant ne quant
Ne n'à lour prou ne n'à lour salvement.
Et il est Paiques, une feste joiant,
Que meinent joie li petit et li grant;
Or nos donés à mangier liéemant,
Que ne savez si l' ferés longemant. »
— Fils, dist li pères, molt parestes saichant.
.I. Arcevesques n'en deist autretant.
Dex me confonde, sé hué mais me dement ! »

Charte de Gaucher, sire de Nanteuil en Brie, 1239.

Je Gauchiers, sires de Nanthoil, fas à savoir à tous seauz, qui sunt et qui à avenir sunt, que je voil et otroi que Ysabiaus fille le Traier, qui est fanme Aubet de Nanthoil, qui est fanme de cors, soit dès ore en avant fanme de l'iglise de Saint-Remi de Reins. — Et ce est fait en eschange pour Hercelot, qui est fanme Alardin mon sergent de Nanthoil : et cele Hercelot estoit fanme de l'église de Saint-Remi de Reins. Et elle sera ma fanme de cors dès ore en avant, et tuit li hoir, qui sunt eissu de son corp et eisteront encor : et ainsis li hoir Ysabel de son cors seront à l'iglise devant dite. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable je ai fait séeler ces lettres de mon séel. — Ce fu fait en l'an de l'Incarnation MIL. CC. XXXIX, en mois de février (1).

---

(1) Cartulaire de Saint-Remy, Archiv. de la ville de Reims.

Philippe de Nanteuil (1220-1250).

Chanson.

Entre Arras et Douay,
En défors Gravelle,
Ensi com je chevauchai,
Trovai Perrenelle
En .i. pré herbe coillant
Et joliement chantant,
Si com l'ai oïe :
— Hé! huwe, à blanc tabar !
Vos ne l'enmenrez mie ! »

Si tost com choisie l'ai,
Tornai vers la belle.
Gentement la saluai ;
Baisai sa bouchelle.
Ne respont ne tant ne quant ;
Assez plus haut que devant
Chante à vois série :
— Hé ! huwe, à blanc tabar !
Vos ne l'enmenrez mie ! »

Si tost com me retornai
De vers la pucelle,
Et je l'en cuidai
Porter pardevant ma selle,
Quant mi compaignon huant
Vindrent après moi huchant
Par lor estoutie :
— Hé ! huwe, à blanc tabar !
Vos ne l'enmenrez mie ! »

Charte de Guy, sire d'Arcy-le-Ponsart (*Marne.*) — 1246.

C'est li testament monseigneur Guion chevalier, sire de Arci-le-Ponsart, qui lait cinc cens livres de fors sor le bois de la Weure pour faire deus chapeleries pour l'ame de lui et de son peire, et de sa mère, et de son frère, et de tous ses biens faiteurs, et par tous mestours fais et de son pere, et de sa mère, et de son

frère, à cui je ne sai à cui rendre. — Et sé ci bois ne puet paier ces vc livres, je wuel que ma terre le face, après ce que ma dette sera paié et après tous mes torfais. — Et sé je avoie aucun de mes hoirs, qui en alast encontre, je lais quarante livrées de terre sor mes aquès d'Arci et de Luies. — Et sé mi aquest ne l' pueent faire, je weul que ma terre d'Arci et Luies le facent pour faire les deuz chapeleries l'une à Arci-le-Ponsart et l'autre à Luies. — Et ce testament fas, je moire ou vive, en tel manière que, sé je revenoie, que je peusse rapeler par conseil de boue gent et que je feisse autres aumosnes des vc lb. s'il me plaisoit, et sé bonnes gens le me looent. — Et sé ces chapeleries sunt faites, je weul que je et mi hoir en soient donneor : et c'il ne weulent le don otroier, qui à faire l'ont, n'à moi ne à mes hoirs, je weul que on départe ces vc lib,, chasqu'en cinquante lib , pour quotes et pour souleirs en ma terre et entour mon pais, là où cil saront, qui feront por moi, que sera miex emploié jusques à tant qui soient tuit paié. — Et de cest testament faire tenir, je en fais mgr l'abbé de Saint-Remi et le Prieur de Igni exsécuteurs, et mgr Gilon de Loisi. Et sé uns n'i povoit estre, que li dui le puissent faire ; et sé il ne ne pooit estre que li uns, que cil eust pooir dou faire. — Et pour ce que ce soit ferme chose et estable j'ai fait séeler ces lettres de mon séel en l'an de l'Incarnation N. S. M. IIc I. XL et vit el mois de Juignet (1).

Li Quens de Rouci, (1240-1250).

Chanson.

De joli cuer enamouré
Chançonete commencerai
Por savoir s'il venroit en gré
Celi, dont ja n'en partirai :
Ains serai à sa volenté.
Ja tant ne m'i ara grevé,
Que ne me truist ami verai.
Quant son gent cors et son vis cler,

(1) Cartulaire de Saint-Remy, grand in-folio, p. 152, Archiv. de la ville de Reims.

Et sa grant valor acointai ,
Lors li trovai si à mon gré
Que tote autre amor obliai :
Ce ne fu pas por ma santé.
Ainçois quit bien tot mon aé
Languir, quc ja ne li dirai.
  Raisons me blasme durement,
Et dist que ne l'ai pas creu,
Quant d'amer si très hautement
Ai trop mauvais conseil eu.
Mais pitiez, qui les vrais amans
Fait estre iriés, liés et joians ,
Dist qu'encor m'i sera rendu.
  Dame, sé j'aim plus hautement
Que mestiers ne me soit eu ,
La grant biauté, qu'à vous apent,
A si mon coraige meu :
Si vous pri merci doucement (1).

Style judiciaire à Reims, 1248.

Li jugement de ceste année :

Jugemens a esté randu do prévost et des boulengiers, d'androit ce que li prévost lor demandoit meffait por ce que il avoient vandu en foire sor les fenêtres de pierre de lor maisons. — Droiz en fu diz des eschevins, par le conseil de bones gens, que il puelent vandre en foire et fors foire sor leur fenestres de pierre.

Plaiz et discors estoit entre Jaquet d'une part, et Jehiers d'autre, de .I. mur commun entre ex : en quil mur cil Jehiers avoit .I. arc ; et cil Jaques voloit mettre .I. soumier sor le noel de l'arc celui Jehier. Cil Jehier en aloit encontre, ne ne voloit que il l'i meist, sé droiz no disoit. — Droiz en fu diz que il l'i pooit bien metre, mais que il i feist piler et le herbejast si fort por que cil Jehier n'en eust damage.

(1) Chansonniers de Champagne aux XII[e] et XIII[e] siècles. — Reims, 1850.

Adenès li harigniers demandoit à Martin de la porte .I. cheval que cil Adenès li avoit louet, et le loyer do cheval de .VI. semainnes. Martins dit que le cheval ot il parmi XII^ain deniers le jour de loier, et li ranvoioit, si comme il devoit, de la foire de Troies. Et Sires terrien et les gens le Roi prisent le cheval entre voies, pour ce que il disoient que li Sires de Rains estoit défailliz de droit. — Droiz en fu dis d'eschevins, par conseil de bones gens que Martins devoit respondre à Adenet de son cheval et do loyer de tant comme il l'avoit tenut.

.I. Hom trast en tesmoignage .I. clerc. S'averse partie dit encontre que le tesmoignages do clerc ne devoit riens valoir en lais justice, pour ce que clers ne puet porter tesmoignage en laie justice sans le congié de son ordinaire. — Droiz en fu diz que ses tesmoignages ne devoit mie valoir, sé il n'avoit lettre de son arcediacre ou de son ordenaire (1).

—

Robert de Rains (1250).

Chanson.

L'autrier de jouste un vinage,
Trespensis à fine amor,
Erroie par un herbage
Por conforter ma dolor.
Si vi seule en un destor
Pastorele cointe et sage,
De moult bel ator;
Chief ot blont, les eus rians,
Et fresche la color.
Ou plus tost, que j'onques pot,
Vers li ma voie tor.
En sa main tint un tabor :
Et tant m'i plot que sans séjor,
De si loing com la vi,
Li présentai m'amor.

(1) Plaids de l'Échevinage de Reims.— Livre rouge de l'échevinage, p. 21. — Archives de la ville de Reims.

Je la salu doucement;
Lès li tout maintenant m'assis :
Et ele teus le me rent.
Puis après mon voloir li dis :
— Bele, je suis vostre ami;
Sé de moi avez talent,
Tout ière à vos devis. »
— Sire, merci vos en rent :
Mès trop ferois pis,
Sé Robin, que j'aime tant,
Laissoit, ce m'est vis.
De m'amor est trop sorpris,
Et je de la soe ensement.
Onques mès ne les sentis
Les maus d'amer : or les sent. »

— Bele, tout ce n'a mestier.
Mès faites ce que je vos di.
Donés moi sans racointer
Vostre amor par vostre merci.
Si laissiez vostre bercier. »
— Certes, Sire, trop l'ai chier.
Tout à uns mot vos di,
Ne le vueil por autrui changier.
A moi avez failli.
Mais alés vos en arière :
Qu'il ni vous truit icy!
Je l'atens sous ce pomier,
De lèz le bos vert et flori.
Ainz li bois ne m'ennuia
Ne moi ne mon ami. » (1)

Traité entre l'Archevêque de Reims et l'Évêque de Liège, 1259.

Henricus Dei gratiâ.... Videlicet quod villæ tam nostræ quam dicti archiepiscopi, Scilicet. S. Memmius, Floin, Flaignoel Illy, Givonne, Villiers-Cernay, Daigny, la Mointele, Rubecort, Lamercort, Bazeilles, Balans, Poirus-om-près-le-Bos. — Poirus-

(1) Chansonniers de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles. — Reims, 1850.

Mont-Saint-Remy. — Sedans, Encombre, Douzei, et Francheval quæ jam sunt, et aliæ in posterum, communis inter nos..... In villas autem, quæ non sunt proprie nostræ, in quibus tamen habemus salvamenta et chevachias, habebit idem archiepiscopus medietatem salvamenti.... Si quam talliam habeat in eisdem, et percipiet, exceptâ chevachiâ.... his interfuerunt magister de Brayo, Rem. ecclesiæ archidiaconus, Radulfus dictus Flamens dominus de Cauni, Joannes dominus de Cartaigne, Ralduinus dominus de Asmoses, Ludimarus dominus de Firmitate, Jacobus dictus li Ermite castellanus de Moson, milites, Walterus canonicus et pœnitentiarius, morinensis.... Nobiles vers. Ar. comes de Lor et de Chinei, G. de Lutelenborch dominus de Darbui, H. dominus de Moivant, H. dominus de Hulfalinâ et Œgideus dominus de Hirge, castellanus de Bouillon, milites. In cujus rei testimonium et perpetuam memoriam nos et dictus archiepiscopus præsentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. — Actum et datum apud Francheval anno Domini 1259 in octavis Pentecostes (1).

—

CHRONIQUE DE RAINS (1260, circa).

Fragment.—Bataille de Bouvines (2).

Ensi demoura le samedi jusques au diémanche matin que li Rois se leva et fist sa gent issir de Tournay armes et banières desploiiés, et les araines sounans, et ses escièles ordenées : et itant errèrent qu'il vinrent à I. ponciel, qu'on apiele le pont de Bouvines. Et si avoit une capiele, où li Rois tourna pour oïr messe; car il estoit encore matin. Et li canta l'évesques de Tournay : et li Rois oï messe tous armés.

---

(1) Marlot français, t. III, p. 808. — Nous citons encore ce texte latin comme un dernier exemple du mélange des deux langues. Sous les deux premières races les noms recevaient une terminaison latine : elle arrivait naturellement sous la plume des clercs. Au 13e siècle, ils trouvent plus simple d'insérer dans leur texte les noms français sans les altérer. On ne les aurait plus reconnus aussi facilement avec une désinence étrangère au peuple depuis plus de trois siècles.

(2) Chronique de Rains, Louis Paris, 1837, p. 147.

Et quant la messe fu dite, si fist le Rois aporter pain et vin, et fist tailler des soupes et en manga une. Et puis dist à tous ceaus, qui entour lui estoient : — Je proi à tous mes boins amis qu'il mangascent avoec moi en ramembrance des XII apostles, qui avoec nostre Signour burent et mangièrent. Et s'il en y a nul, qui pense mauvaistié ne tricherie, si ne s'i aproce mie. » •

Lors s'avancha mesire Engherrans de Couchi et prist la première soupe. Et li Quens Gauthiers de Saint Pol, la secunde et dist au Roi : — Sire, vui en cest jour vera-on qui iert traitres. » Et dist ces paroles, pour çou que il savoit bien que li Rois l'avoit en souspechon por mauvaises paroles. Et li Quens de Sancerre prist la tierce, et tout li autre Baron après. Et i ot grant presse, qu'il ne porent tous avenir au hanap.

Et quant li Rois vit çou, si en fu moult liés et lor dist : — Signeur, vous iestes tout mi home, et je suis vostres sires, quels que je soie ; et vous ai moult amés et portés grant honneur, et douné dou mien largement ; et ne vous fis onckes tort ne desraison ; ains vous ai toujours menés par droit. Pour çou si prie à vous tous que vous gardés ni mon corp, et m'ouneur, et la vostre. Et sé vous véez que la corone soit mius emploié en l'un de vous qu'en moi, je m'i octroi volentiers, et le voel de boin cuer et de boine volenté. »

Quant li baron l'oirent ensi parler, si commencièrent à plorer de pitié et dirent. — Sire, pour Dieu merchi ! nous ne volens Roi sé vous non. Or chevauciés hardiement contre vos anemis et nous sommes tous apparellié de mourir avec vous. »

—

Descente de Louis, Cœur-de-Lion, en Angleterre (1).

Puis avint que me sires Loeys (2) ot despendu tout le sien et li fali argent ; et manda à son père que il lui aidast et envoiyast deniers. Et li Rois dist, par la lance saint Jacques, que il n'en feroit noient, ne ja pour lui ne seroit escuminiiés !

---

(1) Chronique de Rains. — L. Paris, 1837, p. 158.

(2) Louis, élu roi d'Angleterre, se mit en possession de ce royaume : mais bientôt il est trahi par ceux qui l'ont appelé : le pape même l'excommunie ainsi que ses adhérents.

Quant ma dame Blance (1) le sot, si vint au Roi et li dist : — Coument, Sire, lairés vous dout vostre filz morir en estranges teres? Sire, pour Dieu, il doit iestre yretiers après vous ! Envoiiés lui quantque mestiers li est, au moins les issues de son patrimoine !

— Ciertes, Blance, dist li Rois, je n'en feroi noient.

— Non, Sire? dit la Dame.

— Non, voir ! dist li Rois.

— Et bien, je sai, dist la Dame, ce que j'en ferai !

— Qu'en ferez vous dont, dist li Rois ?

— Par la benoite Mère Deus ! j'ai biaus enfans de mon signeur : Je les meterai en gages, et bien trouverai qui ma prestera sour aus ! »

Et quant li Rois l'en vit ensi aller, si quida que elle desit vérité. Si la fist rapieler et li dist: — Blance, je vous donrai de mon trésor tant comme vous vorrez, et en faites ce que vous volez et çou que vous quidiez que boin soit. Mais saciez de voir que je ne li envoierai riens. »

— Sire, dist ma Dame Blance, vous dites bien. » Et lors fu délivrés li grans trésors à ma Dame Blance. Et elle l'envoia à son signour ; et il renforcha sa guerre.

—

Charte relative au comté de Rethel, 1249.

Je Jehans chevaliers sire de Asci, à tous ceus qui ces lettres verront salut et amour. — Je fas à savoir que je tieg de la prieurté de Retest à terrage trois quartes de terre, qui fu Jehannot Coutelet, et neuf quartes, qui fu Gérart Bulete. Et si tieg que prey que terre à cens à la morte iaue, que om dist Opertheniers, dont je doi diz deniers, et siz deniers dou pré Boveran, et wit deniers dou pré Espinoy, et siz deniers dou pré et de la terre, qui fu Boiet, que j'ai achaté à la mairesse et au bourjois. Et tous ces cens devant diz doi-je à la saint Jehan: — et pour ce que l'église ne soit perdans, je ai séelées ces

(1) Blanche de Castille, femme de Louis, Cœur-de-Lion.

lettres de mon séel en l'an de graice M. CC. LX et IX el mois de mars (1).

LE SIRE DE JOINVILLE.

Histoire de Saint-Louis. — 1270-1309.

Ce Henry dessus dit fust Comte de Champaingne et de Brie, et fu appelé le Conte Henry le Large. Il dut bien ainsi estre appelé ; car il fu large à Dieu et au siècle. — Large à Dieu, si comme il appert à l'église St Estienne de Troies et aux autres esglises, que il fonda en Champagne. — Large au siècle, si comme il apparut ou fait de Ertaut de Nongent et en moult d'autres liex, que je vous conteroie bien, sé je ne doutoie à empéeschier ma matière.— Ertaut de Nogent fu le bourgois du monde, que le Conte créoit plus ; et fu si riche que il fist le chastel de Nogent l'Ertaut de ses deniers. Or a vint chose que le Conte Henry descendit de ses sales de Troies pour aller oïr messe à Saint Estienne le jour d'une Penthecouste. Aux piez des dégrez s'agenoilla un povre chevalier et li dit ainsi : — Sire, je vous pri, pour Dieu, que vous me donnez du vostre, par quoy je puisse marier mes deux filles, que vous véez cy. » — Ertaut, qui aloit darièrc li, dist au povre chevalier : — Sire chevalier, vous ne faites pas que courtois, de demander à mon Seigneur; car il a tant donné, que il n'a mès que donner. »— Le large Conte se tourna devers Ertaut et li dist : — Sire vilain, vous ne dites mie voir de ce que vous dites que j'e n'ai mès que donner. Si ai vous meismes. Et tenez, sire chevalier; car je le vous donne ; et si le vous garantirai. » — Le chevalier ne fut pas esbahi ; ainçois le prist par la chape. Et li dist que il ne le lairoit jusques à tant que il auroit finé à li. Et avant que il li eschapat, ot Ertaut finé à li de cinq cens livres (2).

Reims — 1302.

Comme li baillis de Rains eut pris et detenut en prison Jehan Lelarge fil Hue, fil jadis Jehan Lelarge, pour soupes-

---

(1) Cartulaire de Saint-Remy, grand in-folio, p. 439. — Archives de la ville de Reims.

(2) Joinville est situé sur la Marne entre Chaumont et Saint-Dizier.

son de la mort Ponsart Ferrouele de Biauru, qui demouroit à Trois-Puis, en la maison, qui fu Thoumas le Poiz : et puis li bailliz devant diz eut recréut celui Jehan par scurteit. Après ce l'an de grace M. CCC et I. le lundi après les octaves de la Chandeleur, le bailliz de Rains délivra par droit le devant dit Jehan de la soupesson devant dite et quita dou tout, li diz bailliz, la seurté celui Jehan. Ce fu fait en palais de Rains en présence de Pierre Cuissart, Oudart de Bourgongne, Pierre Pascart et Hue Lelarge le jone, eschevins de Rains (1).

—

Testament. — ***Reims,*** 1346.

Je François de Provins, clerc du chapitre de Reims, fais mon testament ou darrenière volenté, en la manière qui s'ensuit... Item je ordonne et veil que on face faire pour moi un voiage ou pélérinage par un homme à cheval, et un autre par un homme à pied à Notre-Dame de Boulogne.... Et si veil que l'en face une belle tumbe et honnête mettre sur moi, où je sois pourtrais et mes noms escrits, et comme j'ai longtemps servi bien et leiament l'église de Reims. Et sé je trespasse à Reims, je suplie Mes Signeurs que je sois mis en leur procession Et sé je trespasse à Paris ou ailleurs aussi long, si y veil je estre apportès, sé bonnement peut estre fait. Et sé il ne plaisoit à Mes Signeurs que je fusse en la procession, si fusse mis en la cour des Jacobins avecq ma mère, qui y gist. — Fait le mardi après Noël l'an 1346. (2).

—

Plais en prévosté. — ***Reims,*** 1344.

Li prévos fit commandement à pluseurs harigniers et harignières que sur quanques elles se puent meffaire, elles ne vendent nuls harens oultre le rouissel dou marchiet as harens pardevers la hale. — Mais sé vendre les vuelent, que elles les vendent oultre le dit ruissel pardevers la loge as eschevins. Et pour ce que pluseurs d'iceux avoient vendut haren en dit lieu deffendut contre

(1) Liv. Rouge de l'échevinage, p. 90. — Archiv. de Reims.

(2) Varin, — 2e vol. 2e partie, p. 1134.

la deffense, que autrefois leur avoit fait li prévos sur ce, si comme il disoit, il leur en fit demande et les en crut par serement : dont il en y aut aucunes qui jurarent que elles ne savoient riens de la deffense, et aucunes, qui jurarent que puis la deffense elles n'y avoient vendu nuls en dit lieu deffendu ; et parmi ce furent délivres.

Baudessons de la Magdelaine se est plains en jugement de Jehan du Fossez, par voie de dénunciation, en disent contre lui que il avoit porteit dou marchiet en la maison dou dit Jehan de ses denrées et à sa requeste parmi son salaire, dou quel il fu paiez. Et après ce il dit que le diz Jehans vint à lui en lisses et le print par son mentel, et li dit que li avoit embleit un bassin, et le mena malgré lui et à forse en sa maison, et li dit que, sé il ne li rendoit son bassin, il le penderoit : et li hosta son mentel et le print par les gorges, dont il a esté malades longuement et coustangiet en sa maladie : pour ce il dit encor que depuis li diz Jehans avoit dit, présens bonnes gens, que il avoit retrouveit son bassin.....

De maistre Fillette mire et Perrinet de Troies auquetonnier : — Il ont jour à jeudi. Et ce pendent .II. maistres dou mestier doient veoir la femme dou dit Perrinet sé elle est garie souffissament pour tel salaire, comme il demande, c'est assavoir .xx. .s. ou la taxacion — dont le diz Perrinés a proposeit que il n'en devoit avoir que .x. .s. et parmi ce il la devoit bien garir ; laquelle chose il n'a mie fait (1).

—

PHILIPPE DE VITRY, ÉVÊQUE DE MEAUX, 1341-1361.

Fragments de la Bible moralisée.

Juno, la femme Jovis,
S'en aperçut, ce m'est vis.
Si commença Jovem enquerre. . . .
. . . .
Juno fut la fille, et le fil

(1) Plaids. vol. II. Archives de Reims, fol. 32, 33 et 74.

Second appella Neptunon :
Et Pluto le tiers filz ot nom. . . .
. . . .
De Saturnus et de Jovis
Puet l'en entendre, ce m'est vis. . . . .
. . . .
Un jour fu que premièrement
Fumes semence seulement
Enclose ou ventre de la terre,
Ens ou vaissel, c'om claime mère
Ou matrix, sans fourme avoir. . . . (1).

—

LE CLERC DE TROYES.

Roman du Renard Contrefait, 1360-1370.

Fragments.

Les Champenois.

En Picardie sont li bourdéeur,
Et en Champaigne li buveur :
Et si sont li bon despancier,
Et si sont bon convenancier.
Telz n'a vaillant un Angevin,
Qui chascun jor viaut boire vin,
Et viaut suir la compaignie,
Et tant boire que laingue lie.
Et quant se vient aus cos donner,
Il se savent bien remuer.

—

Proverbes.

En oiseuse le diable se boute.

---

(1) Les œuvres de Ph. de Vitry. — Reims, 1850. — Ces vers nous montrent le latin survivant à sa ruine ; il est réduit à l'état de tradition. Les licences poétiques s'amusent à lui rendre un hommage sans conséquence.

Un petit corps gist bien bonne ame.

—

Qui ne sait taire, il ne sait dire.

—

Male langue en enfer maine.

—

Drois est que li uns li autre serve.

—

Li biens faits sans plus demourront.
Li avoirs terriens s'en iront.

—

Si vos donnez, donnez liément.

—

Selon ta bourse te maintiens.

—

Qui mal fait, mal quiert.

—

Difficile chose est de souffrir aise.

—

Vie est courte chose.

—

Qui demande, il achiete assez.

—

Feus n'iert ja sans fumée.

—

Cil n'est pas povres, qui liez est (1).

—

Li Jonc moriau (2).

Car li jons moriaux miax se tint,
Quant le grans floz de Sayne vint.
Miaux se maintient, plus seure feu
Que grans pons de Paris ne feu,
Qui tant fu fors archiez de pierre
Faite à cissel et à esquierre.
Onques si fors ne pot ester
Que contre l'aive puest contrester ;

---

(1) Poètes de Champagne antérieurs au siècle de François Ier. — Reims 1851.

(2) Roseau à fleur noire et veloutée.

Onques si bien ne pot séir
Que non feist fondre et chéir.
Toutes les mesons, qui sus furent,
En l'aigue trabuchiés furent.
Arches, pont, mesons, tout chaï
Pour l'aive, qui si l'envaï.
N'onques le jons meus n'an feu,
Non par le vent, qu'à Troyes feu
En l'an mil deux cens dix huit,
Le soir de saint Mathé par nuit,
Qui gita Saint Père à terre.
Onques cilz vans ne pot aquerre
Tant force, pour povoir que eust,
Que au jon rien grever peust.
Dont il avint an ices termes
Que sus la rivière fu fermes,
Enracinez, et bien teingnans
Uns chasnes grans et bien veingnans.
Li vans sans cesser, sanz séjour
Hurta au chasne nuit et jour.
Et li chasnes fort se maintint;
Roide contre le vant se tint,
C'onques ne se vost moloier,
Ne riens contre le vant ploier,
Si comme fors contre fort fait,
Chascuns viaut mener tès forfait,
Ne nulz umilier n'i veut;
Tant que convient que l'un plus peut.
L'autre ne pot contre le vant,
Pour ce que trop hurta souvant.
Et souvant grans cos andurer
Anvis pourroit acier durer.
Mès tant hurta li vans à bout
Que le chasne arecha tout.
Tant au hurter a antandu
Qu'il le ruis tout estandu
An mi l'aigue trestout aval.
Le chasne an ala contreval
Con vaincuz et anéantiz:
Bien c'est de sa roideur santiz.
Ausinques con il s'an aloit,
Et l'iau contreval le menoit,
Parsus le jon moriau monta:
Et cilz con humbles se donta

Tout dedans l'aive s'abaissa,
Et par sus lui passer leissa,
Que nulle riens il ne li griève.
Quant fu outre, le jon reliève,
Et fut ausinc droiz con devant:
N'i parut arrier ne qu'avant.
Et quant li chasnes l'à vehu,
Un po c'est là arestehu.
Dist: — Jons Moriau, à moi antant,
Commant t'i es tu ci tenus tant?
G'estoie si grans et si furniz,
Si de racines bien garniz
Que .xxx. chars ne me portassent,
Ne dix mil cheval ne m'otassent;
Et li vans m'a si débatu,
Qu'il m'a tout adans abatu,
Tout abatu sanz relever,
Combien qu'il me doie grever.
Conbien que si grant cuer avoie,
Et telle force an moi savoie
Qu'il me sambloit, sé tiex .VII. vant
Eussent l'un l'autre an couvant
A moi grever de leur povoir,
Que seur moi n'eussint povoir.
Or voi que tant m'a l'un batu
Qu'il m'a sanz lever abatu:
Tu, cui uns hon auroit au doi,
Tu t'i es ci tenus trestout coi,
Que ne s'est tant le vant prisié
Que t'oit areché ne brizié.
Très chetis, de néant venus,
Commant t'ier tu si maintenus? »
Dist li jons: — Bien peut avenir,
Et si a bien causse pour coi.
Diférance a entre moi et toi:
Tu fus grans, et roides, et fors;
S'as voulu montrer tun essors,
Et contre fort fors vossis estre.
Si t'an convient maz et jus estre.
Mès je te diré bien pour coi
Ge me suis ci tenus tout coi.
Quant voi plus fort de moi venir,
Vers cui ge ne me doi tenir,
N'ai pas honte de moi baissier,

Ne par sus moi aler laissier.
Et ne me griève rien le fais :
S'uns autres vient, ansinques fais.
Quant est outre, je me reliève ,
Que nulle rien il ne me griève
Ne il n'anporte dou mien rien.
Biaux ancligniers ne coste rien.
Si une onde vient, ge me rabaisse
Et tout outre passer la laisse :
Ge me reliève con devant.
Et qant ge san venir le vant ,
Tantost m'ancligne contre lui.
Quant est passez relevez sui.
Quant plus est grans plus l'umelie ;
Si que il ne me tormante mie.
Ensinc de l'eau , dou vant , de l'onde ,
Ansinc de toute rien dou monde. (1)

GUILLAUME DE MACHAUT.

Lettre à sa dame par amour, 1350-1377.

Mon très doulz cuer, ma très douce amour et ma très chière Dame. — J'ai fait le rondel, où vostres noms est ; et le vous eusse envoié par ce message ; mais par m'ame je ne l'oy onques, et n'ai mie à coustume de baillier chose, que je face, tant que je l'aie oy. Et soiez certainne que c'est l'une des bonnes choses, que je feisse passé à VI ans à mon gré. Vous me mandés que je note *L'œil* (2), et que je le vous envoie. Plaise vous savoir que j'ai esté si embesongniés de faire vostre livre et sui encor, et aussi des gens du Roy, et de mons. le duc de Bar, qui a geu en ma maison, que je n'ai pus entendre à autre chose : mais je vous envoierai bientost, et par certain message, ce qui est fait de vostre livre et vostre rondel aussi. Mais je vous pri, sé chier que vous m'avez, que vous ne monstrez le livre qu'à gens, qui seront trop bien de vostre cuer : et s'il y ha aucunes choses à

(1) Roman du Renard Contrefait. Manuscrit de la bibliothèque nationale.

(2) Titre d'une des pièces de vers de G de Machault.

corrigier, que vous y faites enseignes; car il vous a plus que je y mette tout nostre fait : si ne say sé y met trop ou po. Quant vous arès vostre livre, si le gardés chièrement; car je n'en ai nulle copie et je seroie courreciés, s'il estoit perdus, et sé il n'estoit ou livre, où je mes toutes mes choses. Adieu, etc.— Vostre loial ami (1).

Honneur quiers, et fuis tout mal.

Fy de richesse sans honneur.

N'est richesse, qui honneur vaille.

Ce qui soustient moy, m'onneur et ma vie
Avec amours, c'estes vous, douce Dame :
Long, près toudis serez, quoique nul die,
Ce qui soustient moy, m'onneur et ma vie.
Et quant je vis pour vous, douce anemie,
Qu'aim miex que moi, bien doi dire par m'ame,
Ce que soustient moy, m'honneur et ma vie
Avec amour c'estes vous douce Dame.

Lettre des Rémois au Roi Jean. — 1361.

Au Roy nostre sire ; supplient humblement vos très humbles, loyaux subgès, et parfaitement obéissans, tuit li habitans de vostre ville de Reins, que comme, tant pour l'enforcement, seurté, garde et défense de vostre dite ville contre tous vos annemis, en faisant gros murs et crénauls, tours, tournelles, bretesches, amparement et couronnement d'icelles et des portes, en faisant pluseurs pons leveis, doubles fossés, grand nombre de chaines, de grans engins, et de toutes manières d'autre artillerie, engaige de gens d'armes, de arbaletriers et autres soudoiers, et en pluseurs grosses chevauchées faits par pluseurs fois par les supplians contre les ennemis, comme pour pluseurs emprunts fais pour cause de vostre joyeuse délivrance,

(1) Œuvres de G. de Machault.— Reims, 1849.

et aussi pour envoier deux de leurs bourgeois en ostages pour vous en Engleterre, la dite ville ait souffert et soustenu si grosses mises oultre tous les proufits, qu'elle a reçues d'aucuns subsides, qui li ont esté donnés par leur très redoubté seigneur monseigneur le duc de Normandie et de son auctorité, que elle est demourée obligée par devers pluseurs singuliers personnages, tant clers comme lais, en la somme de 40,000 royaux d'or ou environ, de quoi jamais ne se pourroit acquitier, comme elle n'ait en commun aucuns biens, rentes ne revenus, sé par vous ne li est pourveu d'aucun subside convenable, que il vous plaise de vostre benigne grace octroier aus suppliants sur chacun lot de vin, qui sera vendu à détail en la ville 4. d. P., 2 royaux sur chascun muy de sel, et de toutes les denrées, qui seront jetées hors de la dite ville 12. d. de la livre, excepté le vin et le sel. Par quoy, ce qui en sera levé, sera converti en rabat et acquit desdictes debtes. Car sé vostre grace et miséricorde ne se emploie en ce, ou en autre aide pareille, les supplians seront gastés (1).

EUSTACHE DESCHAMPS. — 1370-1410.

Adieux à la ville de Reims.

Beauté, bonté, honneur et courtoisie,
Noble maintien, gent corps et noble atour,
Humble parler et belle compaignie
Pour festoier toutes gens de valour,
Dames plaisans, garnies de doulçour,
Qui tant faictes d'onneur à estrangiers,
De grans festes et de nobles mengiers,
Pour le départ dont je souspire et plaings,
Adieu te dy, noble çité de Rains.

Sur toutes dois avoir la seignourie ;
Et quant à moy je te donne m'amour.
Tu es du Roy et du sacre embelie ;
Et si aymes ton naturel seignour,
Ses gens aussi : mais tu portes la flour
De festoier et chanter voulentiers.

(1) Varin.— Arch. admin. de la ville de Reims, t. III, p. 175.

Dames, aiés les cuers frans et entiers !
En merciant de cuer à jointes mains,
Adieu te dy, noble cité de Rains.

On mayne en toy très noble et bonne vie :
Du royaume es le droit chief et l'onnour.
Si me fait mal de toy la départie :
Et n'aray bien jusques à mon retour.
Devers saint Lié me suis mis en destour,
Et tant com j'ay peu voir tes clochiers,
T'ay regardé ; et par agenoulliers,
Piteusement fu de dire contrains :
Adieu te dy, noble cité de Rains.

—

Adieux à la ville de Troyes.

Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne,
Adieu plaisant et très douce cité !
De mon départ faut que je me complaigne :
Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne !
En France n'a, n'en royaume d'Espaigne
Ville, que soit de tel auttorité :
Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne !

—

La Brie.

Sur tous pays de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer,
Que Dieux a fait de tous biens séparer :
D'y chevauchier n'est homme, qui se loe :
Et en tous temps y voy gens esgarer.
Sur tous pays de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer.

—

Les Champenois.

Veulz tu la congnoissance avoir
Des Champenoys, et leur nature ?

Plaines gens sont, sans décepvoir,
Qui ayment justice et droiture :
Nulz d'eulz grant estat ne procure,
Et ne puevent souffrir dangier.
S'ils ont à boire et à mangier,
Content sont de vivre en franchise :
Et ne se scevent avancier.
Toute gent n'ont pas ceste guise.

Bien veulent faire leur devoir
Envers chascune créature,
Servir, sans nullui décepvoir
Tous ceuls, qui ne leur font injure.
Mais qui mal leur fait, je vous jure
Qu'ilz veulent leurs torfaiz vengier,
Paine mettre à eux revongier,
Soient séculier ou d'église,
Sanz la riote commencier :
Toutes gens n'ont pas ceste guise (1).

Lettre circulaire des Arbalétriers de Sézanne, 1415.

A tous Roys, connestables, prévost, chevaliers, confrères et compaignons du noble et gentil jeu de l'arbaleste, auxquels ces présentes lettres seront présentées, à tous autres dudit jeu et serment, qui du contenu en icelles seront advertis et auront aucunement connoissance : — Les roys, connestables, chevaliers, confrères et compaignons du jeu de l'arbaleste de la ville de Sézanne au diocèse de Troyes, à tous et à chacun de vous tant en général comme en particulier se recommandent tant et le plus humblement que ils peuvent et vous font assavoir :

Que pour l'honneur du dit jeu d'arbaleste, qui est tant noble et si plaisant que toutes créatures se doivent réjoïr d'en oïr parler, pour avoir connoissance l'un de l'autre, faire bonne chière ensemble, maintenir et soutenir le dit jeu de mieux en mieux et icelui réveiller, qui longuement a dormi, et aussi pour le réjoïssement de la paix, que Dieu nous a donnée, auquel il plaise la faire maintenir à tousjours : ils ont espérance, au plaisir de Dieu, de donner, et

(1) Œuvres inédites d'Eustache Deschamps. — Reims, 1849.

Dames, aiés les cuers frans et entiers !
En merciant de cuer à jointes mains,
Adieu te dy, noble cité de Rains.

On mayne en toy très noble et bonne vie :
Du royaume es le droit chief et l'onnour.
Si me fait mal de toy la départie :
Et n'aray bien jusques à mon retour.
Devers saint Lié me suis mis en destour,
Et tant com j'ay peu voir tes clochiers,
T'ay regardé ; et par agenoulliers,
Piteusement fu de dire contrains :
Adieu te dy, noble cité de Rains.

—

Adieux à la ville de Troyes.

Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne,
Adieu plaisant et très douce cité !
De mon départ faut que je me complaigne :
Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne !
En France n'a, n'en royaume d'Espaigne
Ville, que soit de tel auttorité :
Adieu m'amour, adieu Troye en Champaigne !

—

La Brie.

Sur tous pays de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer,
Que Dieux a fait de tous biens séparer :
D'y chevauchier n'est homme, qui se loe :
Et en tous temps y voy gens esgarer.
Sur tous pays de mortier et de boe
Ne se doit nulz à Brie comparer.

—

Les Champenois.

Veulz tu la congnoissance avoir
Des Champenoys, et leur nature ?

son vivant demeurant à Sillery, icellui avoir occis et murtry sur les chemins et voies publiques.

Du .xix. mars. — Veue l'informacion préparatoire faite à l'encontre de G. Lallement, demeurant à Reims, pour avoir assisté et été avec Pernet-Cabé, sergent royal, et Colesson-Goulin, archier du connestable, en l'ostel de messire Simon Audry, diacre, chanoine de Saint-Symphorien de Reins, de propos délibéré, de nuyt et hors heure, où lesdits P. Cabet et C. Goulin battirent très vilainement à sang et à playe ledit me Simon, rompirent son huys et firent de grans violences. . . . (1).

Statistique de Reims en 1482.

En l'an 1482, au mois de may, ont fit inventaire des vivres de la ville de Reims, et fut trouvé en grains ce qui ensuit. — Froment 2510 septiers. — Sègle 5090 septiers, 2 quartels. — Dans les 12 paroisses de la ville on nombra 10,678 personnes, sans les misérables et pauvres personnes cherchants leur vie, qui étaient plus de 2000, et qui journellement croissoient, et sans les habitans des villages de 4 ou 6 lieues à l'environ de la ville, qui estoient en plus grand nombre que les habitants, lesquels n'avoient alors que très peu de pain et de grain. Et la ville n'en donnoit point aux villageois, par ce qu'il étoit évident qu'il n'y en avoit pas assez pour atteindre au nouveau et qu'on était obligé de chercher ailleurs (2).

Extrait des registres de l'échevinage de Reims, — 1492 (2).

Du lundi xixe de novembre M. IIIIc. IIIIxx. XII. — Par les élus, par le conseil, veue la visitation du lieux où est besoin avoir estocz et cheynes, conclud est que devant l'uys .C. Dudin soient mis .II. estocs; à l'uys .M. Gérard près de Dieu-ly-Mire .II. estocs etc.

---

(1) Archiv. législ. de la ville de Reims.—Varin, t. I, p. 531.

(2) Mémoire daté du 10 may 1482, signé Denys Le Boutellyer, greffier de la ville. — Varin : statuts, t. I, p. 769.

Que la cheyne estant au dessus de la maison Noël, en la grande maison sainct Thymothiue, soit ostié et mise ailleurs.

Que on mette pavais et picques ès lieux, où il y a cheynes, autant qu'il se pourront extendre.

Que M. le lieutenant procure et commette gens à la garde du chastel, ainsi que on a accoustumé, sans avoir regard au roole baillé par le receveur de Mgr de Reims, des personnes y nommées par les gens dudit seigneur pour la garde dudit chateau.

Que l'on renouvelle les clefs et gardes des serrures de chacune porte de la ville.

Soit visitée rue de Molins et Frechambault et les poternes du Jard et de Porte à Vesle.

Commandé a esté à ceulx de chapitre qu'ils aient molins à bras.

La porte Frichambault n'est point seure ; et fault mettre le pont levis à la porte du boulevard et pour la garde fault pavais et picques.

—

Le Mystère de la Passion à Reims, 1530.

21 Septembre. — Supplient humblement J. Chiertemps...... tous bourgeois, praticiens et marchans d'icelle ville,— comme environ sont treize ans par bons advis et meure délibération des bons et notables personnaiges, manans et habitans d'icelle ville, eust été advisé et conclud de faire jouer par personnaiges le très hault mistère de la Saincte Passion de N. S. afin d'en avoir bonne et vraye commémoration à l'honneur de Dieu et au salut des ames d'un chacun — et si toutesfois avoit esté délaissé et différé pour à cause de la grande stérilité de biens, qui survint lors, et mortalité, et guerre, et soit ainsy en la mercy bonté et clémence divine que présentement nous soyons en paix, la ville et pays purgé d'infection de peste, et soit le povre peuple en repos, et que tous bons chrestiens désirent affectueusement et appelent veoir et oïr icelui sacré mystère, quy ne fut, sont quarente ans passés, joué en ceste ville ; tellement que la mémoire en est quasi passée : — qu'il vous plaise leur permettre faire jouer icelui mystère au lieu accoustumé, ou autre qu'il vous plaira, et

---

(1) Varin.—Archives législatives de la ville de Reims. 2e Partie. Statuts. Ier vol. p. 845.

offrent le tout fournir et frayer à leurs despens, moyennant quelque petite somme de deniers, qu'ils pourront prendre des assistants, selon votre advis, ou s'il vous plaist à freis et deniers communs d'icelle ville ; ils offrent leurs corps et biens et tout leur petit povoir employer à vostre service pour le bon amour et grant affection, qu'ils ont au dit divin mystère. — Et vous ferez ung œuvre louable à l'honneur de Dieu et très charitable au bon pueple.

Conclud a esté que, la requeste cy dessus veue par le conseil, les supplians pourront jouer ou faire jouer le saint mystère de la Passion à leurs frais, et despens, périls, et fortunes : et si leur a esté octroyé par le conseil, en tant que touche la ville, qu'ils puissent lever quelques deniers raisonnables sur ceulx, qui la vouldront veoir, pourveu toutesfois que les suppliens feront jouer le dit mystère bien et honnestement tant à l'honneur de Dieu, de la ville, qu'à l'exemple du pueple, en manière que scandalle n'en puisse venir ne deshonneur à la ville (1).

—

Mémoires de Jehan Pussot. — 1577-1620 (2).

Le VIe jour de juin 1577, jour de la Feste-Dieu et de saint Claude, à heure de midy, fut nés nostre fils quatrième enfant; lequel fut baptisé sur les fonts en l'église Sainct-Jacques de Reims, par me Raoul Luillier l'un des chapelains, et fut nommé par mon oncle Claude Pussot et Alison Draveny sa femme, Claude.

En ce temps ce pays estoit bien paicible et exempt de gensdarmeries. Touteffois y avoit guerre à l'entour de la Roch (elle) pour le fait de la religion : et monsieur d'Alençon estoit en bonne amitié avec le roy son frère.

Il ne fut que bien peu de vin à cause des froydures, qui furent grandes ès moys de may et juin, tellement qu'il valloit à la vendange 50 liv. T. la queue et augmentant de là en avant jusques environ les Avants pour le haulsement des monnoyes.....

---

(1) VII. Registre des Conclusions des Conseils de la ville de Reims. — Archiv. de Reims.

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Reims.

Reims. — 1600-1630.

Vers de René de la Chèze (1).

Ne t'esbranle jamais pour un mal, qui t'arrive.
Le ciel ne rit toujours au gré de nos désirs.
Tel a passé les flots, qui se noye à la rive;
Et les maux sont souvent la fin de nos plaisirs.

—

La fortune promet ses faveurs au plus brave;
Mais en vain pour la prendre il tend mille filets:
C'est la fille d'un grand, qui chérit un esclave
Et souvent s'abandonne aux plus simples valets.

—

Tel est un bel esprit et fils d'un pauvre père,
Qu'on tient fol au regard d'un riche moins savant:
Aujourd'hui la vertu n'est qu'une pauvre mère,
Qui n'a plus le moyen d'élever son enfant.

—

L'homme ne se peut dire heureux avant qu'il meure,
Encor moins malheureux en ce siècle imparfait;
Car pour le peu de temps, qu'il y fait sa demeure,
Il na pas le loisir de juger ce qu'il est.

—

Dans nos calamités, les amis plus fidèles
Nagent entre deux eaux ainsi que des poissons.
Les amis de ce temps ce sont des hirondelles,
Qui s'approchent de nous au temps de nos moissons.

—

Si ton ame est au ciel par son Dieu rappelée,
Chemine sans regret, quoique jeune, à la mort:
Le grain tost renfermé ne craint plus la gelée,
Ny la nef un rocher, quand elle est dans le port.

---

(1) Il y a longtemps que la littérature champenoise, c
prose de notre province ne sont autres que celles de la F
Nous ne chercherons donc plus à multiplier les citations: c
peut faire sans peine le travail, qui nous restait à faire. Mai
n'avons pu résister à la patriotrique vanité de montrer c
quelques enfants de la Champagne surent faire de notre l
nationale.

L'eau, qui coule et s'enfuit, en la mer se retrouve ;
L'oyseau, qui prend l'essor, retourne vers le poing.
Le feu, qui semble esteint, sous la cendre se couve :
Mais le renom perdu ne se recouvre point.

—

Ce monde est un collége, où l'homme fait ses classes :
La faveur et le temps en sont les deus régens.
Mais ceux, que la faveur eslève aux riches places,
Le temps souvent les range au banc des indigens.

—

L'un est riche en vertus, l'autre en trésors est riche ;
Mais les biens de l'esprit passent les riches dons.
L'un est un champ fécond, l'autre une terre en friche ;
L'un produit le bon grain et l'autre les chardons.

—

Le monde est une mer tousjours grosse d'orage ;
Les vents de nos désirs nous flattent sur le bord.
Et si nostre raison ne prévoit le naufrage,
Les flots de nos plaisirs nous noyent dans le port (1).

—

Jean de Lafontaine, né à Château-Thierry en Brie.

Philémon et Baucis.

Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux :
Ces deux Divinités n'accordent à nos vœux
Que des biens peu certains, qu'un plaisir peu tranquille,
Des soucis dévorants c'est l'éternel asyle,
Véritable vautour, que le fils de Japet
Représente enchaîné sur son triste sommet.
L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste ;
Le Sage y vit en paix, et méprise le reste.
Content de ses douceurs, errant parmi les bois,
Il regarde à ses pieds les favoris des Rois ;
Il lit au front de ceux, qu'un vain luxe environne,
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.
Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour.

---

(1) Les tableaux raccourcis de la vie humaine par Réné de la Chaise. — Rheims, 1630. Ce littérateur rémois mérite mieux que l'oubli dans lequel il est tombé.

Epitaphe de l'auteur.

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds avec son revenu,
Croyant trésor chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dépenser :
Deux parts en fit, dont il souloit passer,
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

—

Le Chêne et le Roseau.

Le Chêne un jour dit au Roseau :
— Vous avez bien sujet d'accuser la nature ;
Un roitelet pour vous est un pesant fardeau.
Le moindre vent, qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête :
Cependant que mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.
Tout vous est aquilon ; tout me semble zéphir.
Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage,
Dont je couvre le voisinage,
Vous n'auriez pas tant à souffrir ;
Je vous défendrois de l'orage :
Mais vous naissez le plus souvent
Sur les humides bords des royaumes du vent.
La nature envers vous me semble bien injuste. »
— Vostre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel : mais quittez ce souci.
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables;
Je plie, et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos ;
Mais attendons la fin. — Comme il disoit ces mots
Du bout de l'horison accourt avec furie
Le plus terrible des enfans,
Que le nord eût porté jusques-là dans ses flancs.
L'Arbre tient bon, le Roseau plie :
Le vent redouble ses efforts,
Et fait si bien qu'il déracine

Celui, de qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchoient à l'empire des morts (1).

Jean Racine, né à la Ferté-Milon.

ATHALIE : ***Chœur du 1er acte.*** — **1691.**

— DIEU. —

Tout l'univers est plein de sa magnificence ;
Qu'on l'adore ce Dieu, qu'on l'invoque à jamais !
Son empire a des temps précédé la naissance;
Chantons, publions ses bienfaits.
En vain l'injuste violence
Au peuple, qui le loue, imposeroit silence ;
Son nom ne périra jamais.
Le jour annonce au jour sa gloire et sa puissance.
Tout l'univers est plein de sa magnificence ;
Chantons, publions ses bienfaits.

Il donne aux fleurs leur aimable peinture ;
Il fait naître et mûrir les fruits ;
Il leur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits :
Le champ, qui les reçut, les rend avec usure.

Il commande au soleil d'animer la nature,
Et la lumière est un don de ses mains.
Mais sa loi sainte, sa loi pure
Est le plus riche don, qu'il ait fait aux humains.

O mont de Sinaï! conserve la mémoire
De ce jour à jamais auguste et renommé,
Quand sur ton sommet enflammé
Dans un nuage épais le Seigneur enfermé
Fit luire aux yeux mortels un rayon de sa gloire.

---

(1) Nous avons choisi cette fable pour permettre au lecteur de la comparer avec celle du Jonc Moriau écrite par le Clerc de Troyes au 14e siècle. — Voyez page 70.

Dis nous pourquoi ces feux et ces éclairs,
Ces torrents de fumée et ce bruit dans les airs,
Ces trompettes et ce tonnerre?
Venoit-il renverser l'ordre des éléments?
Sur ses antiques fondements
Venoit-il ébranler la terre?

Il venoit révéler aux enfants des Hébreux
De ses préceptes saints la lumière immortelle.
Il venoit à ce peuple heureux
Ordonner de l'aimer d'une amour éternelle.

MONUMENTS

DES PATOIS DE CHAMPAGNE.

MONUMENTS

des Patois usités en Champagne

AUX XVIIIe & XIXe SIÈCLES, 1671-1851.

L'ÉPITRE DE MONSIEUR SAINT ESTIENNE,

Telle qu'elle fut chantée à Reims jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Vous entendez à ce sermon,
Et clercs et lays tous environ :
Conter vous veux la passion
De saint Etienne le Baron,
Comment et par quel méprison
Le lapidèrent les félons
Pour Jésus-Christ et pour son nom :
Le sçaurez bien en la leçon.

Lectio Actuum Apostolorum.

Cette leçon, que cy vous list,
Saint Luc s'appelle, qui la fist,
L'un des apostres Jésus-Christ :
Le saint Esprit si lui apprist.

In diebus illis.

Ce fut en un jour de pitié,
En temps de grâce et de bonté,
Que Dieu par sa grant charité
Receut mort pour chretienté,
En iceux jours bien eurez
Les apotres de Dieu aimez,
Ont Saint Etienne ordonné
Pour precher foy et vérité.

Stephanus plenus gratiâ et fortitudine faciebat prodigia et signa magna in populo.

Saint Etienne, dont je vous chante,
Plein de grâce et de vertu grande
Faisait au peuple mescréant
Miracles grands en Dieu preschant
Et chrestienté annonçant.

Surrexerunt autem quidam de synagogâ, quæ appellabatur Libertinorum et Cyreneorum, et Alexandrinorum, et eorum, qui erant à Ciliciâ et Asiâ, disputantes cum Stephano.

Les Pharisiens l'ont renoncé,
Qui de la loy sont plus prisez :
Vers le martyr sont adresc ez,
A luy disputent touts irés.

Et non poterant resistere sapientiæ et spiritui, qui loquebatur.

Saint Estienne rien ne doutoit :
Le fils de Dieu le confortoit.
Le Saint Esprit à lui parloit,
Qui ce, qu'il dit, lui enseignoit.
Au grand sens, qu'il luy inspiroit,
Nul d'eux résister n'y pouvoit.

Audientes autem hæc, dissecabantur cordibus suis et stridebant dentibus in eum.

Quant ce ouyt la putc gent,
Du deuil out mout le cuer dolent.

Tant leur supporte mautalent,
Qu'ensemble grinçoient les dents.

Cum autem esset Stephanus plenus Spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei et Jesum stantem à dextris virtutis Dei et ait:

Or entendez du saint martyr!
Quand il fut plein du saint Esprit,
Regarde en haut et voit partir
Le ciel sur lui à s'ouvrir,
La gloire de Dieu à venir;
Dont de parler ne peut tenir.

Ecce video cœlos apertos et Filium hominis stantem a dextris virtutis Dei!

La gloire voy notre Seigneur
Et de Jesus Christ mon sauveur,
A la dextre mon créateur.
Or ay grande joie sans douleur;
Car je vois ce que j'adeur,
Qui est loyer de mon labeur.

Exclamantes autem voce magnâ, continuerunt aures suas et impetum fecerunt unanimiter in eum.

Quand du fils de Dieu ouyrent parler
Tout commencèrent à forcener,
Les oreilles à étoupper:
Plus ne le peuvent escouter.
Assaut lui font pour le tuer.
Et les attend comme franc chevalier:
Bien peut souffrir et endurer,
Qui voit Dieu, qui le veut sauver.

Et ejicicientes eum extra civitatem, lapidabant.

Déhors les murs de la cité
Ont le martyr trait et jeté.
L'a l'ont les felons lapidé,
Qui oncques n'en eurent pitié.

Et testes deposuerunt vestimenta sua secus pedes adolescentis, qui vocabatur Saülus.

Pour mieux faire délivrement,
Ont dépouillé leur vêtement
Au pied du varlet, qui les attent :
C'étoit Saül, qui tant de tourment
Fit puis à Chrétienne gent.
Dieu le rappela doucement ;
Puis fut il sauf tout voirement.

Et lapidabant Stephanum invocantem et dicentem :

A donc lui font moult grand assaut,
Le lapident. Ne lui en chaut ;
Tend ses mains et ses yeux en haut,
Prie à Dieu, qui aux siens ne faut.

Domine Jesu, suscipe spiritum meum.

Sire Jésus, que je désir,
Qui m'as ce tourment fait souffrir,
Dès ores reçois mon esprit,
Que je veuille à toy parvenir.

Positis autem genibus, clamavit voce magnâ, dicens :

Or le saint de grande amitié
Ses ennemis fait semblant lié ;
Plie les genoux par pitié
Et pour eux tous a Dieu prié.

Domine Jesu Christe, ne statuas illis hoc peccatum :

Sire Jésus, en tes mains sont
La justice et ceux, qui meffont.
Pardonne leur, Père très bon ;
Car ils ne sçavent ce qu'ils font.

Et cùm hoc dixisset, obdormivit in Domino :

Quand il eust ot dit tout son plaisir,
Fait semblant qu'il veuille dormir.

Clot ses yeux et rend son esprit.
Dieu le reçoit à lui servir.

Or prions tous le Saint Martyr
Qu'il nous doint si bien survenir
Que nous puissions tous bien mourir
Et au règne Dieu parvenir (1).

Amen.

LE NOEL DE REIMS.

AIR : *Tous les bourgeois de Châtre et ceux de Montlhéry.*

Oh! Bourgeois de Reims,
Ne soyez en souci!
Menez joie et festins
Ceste journée ici,
Que nasquit Jésus Christ
De la Vierge Marie,
Près le bœuf et l'asnon,
Don don!
Entre lesquels coucha,
La la!
En une bergerie.

---

(1) Maurice Le Tellier, archevêque de Reims de 1672 à 1700, fit effacer du rituel cette antique épitre. Nous l'avons montrée en honneur au diocèse de Reims dans le commencement du XIIe siècle. Dès l'origine du culte catholique, elle fit partie de l'office; on la récita en latin tant que le peuple comprit cette langue. Quand ce fut pour lui lettre morte, on la traduisit en langue rustique ou romane. Cette version s'altéra de siècle en siècle et finit par arriver à l'état, dans lequel nous la donne un des manuscrits de la bibliothèque de Reims (Fonds Povillon-Piérard.) On chantait aussi cette épitre, mais avec quelques variantes, dans l'église de Béru-lès-Reims. Nous la donnons, quelques pages plus loin, en parlant du patois de cette commune.

Les anges ont chanté
Une belle chanson
Aux pasteurs et bergers
De ceste région,
Qui gardoient les moutons
Paissant sur la prairie,
— Disant que le mignon,
Don don !
Estoit né près de là,
La la !
Jésus, le fruit de vie.

Laissèrent leurs troupeaux
Paissant enmi les champs ;
Prirent leurs chalumeaux
Et joyeux instruments ;
Vinrent dansant, chantant,
Dret à la grande église (1)
Visiter l' saint Enfant,
Donnant
Des bijoux, des joyaux
Si beaux,
Que Jésus loue et prise.

Puis ceux de Betheny,
Comme en procession,
Le bissac bien garni,
Vont trouver l'enfançon,
Ayant oï le son
Et la douce harmonie
Que faisoient les pasteux
Joyeux,
Lesquels n'étoient pas las,
La la !
De mener bonne vie.

Les filles de Cernay
Ne furent endormies :
Avecques beurre et lait

(1) La cathédrale de Reims.

Tout' aux champs se sont mies.
Et celles de Taissy
Ont passé la chaussie.
Après avoir oï
Le bruit
Et le riant débat,
La la !
De celles de Sillery.

Celles de Cormontreux
Ayant ouï le son
De Champigny, Tinqueux,
De Saint-Brice et Nausson,
Apportèrent poissons,
Anguille et rosselettes.
Celles de Saint-Liénard
Gaillard,
Apportèrent à grands pas,
La la !
Un sac plein de perchettes.

Celles de Beine et Nogent
Firent bien leur devoir
De faire un beau présent
Au Roi, qu'ell' venoient voir.
Cell' de Béru pour voir
Veillant à leurs affaires,
Se mettent en chemin
Matin
Pour trouver le solas,
La la !
Et du monde la mère.

Prions Vierge Marie,
Aussi Jésus son fils,
Qu'ils se rammémorient
De nous en Paradis,
Quand nous aurons vecquis
En ce mortel repaire ;
Et nous veuille garder
D'aller
Tout en enfer là bas,

La la !
En tourments et misère (1).

—

MARNE.

Fragment recueilli dans les archives de la ville de Reims et rédigé vers le commencement du XVIIIe *siècle.*

D. — Couper ! te vela bian évotaye : et où est ce que tu revian ?

R. — Je revian ed la ville.

D. — I-a-il rian de nouviau ?

R. — Edvin' !

D. — J'ernonce, Couper.

R. — Ou van faire enne mou belle aiglise ; car ou dit qu'ou la jettera en moule sur la tour ad Babulone pour en faire la mépor-litaine ad l'Europe et qu'al sera ene ousiame merveille du monde.

D. — Diâtre ! ho ! Il y ara don ne mou grande porte ? Ad quoy est qu'al sera ? Y ara-t-il ter bian du d'or ?

R. — Al sera d'arguian, bian grande et mou large.

D. — Al sera d'arguian ! Al sera belle, diable !

R. — Ouy.

D. — Ça s'ra don mou biau ? Ès qu'ous i ¡boutra du marbre ?

R. — On dit qu'on panra ce qu'il faut dans la mer glaciale pour la batir à la surdaine, comme ad temple ad Salomum, sans martiaux, et qu'il y ara des orches de chechicture, et qu'al plus grand des orches soutenra tout le bâtiment.

D. — Ça sera dou mou admirable ?

R. — Ouy, puisque au chapiau des couloñnes y ara des rou-minasgrobis aussi gros que des osiaux d'Inde.

D. — I ara-t-il ter bien des Pratres ?

R. — Ou dit qu'il y en ara par tassiaux, et que je n' man-querons moins d'iau bénit !

D. — Y aura-t-il en biau autel ?

R. — Oh ! il s'ra mou biau ; car il y ara tant de petits osiaux, que je ne sçay quoy, qui chifleront, Couper.

---

(1) Noël imprimé à Reims plusieurs fois, notamment en 1781 et en 1812. Des traditions orales nous ont permis de faire subir à son texte altéré quelques rectifications notables.

D. — Je ne soro cugire tout ça.

R. — Ou dit pourtant que l'architecteux a déjà fait comme en tabliau de la remembrance, et que l'enterperneux venra diner *à la Plume au vent.*

D. — Ho ! j'en su quasi tout étonné.

R. — Cy cro bé da !... Mais il se fait tard, Couper. Je vois bian au temps aine etoille, qui nous menace d'un verglas, qu'on sera minable à se soutenir.

D. — Ege n'avons qu'à nous ferrer à glace.

R. — T'a raison, Couper ; fais en paux mes baisemains à Colas.

D. — Et quil ?

R. — El fils du magister !

D. — Ege lui dirons. Adieu, Couper ! (1).

—

PATOIS DE LA COMMUNE DE BERU,

(*Canton de Beine, arrondissement de Reims.*)

Parabole de l'Enfant prodigue.

A ce temps la Jésus disot aux Pharisiens et aux Scribes :

Ou père avot deux fils. El pu june dit à sou père : — Dounez mo la part dou vot ben, qui mou revinra.

Et lo père leu partogea sou ben.

Pou do temps après el pu june ayant ramassi tout c' qu'etot à li, alla ayatgi dans u païs molt long et y dissipa tout so ben à débauchi. Quant il out tortout pardu, il arrivo oune grande fomène dans les païs. Et y s' trouva dans oun grand besoin.

---

(1) Nous ne pouvons dire à quel patois de Champagne appartiennent ces lignes ; nous pensons même que leur auteur n'a nullement cherché à donner un échantillon sérieux du langage de nos campagnes. Son but nous semble avoir été de déguiser, sous un jargon rustique, un style qu'on aurait pu reconnaître, et mettre sur le compte de la naïveté champêtre les hardiesses renfermées dans ce dialogue, dont nous nous bornons à publier le commencement et la fin.

I alla don s' mette u gage d'oun habitant l' paiïs, qui l'avoye u meson des chomps pour gardi lu cotchions. Tout-là i aurait ben volu so empli u cosses, qu'u cotchions mantgiaient ; mais parsonne n' l'y â donnoit.

Afin râtré à ly mâme, i dit : — Comben u servants u meson dou mo père, qu'avont dou pan mou ; mo ej meuri ed faim tout là. Ej mou l'vra ; j'ira à mo père ; et je l'y diro : — Mo père, j'a petchié cont' u ciel et cont' vous : ej n' su pu digne d'ête applé vot' fils. Rangez me comme u dou vos servants.

I partit don et allo treuver sou père. Lorsqu'il étot aco ben long, sou père el voyant et touchié ed campassian : y courot à lu; et s' jetant à so cou, i l'abrassit.

So fils l'y disot : — Mo père, j'a petchi cont' u ciel et cont' vous. Ej ne su pu digne d'et' applé vot' fils. »

Alors u père dit à servants : — Apportez tot vite u robe la pu belle ; et qu'on l' rabille. Mettez li u anneau au det et u solets aux pis. Aminez l' viau gras et lou touez. Magi et fesan u fête. Mu fils tout là étot mori, et i et ressuscité. I étot pardu, et i et r'trové.

I commincent dou u fête. — Mais sou fils pu ainé, qu'étot u chomps, ervint ; arrivo u meson ; i âttend u monsique. Alors i appla u servant, lu d'mande ece que c'étot. Il servant l'y disot : — Vot frère y est r'venu. Et vot' père i a tuié u viau gras, parce qu'i lu r'vu â santé.

L'ainé étot choqué, et ne voulot my rentrer. U père sort pou li dire ed rentrer ; ma i répoud : — V'la d'jà molt d'années que j' vous servo, ej vous a man désobil en ren. Et c'pendant vous n' m'avez man donné u cabri pou m'amuji avé mes amis. Man tout d' suite que vote aut' fils, qu'a mâgi tout so ben avé u fommes pardues, est ar'venu, v' avez tuié u viau gras ! »

U père li diso : — Mé fils, v' etez toujou avé mo. Et tout c' que j'a est à vous. Man y fallot ben fare u fête et nous gaudi, parceque vot frère étot mort et y est ressuscité. Y étot pardu et y est artrové.

Chanson de Mai (1).

Trimousettes emmi les chomps !

---

(1) Les jeunes filles de Béru, ayant à leur tête la plus petite d'entre elles vêtue de blanc, ornée de rubans et couronnée de fleurs, vont tous les ans de porte en porte quêter

Nous ervenons eddans les chomps;
J'avons trové les blés si gronds
Et lus avaines on avenont.
Trimousettes (bis)
C'èt lo mai,
Mois ed mai,
C'èt lo joli mois ed mai.

—

Quand vot' mari s'on va déhors (bis)
Que Dieu soit ben à soun accord,
Et à l'accorde de sou fils.
Fils Jésus, fils Jésus !
C'et lo mai..... etc.

—

Quand vous couchez vot' bel enfont (bis),
Vous lo couchez et lo leuvez,
Et à toute heure ed la jornée
Eddevant Dieu, eddevant Dieu.
C'et lo mai..... etc.

—

En passant eddevant vote porte (bis)
Ç' n'et pas pou nous qu' nous edmandons :
C'et pou aidey achetey u cierge
Et pou lumey la noble Vierge
Eddevant Dieu, eddevant Dieu.
C'et lo mai..... etc.

—

U p'tit brin ed vot' farine (bis) !
Ç' n'et pas pou nous qu' nous edmandons :
C'et pou la Vierge et sou saint fils.
Fils Jésus, fils Jésus !
C'et lo mai.....

—

Mamselle, nous vous remercions.
(Le reste comme au couplet précédent) (1).

---

pour avoir de quoi garnir de cierges l'autel de la Vierge. Elles entrent dans chaque maison et chantent ces couplets en dansant en rond.

(1) Dom François, dans son Glossaire wallon-celtique, publie un refrain analogue, que voici :

La Chanson du Lundi gras (1).

Volucres cœli
Et pisces mari !
Stila, qu'a perdu sa pouille,
On èt ben marri :
Esse qu'on bon bon.
Donnez nous u bon jambon.
S'il èt p'tit, nous l' pernons :
S'il èt gros, nous l' rendons.
Quant les blés sont ou verdeure
Dieu nous donne bonne aventeure.
Vive le roi
François !

—

Epistre de Monsieur Saint Estienne, chantée le jour de sa fête en l'église de Béru-lès-Reims.

Entendez tous à ce sermon,
Et clercs et lays tous environ :
Conter vous veux la passion
De saint Estienne le baron.
Comment et par quel méprison
Le lapidèrent les felons,
Pour Jésus-Christ et pour son nom :
Vous l'orrez bien en la leçon.

C'est maye,
La mi maye,
C'est le joli mois de maye,
Aux trimasots !

Dans les Ardennes, le premier jour de mai, les jeunes gens et les jeunes filles décoraient de feuillages la porte de leurs parents, de leurs amis et celle des gens distingués; puis, au point du jour, ils allaient chanter sous leur fenêtre la chanson, à laquelle appartiennent les quatre vers ci-dessus. L'usage était de faire un cadeau aux joyeux chanteurs.

(1) Le lundi gras, les jeunes garçons de Béru promènent en triomphe le plus coq du village et vont demandant de porte en porte de quoi faire un festin : ils chantent ce couplet devant chaque maison.

Lectio actuum Apostolorum.

Cette leçon, que cy vous list,
Saint Luc, s'appelle qui la fist.
Le Saint-Espérit l'y apprit
Des douze apôtres Jésus-Christ.

In diebus illis.

Ce fut en un jour de pitié,
En temps de grâce et de bonté,
Que Dieu par sa grant charité
Reçeut mort pour chrétienté :
En iceux jour bien eurez,
Les apôtres, que Dieu aimaient,
Ont saint Estienne ordonné
Pour prêcher foy et vérité (1).

Conjugaison des verbes Etre *et* Avoir.

ıis. — Je suis.	J'a. — J'ai.
— Je suis.	J'avons. — J'ai, nous avons.
— Il est.	T'as. — Tu as.
. — Nous sommes.	J'avons. — Nous avons.
. — Vous êtes.	V' avez. — Vous avez.
ŀ. — Ils sont.	
—	—
ıs. — J'étais.	J'avions. — J'avais.
. — Il était.	Il avot. — Il avait.
ı. — Je serai.	—
. — Je serai.	J'ai eiu. — J'ai eu.
. — J'ai été.	J'aura. — J'aurai.
ı. — Je serais.	Il out. — Il eut.
· Être.	

Nous avons publié ce texte complet à la suite d'une
de la même épitre, chantée dans l'église de Saint-
e de Reims. — Reims, 1845.

Phrases diverses.

Vins-tu avec man ? — Non : je n' veux pas m'en v'ni avé ti. — Ma voië dou ! i plu mout. — Oh ! besamni mars, besam tâle ! (1) — D'où ès ti ? D'où es qu'ous êtes ? — Eche chuis là !

—

Glossaire.

A. — En.
Abrassie. — Embrasser.
Aco. — Encore.
Afant. — Enfant.
Affuler. — Coiffer.
Aguille. — Aiguille.
Aguyon. — Aiguillon.
Aine. — Ane.
Allot, il. — Il allait.
Aminer. — Amener.
Amonde. — Amande.
Amuji. — Amuser.
Armona. — Almanach.
Arnicho. — Hanneton.
Arrivo, il. — Il arriva.
Artchis. — Gendarme (archer).
Artrouvé. — Retrouvé.
Aujord'hui. — Aujourd'hui.
Aumaille. — Genisse.
Aumelle. — Armoire.
Avé, aver. — Avec.
Avene. — Avoine.
Avoyo, il. — Il envoya.
Ayatgi. — Voyager.
Babanne. — Lèvre, babine.
Babure. — Vase à faire le beurre.
Bacoule. — Belette.
Balisio. — Baliveau.
Baquet. — Bassin.
Bassinuire. — Bassinoire.
Batame. — Baptême.
Baton. — Échalas.
Battabure. — Baratte.
Ben. — Bien.
Berbis. — Brebis.
Bergi. — Berger.
Besant. — Pesant, pluvieux.
Bilot. — Oie.
Boère. — Boire.
Botret. — Crapaud.
Boudan. — Boudin.
Bounet. — Bonnet.
Bouquetrou. — Fruit de l'églantier.
Bourreli. — Bourrelier.
Bronnequin. — Brodequin.
Bure. — Beurre.
Cabrette. — Chèvre.
Cabri. — Chevreau.
Campassian. — Compassion.
Canneçon. — Caleçon.
Carôme. — Carême.
Casaque. — Grosse fève.
Cayot. — Noix.
Ceriche. — Cerise.
Charchi. — Chercher.
Chardron. — Chardon.
Chare. — Chair.
Charpâtie. — Charpentier.
Chauffui. — Chauffoir.

(1) Pesant mars, pesante table, c'est-à-dire mars pluvieux, beaucoup de pain.

Cheau. — Cheval.
Chen, chin. — Chien.
Chepiau. — Chapeau.
Chesseu. — Chasseur.
Chesselet. — Claie.
Chiman. — Chemin.
Chodeli. — Chandelier.
Chomp. — Champ.
Chopanne. — Chopine.
Chuan. — Sureau.
Churis. — Souris.
Ch'vus. — Cheveux.
Cimmotière. — Cimetière.
Clongne. — Quenouille.
Closure. — Clôture.
Co. — Coq.
Conard. — Canard.
Congne. — Couenne.
Coranne. — Noisette.
Cornet. — Écritoire.
Corselet. — Gilet.
Cotchion. — Cochon.
Couaille. — Chiendent.
Courot, il. — Il courut.
Courot. — Carotte.
Conturi. — Couturière.
Couvrou. — Couvet, chauffoir.
Croie. — Craie.
Dchêne. — Chêne.
Deffuler. — Décoiffer.
Diro, je. — Je dirai.
Disot, il. — Il disait.
Dou. — Du. — Donc.
Douner. — Donner.
Ece. — Ce.
Eche. — Je.
Ecalle. — Coque.
Echille. — Echelle.
Ecquerviche. — Ecrevisse.
Ed. — De.
Edman. — Demain.
Eddevant. — Devant.
Ej, eje. — Je.
El. — Le.
Empli. — Remplir.
Epanne. — Epine.
Epinque. — Epingle.
Ercinée. — Réveillon.
Erluquer. — Regarder.
Eronche. — Ronce.
Erveni. — Revenir.
Erzan. — Raisin.
Etondoi. — Eteignoir.
Etole, étaule. — Etable.
Fallot, il. — Il fallait.
Fare. — Faire.
Ferloque. — Chiffon
Fernete. — Fenêtre.
Fesans. — Faisons.
Filé. — Fil.
Flenelle. — Flanelle.
Fomène. — Famine.
Fomille. — Famille.
Fonme. — Femme.
Fouille. — Feuille.
Froumage. — Fromage.
Froumont. — Froment.
Fumi. — Fumier.
Ganache. — Mâchoire.
Gaudir. — Se réjouir.
Gralon. — Grêle.
Grond. — Grand.
Guette. — Guêtre.
Harong. — Hareng.
Hoe. — Hoyau.
Iau. — Eau.
Jardinie. — Jardinier.
Jombe. — Jambe.
Joumont. — Jument.
June. — Jeune.
Juni. — Jeûner.
Jus. — Jeu.
Labori. — Labourer.
Lantarne. — Lanterne.
Lapan. — Lapin.
Leu. — Leur.
Liniette. — Linotte.
Lo. — Le.

Long. — Loin.
Loucet. — Bêche.
Loyen. — Lien.
Lu. — Le.
Luzarne. — Luzerne.
Ly. — Lui.
Magi. — Manger.
Mame. — Même.
Man. — Mais, jamais.
Maréchau. — Maréchal.
Massiga. — Cigüe.
Meuri. — Mourir.
Mochoi. — Mouchoir.
Moenet. — Moineau.
Mo, mou. — Me, mon, moi, beaucoup.
Molan. — Moulin.
Mori. — Mourir.
Mortias. — Mortier.
Morne. — Marne.
Motlas. — Matelas.
Moule. — Meule.
Monsique. — Musique.
My. — Moi, négation.
Navio, naviau. — Navet.
Nèche. — Neige.
Odouille. — Andouille.
Œu. — Œuf.
Ogneau. — Noyau.
Ognio, ogniau. — Agneau.
Oguille. — Anguille.
Oiture. — Voiture.
On. — En.
One. — Ane.
Orbre. — Arbre.
Osière. — Osier.
Ou. — Un.
Oueter. — Tablier.
Ougnion. — Oignon.
Oun. — Un.
Ous. — Vous.
Pan. — Pain.
Pardre. — Perdre.
Persinette. — Bleuet.
Petchie. — Pécher.
Piarre. — Pierre.
Pis. — Pied.
Pitjon. — Pigeon.
Plantchiey. — Grenier.
Pleume. — Plume.
Plu, i. — Il pleut.
Poère. — Poire.
Pôme. — Pomme.
Portjon. — Porreau.
Pou. — Pour.
Pouille. — Poule.
Pourcession. — Procession.
Prenre. — Prendre.
Preune. — Prune.
Pus. — Plus.
Quintio. — Etui.
Qu'ri. — Chercher.
Ramon. — Balai.
Ras. — Rat.
Râtré. — Rentré.
Ren. — Rien, chose.
Retio, retiau. — Rateau.
Riban. — Ruban.
Rigori. — Réglisse.
Roche. — Sarreau.
R'venou, je. — Je revenais.
Sablon. — Sable.
Sarpe. — Serpe.
Sarrazan. — Sarrasin.
Sarretête. — Serre-tête.
Saulx. — Saule
Saveti. — Savetier.
Savlon. — Savon.
Seille. — Seau.
Servant. — Serviteur.
Servo, je. — Je sers.
Sincele. — Ciron, insecte.
So. — Son, se.
Solais, solet. — Soulier.
Sou. — Son.
Soudre. — Cendre.
Soulais. — Soleil.
Sumois. — Semoir.

Tarre. — Terre.
Tarteron. — Petite claie.
Ti. — Toi, tu.
Tôle, taule. — Table.
Torio. — Taureau.
Tortout. — Tout.
Tot vite. — De suite.
Toubac. — Tabac.
Touer. — Tuer.
Toula, tout là.— Ici, alors, là.
Travers. — Traversin.
Treufle. — Trèfle.
Treule. — Tremble.
Tule. — Tuile.
U. — Un, à, au, aux, les, le, ce.
Urlaveron. — Lavette.
Van. — Vin.
Varrié. — Verrou.
Vatche. — Vache.
Veni. — Venir.
Viau. — Veau.
Vingne. — Vigne.
Vins-tu. — Viens-tu.
Vont. — Vent.
Vra. —Vrai (1).

—

PATOIS DE LA COMMUNE D'AUVE,

Canton de Dommartin-sur-Yèvre, arrondissement de Sainte-Ménéhould.

Parabole de l'Enfant prodigue.

Dans ce temps là Jésus disè aux pharisiens et aux docteurs de la loi euste parabole :

In homme avè deouz afants, dont eul pè joune y dit à son père : — Mou père, donnèmme eus qui dè m'eurvenin d' voute bien. » — Eul père ly y fait eul partage d' sou bien.

In po aprè eul pè joune de cés afants aprè avoè ramanseil tout ç' qui li r'venè, s'y en alleil dan in païs étrangier fort long, d'œoù qu'il y i mangié sou bien pa dés excès et dés débauches.

Aprè qu' tourtou y éteil mangié, v'là qu'eune grande fanmine y veneu dans ç' païs là. Et bientou eusce garçon là y k'mencié à se trouveil dans l' besoin. Eusce oyant dans la misère, s'en y alleil et s'y min au service d'in habitant do païs, qui l'y avoï à sa maïson d'eudedans les champs gardeil les cochons.

(1) C'est à l'obligeance de M. l'abbé Godret, curé de Béru, que je dois les éléments de ce chapitre.

Dans c'te maison là mou gaillard arè éteil mœou iaise d' rempli sou vente avé lés épelechures, qu' lés cochons mangient, mais personne eunc ly en y vouleu donneil.

In po aprè la misère l'y fait eurvenin à louil. Alors y s'y dit à louil même : — Combien gni y de gents aux gages de mou père, qu'ont pouc de pain, qu'i n' lous â faut. Et min euje sus toutlà à mori de faim. I faut qué jeu m' leuve et pouil que j'ailli trouveil mou père, et j' li diroa : — J'oa péchié conte eul ciel et conte vous. Euje ois bien qu'aje n' sume digne que v' m'appeleisse voute afant. Traitémme comme yun de vous domestiques. »

Eusce disant ç'la, y s'y don leuveil tout d' suite et s'y en alleil assié sou père. Et quand il été au bien long, sou père l'y veuil, et ses entrailles an ont éteil meues de compassion. Et courant à louil, y s'y chéteil à son cœou et l'y abrassié.

Sou garçon ly y dit : — Mou père, j'oâ péchié contre el ciel et conte vous. Euje ne sume digne d'être appeleil voute garçon. » — Alors eul père y dit à ses domestiques : — Apportez sou prumier hubit et appretez lou. Mettez ly eine bague à sou dé et des soleils à ses pieds : et amoinnez toulà eul viau groâ, que v' allez tueille. Mangeons et foisons bonne chière, par ce que mou garçon, que vla toulà, été mourt et il è ravigoteil. Il été perdeu et il è r'truveil. »

Onz y don k'mencié à s'mette à toalc et à mangieil. Pâdant ç' temps là lou pé vié garçon, qu' été aux champs, a eurveneu : et quand il y iteil près de la maison, il y attendeu la musique et l'brouil de tout l' monde, qui dansè. Pou saoué ç' que ç' été, il y clameil hium des domestiques et ly y demandeil ç' que ça voulé dire qu'on fesé tant de brouil.

Eul domestique li y répondeu : — C'è qu' voute frère è r'veneu, et qu voute père y tueille eul viau groa, par ç' qu'i l'y réveuil qu'i n'èmme malade. »

Ç'te nouvelle l'y min à colère : i ne voulé pus entreil à la maison. Sou père s'y veuil obligié d'â sorti pou l' prié d'éntreil soustet.

Mais l'afant eul y fait ç'te réponse : — V'la déjà mœont longtemps qu'euje su voute serviteur ; jeu n' vo a jamais désobéi à rien d'eusce que v' mavez k'mandeil ; et pou tant vus n' m'avez jamais d'neil un gayot pou m' réjoui aveu mes amins. Mais dès que voute aute afant, qu'y mangiè voute bien avec des femmes perdeues, y r'veneu, vo tiez pou louil eul viau groa ! »

Eul père li y dit : — Mou garçon, v' êtes toujou avec min, et tout ç' que j'oa est à vous. Mais y fallait faire la fête et nous réjoui, pa ç' que voute frère été mourt et il è ravigoteil : il été perdeu et il a éteit eurtrouveil (1).

—

Conversation entre deux cultivateurs de la commune d'Auve.

Michel. — Ah ! c'est ti, mou lœou ?

Nicolas. — Oui, c'est min. Euj' viens t' dire bonjou â passant.

M. — C'est bien fait à ti d'venin m'oir com' ça. Euj' t'â r'mercie.

N. — Dis-me, à ç' l'œou qu' j' t'ois bien portant, k'ment va ta fanme, tes afants, ta fille qu'est si gentie et tout plein intiressante !

M. — Ma fille ! mou pauvre ami ! euj' n'ouse t'â rien dire. Eulle m' paraît bien malade. J'oâ pœou, quand on m'â parle. Euj' crais toujou qu'eulle s'â va, et qu' la mort eune m' la peurnit. Parlons d'aute chouse.

N. — Soite ! et tou garçon ? In biau garçon, ma foué, bien meuil qu' sou peire, hein !

M. — Ma foué ! T'es raison : y est meuil qu'min. Les jounes filles s'on ont bien aperçœu. Quand j'étous joune, si eulles s'approchient do lœou, c'eté pou sés écus. Anouit alles paraissent aimeil mou garçon pou louil. Ç'la, com' te l'ois, prouve tout plein â sa faveur. Mas j'oâ meuil à t' dire qu' ça seu sou compte : j'eul marions d'ains quinze jous aveu eunne fille, qu'est in bon parti.

N. — Oh ! tant meuil ! j'eul oirons à la noce.

M. — Oui, et sans qui m'euil dit d'eul faire, euj' t'y invite.

---

(1) Je dois à M. Benoit, instituteur à Cormontreuil, le contenu de ce chapitre. C'est grâce à son obligeance que j'ai pu recueillir les matériaux de mes notices sur le patois des communes d'Alliancelles et celui de Somme-Tourbe. Je dois aussi le remercier des efforts, qu'il a faits pour rendre mon travail plus complet.

N. — J'accept', mou vié lœou, et aveu d'autant peu de plaisi, que j' tiens à alleil voir ta troupe, qu'on m'y dit iête bien belle et composeil d'eune roace bien chaisie.

H. — Ah ! pou cela eul lœou est l' co do villège : à louil eul pompon pou les belles bêtes ! Il an i soin, ois te ! Et pouil y faut l' dire, y dè t'â saoué greil, pa c' qu' c'est ti, qui euil l'obligeance d'eul montreil à rendre sa troupe milleou. Eul Lœou eune l'oublirime ! Quand ça s' trouvri, y feri sou possibe pour t' prouveil qu' tu n'ime affaire à in ingrat.

N. — Mou vié, crais qu' pou l' service qu' j'oa rendeu, euj' n' te demand' qu' d' poulez t'â rendre quand j' pourroas, sans qu' ça m' couti trop chier. Perminme de t'â rende aco iun anouil, qui n' t' couteri rien et qu'augmenteri tout plein ta maison. — L'aute foué j'oa entreil assiez ti, et j'oa veuil aveu poinnne que ta fanme fèsè sa cuisine â hiateurtenant eul feuil aveu d' la paille. Vilain truc qu' stila, qui moinne eul fien pa la chemineil. Eune brule mi ta paille, mou lœou ! Fais fiem d' tout ; eune pognie d' paille donne eune pognie de grains, ois te.

M. — Ah, bah ! j'oa trop de paille, y faut bien qu' j' l'usi.

N. — On n'an i jamé trop, quand on seil bien l'occupeil. Viens soustet, et t'oirai com' eulle peut s' placeil dains nons champs.

M. — Eh bien ! J'oueroa : j' n' bruleroa peu de paille. J' feroa mou possible pou bien m'â servi.

N. — Tant meuil qu'eul consiel sée suivi. J' pourroas do reste eul saoué eul jou d' la noce. Songne ta bonne joune fille ; guaris la, et arrète pou la marieye qu' la rose remplacit sa jaunisse d'seu sés belles jeoues. Eur'çoué eune pongnie d' main, qu' t' rendrai à tou garçon pou min. Adieu, mou bon Lœou. »

Glossaire.

A. — En.
Abrassieil. — Embrasser.
Ache. — Hache.
Aclos. — Enclos.
Aco. — Encore.
Afant. — Enfant.
Agné. — Agneau.
Agueil. — Aiguille.
Alleil. — Aller, allé.
Alli, que j'. — Que j'aille.
Amin. — Ami.
Amoineil. — Amener.
Anouit. — Aujourd'hui.
Aoinne. — Avoine.
Apereeu. — Aperçu.
Appelliesse, que vous m'. — Que

vous m'appeliez.
Arreteil. — Attendre.
Arrousoi. — Arrosoir.
Assiez. — Chez.
Attendeu. — Entendu.
Avé, aveu, avo, avau. — Avec.
Avoi, il. — Il envoya.
Berbis. — Brebis.
Beurton. — Son.
Bientou. — Bientôt.
Boué. — Bois.
Brouil. — Bruit.
Brûce. — Brosse.
Bure. — Beurre.
Caillos. — Cailloux.
Caneçon. — Caleçon.
Chaisi. — Choisi.
Chamineil. — Cheminée.
Champenès. — Champenois.
Chapiex. — Chapeau.
Charre. — Viande.
Chayère. — Chaise.
Cheminze. — Chemise.
Cherre. — Cheoir.
Chet. — Chat.
Cheveau. — Cheval.
Ch'fey. — Cheveu.
Chière. — Chère.
Ch'min. — Chemin.
Ch'minon. — Chenet.
Chœoux. — Choux.
Chouse. — Chose.
Ch'teil. — Jeter.
Cisiau. — Ciseau.
Clameil. — Appeler.
Cleye. — Clef.
Co. — Coq.
Cœou. — Coup.
Cœou. — Col.
Conte. — Contre.
Coudre. — Coude.
Coutiau. — Couteau.
Couusse. — Cuisse.
Craire. — Croire.
Crais, je. — Je crois.
Crimeau. — Crémaillère.
Crimme. — Crème.
Cuesine. — Cuisine.
Culier. — Cuillier.
Dains. — Dans.
Dais. — Doigt.
Dansét, il. — Il dansait.
Dé, det. — Doigt. — Ce qui dé : Ce qui doit.
Deil. — Dez à coudre.
Dinneil. — Diner.
Dipanseil. — Dépenser.
Disé, disi, il. — Il dit.
Diroa, je li. — Je lui dirai.
Do. — Du.
Dœous. — Deux.
Donneil. — Donner.
Donnème. — Donnez-moi.
Doyette. — Doigt du pied.
Drangée. — Dragée.
D'seu. — Dessus.
D'zou. — Dessous.
Écaillon. — Noix.
Echelin. — Chenille.
Egravisse. — Écrevisse.
Emme, il n'. — Il n'est pas.
Encleume. — Enclume.
Entreil. — Entrer.
Eplingue. — Épingle.
Erie. — Mesure de terre.
Étale. — Écurie.
Etieule. — Écuelle.
Euddans. — Dedans.
Euje. — Je.
Eul, eulle. — Le, lui, elle.
Eune. — Une.
Eurçoué. — Reçois.
Eurqueleil. — Reculer.
Eurvenin. — Revenir.
Eus. — Ce.
Eusce. — Ce.
Euste. — Cet, cette.
Fanmine. — Famine.
Fesèt, il. — Il faisait.
Fesin. — Fusil.

Feuil. — Feu.
Feurnetre. — Fenêtre.
Fian. — Taupe.
Fiembrer. — Fumer une terre.
Fien. — Fumier.
Frinne. — Farine.
Foué. — Foi.
Fouée. — Fois.
Gaillot, gayot. — Chevreau.
Gardeil. — Garder.
Gatiau. — Gâteau.
Geneuil. — Genoux.
G'nia, combien. — Combien n'y a-t-il pas.
Greil. — Gré.
Groas. — Gras.
Guari. — Guérir.
Gueurnier. — Grenier.
Haille. — Haye.
Hiateurtenant. — Entretenant.
Hiun. — Un.
Iaise. — Aise.
Iau. — Eau.
Ieu. — Œuf.
In, inne. — Un, une.
Jamme. — Jambe.
Joune — Jeune.
Junne. — Jeûne.
K'menceil. — Commencer.
K'ment. — Comment.
La sti qui. — Celle là qui.
Lavouye. — Lavoir, évier.
Leil. — Lit.
Leuveil. — Lever.
Lingue. — Langue.
Lœou. — Loup. — Terme d'amitié.
Long. — Loin.
Louil. — Lui.
Lourrain. — Lorrain.
Loyan. — Lien.
Loyance. — Écharpe.
Lunmière. — Lumière.
Ly. — Lui.
Mangient, ils. — Ils mangeaient.
Manté. — Manteau.
Marendeil. — Faire collation.
Mariège. — Mariage.
Marté. — Marteau.
Mesereil. — Mesurer.
Meuil. — Mieux.
Millœou. — Meilleur.
Min. — Moi. — Mis.
Minnage. — Ménage.
Minnouil. — Minuit.
Mœout. — Beaucoup.
Moinet. — Moineau.
Monche. — Mouche, abeille.
Mori. — Mourir.
Mou. — Mon.
Mouchoi. — Mouchoir.
Mourt. — Mort.
Munnier. — Meunier.
Neil. — Nez.
Netier. — Nettoyer.
Nons. — Nos.
Nouage. — Nuage.
Nouil. — Nuit.
Nous. — Nos.
Nusette. — Noisette.
Obe. — Arbre.
Obteneu. — Obtenu.
Occupeil. — Occuper, employer.
Œou. — Où.
Oir. — Voir.
Oirai, tu. — Tu verras.
Ois. — Vois.
Ois-ti. — Vois-tu?
Oiteure. — Voiture.
Oublirime, il ne l'. — Il ne l'oublira pas.
Ouseil. — Oser.
Oyant. — Voyant.
Pa. — Par.
Pâdant. — Pendant.
Palle. — Pelle.
Passouil. — Passoire.
Paupier. — Papier.
Paveil. — Pavé.
Pè. — Plus.
Perminme. — Permets-moi.

Pesson. — Poisson.
Peu. — Plus.
Peuil. — Pou.
Peurnit, qu'il. — Qu'il prenne.
Plaisi. — Plaisir.
Planche. — Mesure de terre.
Pleuge. — Pluie.
Pleume. — Plume.
Po. — Peu.
Pognée. — Poignée.
Pou. — Pour.
Pouc. — Plus.
Pouil, puitz. — Puis.
Pouille. — Poule.
Poulez, pouleil. — Pouvoir.
Preil. — Pré.
Pru. — Plus.
Ramanseil. — Ramasser.
Ramon. — Balai.
Ravigoteil. — Ressusciter.
Regardeil. — Regarder.
Réjoui. — Réjouir.
Rempli. — Remplir.
Rendrai, tu. — Tu rendras.
Reté, rité. — Rateau.
Reuil. — Roule, rouleau.
Risin. — Raisin.
Roace. — Race.
R'veuil. — Revu.
Saile. — Seigle.
Santeil. — Santé.
Saoué. — Savoir.
Savlon. — Savon.
Seil, il. — Il sait.
Seille. — Seau.
Semeil. — Semer.
Set, qu'il. — Qu'il soit.
Seu, se, ce. — Sur.
Seucre. — Sucre.
Seuris. — Souris.
Siau. — Seau.
Soleils. — Souliers.
Songneil. — Soigner.
Sorti. — Sortir.
Sou. — Son.
Soulez. — Soleil.
Soupeil. — Souper.
Soustet. — Au logis.
Sume, je ne. — Je ne suis pas.
Tailliel. — Tailler.
Tauré. — Taureau.
Ti. — Toi, tu, te.
Tieuille. — Tuer.
Tieule. — Tuile.
Tiroi. — Tiroir.
Toale. — Table.
Toujou. — Toujours.
Toulà, tout là. — Là. — Alors.
Tourtout. — Tout.
Traittemme. — Traitez moi.
Tro. — Trou.
Truc. — Manière, procédé.
U, us. — Porte.
Ungle. — Ongle.
Vaien. — Pelle à feu.
Veneu, il é. — Il est venu.
Venin. — Venir.
Veuil, il y. — Il a veu.
Viau. — Veau.
Vié. — Vieux.
Verrouil. — Verroux.
Voute. — Votre.
Vouleu. — Voulu.
Vous. — Vos.
Voute. — Votre.
Yun. — Un.

—

Verbes Être *et* Avoir.

Être.	Avoir.
Je sus, sume, su. — Je suis.	J'oa. — J'ai.

T' es. — Tu es.
Il est, è, y. — Il est.
J' sons, sumes, — Nous sommes.
V' êtes. — Vous êtes.
Y sont. — Ils sont.

—

J'estous étous. — J'étais
T' étoues. — Tu étais.
Yl été, éteil. — Il était.
J' etiens. — Nous étions.
V' etiez. — Vous étiez.
Yl étont. — Ils étaient.

—

Que j' sé, — Que je sois.
Que t' sé. — Que tu soies.
Qu'i sé. — Qu'il soit.
Que j' siens. — Que nous soyons.
Que v' siez. — Que vous soyez.
Qu' y sènt. — Qu'ils soient.

—

J'oa éteil. — J'ai été.

—

T' euils. — Tu eus.
Il euil. — Il eut.

—

Iete. — Être.

Il y, i. — Il a.
J'ons. — Nous avons.
V' avez. — Vous avez.
Yl ont. — Ils ont.

—

J'avoue. — J'avais.
T' avoue. — Tu avais.
Il avè. — Il avait.
J' aviens. — Nous avions.
V' aviez. — Vous aviez.
Yl avient. — Ils avaient.

—

Que j' eussis. — Que j'eusse.
Que t' eussis. — Que tu eusses.
Qu'il eussit. — Qu'il eût.
Que j' eussiens. — Que n. eussiez.
Que v' eussiez. — Que v. eussiez.
Quel eussient. — Qu'ils eussent.

—

J'oa ieuye. — J'ai eu.

—

Y' arié. — Il aurait.
Y' arié éteil. — Il aurait été.

—

Avoè. — Avoir.

—

PATOIS DU CANTON DE SAINTE-MÉNÉHOULD (1).

Parabole de l'Enfant prodigue.

Dans ç' temps la Jésu y dit aux pharisiens et aux docteurs d' la loi stu parabole :

Ain hom avouat deux garçons : l' pu jeune y dit à sou père : — Mou père dounême ç' qui m'ourvient d' vout bien ? »
Et l' père li y partagié sou bié.

(1) Ce patois est compris dans les communes de la Neuville-au-Pont, Courtemont, Hans, Dommartin, Chaude-Fontaine, Passavant, Verrières, Moiremont, Bersieux, Cernay-en-Dormois, Vienne-le-Château et dans tout le Vallage.

Ein pô après il y ramassie tou ç' qu'il avouat, et s'an analé dans ein péys bien loin; et pis il y mangiei tout ç' qu'il avouat en faisant l' liberti.

Quan il y eu mangié tourtout, y venu eine grande fanmine dans steu pé̈ys là; et s'y trouvé aveux rié du tout. Y s'an analé s' mette à servi ein hom de stu pé̈ys là, qui l'y avoie à sa ferme pour y gardei les cochous. Là il arouat bié voulu s' rassaziei d's écorses et pis don reste dés cochous: Mais personne n' gni en donouat.

Et pis il y r'venu à lu même; et y s'y min à dire: — Combien qu'i gn'y d' domestiques dans la maison d' mou père qu'ont don pain tant qu'i v'lont', et mi j' moure du faim toulà! Y fault qu' j' m'arnali et qu' j'ali trouvé mou père. J' li dira: — Mou père, j'a péchié conte ul ciel et conte vous; ju n' mérite mi d'ête appelè voute garçon; traitème com yun des domestiques, qui v' servont. »

Il y don parti, et s'an y arnalé r'trouvé sou père. Il étouat aco bié lon quant sou père l'i vu. Ça li yè fait paine d'eul voir; il y couru conte lu, et s'y ch'té à sou cou, et l'y rabrassié.

Sou garçon ly y dit: — Mou père, j'a péchié conte ul ciel et conte vous. Ju ne mérite mi d'ête appellé voute garçon. » — Quant sou père y vu ç'la, y dit à ses domestiques: — Aportême tout suite ul pu bio abi et qu'on y meti. Mettez ly étou une bague au doigt et des sollés aux pieds. Allez v's an cherchiei l' vio gras, et qu'on le tui. Manjan et faisan bonne chière; car mou garçon, qu' v'là, étouat mort, et il è r'ssuscité. Il étouat perdu, et il è r'trouvé.

Y s'ont mins à faire bonne chière. Ul pu vié garçon, qu'étouat aux champs, y r'venu pâdant c' temps là. Quan il y étei conte la maison, et qu'il y âtandu tout l' train qu'on chantouat et qu'on dansouat, il y appelé ein domestique, et li y demandé ç' qu' c'étot qu'an atandouat.

Eul' domestique ly è dit: — c'est voute frère, qu'è revenu, et voute père, qui è fait tuei l' viau gras, d'acause qu'il étouat r'vnu en bonne santé.

C'là l'y fachié si fort, qu'i n'ime voulu ratré. Sou père y sorti, eul priouat qu'i ratrit: mais il li y répondu: — Y gn'y moult long' temps que j' v' serve, et ju n' v'a jamais désobéi. Et vous n' m'avez j'mais rié donné, mi seulement ain agnio pou m' diverti aveux mes camarades. Mais voute garçon qu' v'la, qu'y mangié tout c' qu'il avouat aveu

dés gueuses, y n'ime été plutot râtré qu'on è fait tué l' viau gras pour lu !

Mou garçon, ly a dit sou père, écoutême : v' avez toujou été aveu mi ; tout c' qui y è touci, c'è pou vous. Mais il fallouat bié faire une fête et nous réjoui, par ç' que voute frère étouat mort et l' v'la r'suscité ; il étouat perdu, et il è r'trouvé. »

GLOSSAIRE.

A, j'. — J'ai.
Acause, d'. — Parce que.
Aco. — Encore.
Ali, que j'. — Que j'aille.
Aportême. — Apportez-moi.
Arnaler, s'en. — S'en aller.
Arouat, il. — Il aurait.
Atandre. — Entendre.
Aveux. — Avec.
Avoier. — Envoyer.
Avouat, il. — Il avait.
Beyer. — Regarder.
Biau. — Beau.
Biè. — Bien.
Boun. — Bon.
Cau. — Col.
Chantouat, il. — Il chantait.
Ch'ter. — Jeter.
Dan, don. — Du.
Dansouat, il. — Il dansait.
Dés. — Des.
Dira, je. — Je dirai.
Donouat, il. — Il donnait.
Dounéme. — Donnez-moi.
Écoutéme. — Écoutez-moi.
Ein. — Un.
Ete. — Être.
Étot, il. — Il était.
Etou. — Aussi.
Etouat, il. — Il était.
Eu, il y. — Il a eu.
Eul'. — Le.
Eurveni. — Revenir.
Faisans. — Faisons.
Gn'y a, y. — Il y a.
Itou. — Aussi.
Ju. — Je.
Li, ly, lu. — Lui.
Liberti. — Libertin.
Lon. — Loin.
Manjans. — Mangeons.
Mets, qu'on l'y. — Qu'on lui mette.
Mi. — Moi.
Mins. — Mis.
Moult. — Beaucoup.
Moure, je. — Je meurs.
N'ème donc num.— Nest-ce pas.
Num. — Est-ce que ? N'est-ce pas ?
Pâdant. — Pendant.
Péys. — Pays.
Pis. — Puis.
Po. — Peu.
Priouat, il. — Il priait.
Pu. — Plus.
Putot. — Plustôt.
Rabrassier. — Embrasser.
Ratrer. — Rentrer.
Réjoui. — Réjouir.
Servi. — Servir.
Sollés. — Soulier.

— Son.	Viau. — Veau.
— Ce, cette.	Viè. — Vieux.
ı. — Là.	V'la. — Voilà.
tout. — Tout.	Voute. — Votre.
éme. — Traitez-moi.	Voyette. — Petit chemin.
qu'il. — Qu'il tue.	Y, il. — Il a.
— Le.	Yun. — Un (1).

COMMUNE DES ISLETTES ,

Arrondissement de Sainte-Ménéhould. — Marne.

Chanson de Mai (2).

Bonjou, ma Dame, vous n' savez?
C'est le mois, qui est entré :
Il est venu vous demandei
Vote divine charité.
Oh! Jésus Christ!
Oh! Jésus Christ!
C'est le mois, note mois,
Le mois de mai, qui est entré!

Trimasots! en nous en allant
Nous pormenei eddans les champs,
Nous y ons trouvé les blés si grands
Les aubepin' en fleurissant.
Oh! Jésus Christ!
Oh! Jésus Christ!
C'est le mois, note mois,
Le mois de mai, qui est entré!

) La leçon et le court glossaire, qui précèdent, nous sont ıés par M. Jolly, propriétaire à Sézanne, et par la notice iée en 1811 par M. Hubert, chirurgien à Sommepuis, sur le on de Sainte-Ménéhould.

) Aux Islettes et à Chaudefontaine, le premier jour de , les enfants vont de porte en porte quêter pour allumer un ȝe devant l'autel de la Vierge. Ils font des gauffres avec a farine, que chacun joint à son offrande. Cet usage se ontre dans un certain nombre de villages champenois.

Dam', quand vot' mari s'ra déhors
Que Dieu lui garde son sain corps !
N'en soit de peu, ni moins ni peu,
Ni en danger de sur son corps.
Oh ! Jésus Christ !
Oh ! Jésus Christ !
C'est le mois, note mois ,
Le mois de mai, qui est entré !

—

Ma Dame, nous vous remercions :
C' n'est pas pour nous qu' nous demandons :
C'est pour la Vierge et son enfant.
Ell' priera Dieu et son fils.
Oh ! Jésus Christ !
Oh ! Jésus Christ !
C'est le mois, note mois !
Le mois de mai, qui est entré !

—

PATOIS DE LA COMMUNE DE SOMME-TOURBE ,

Canton et arrondissement de Sainte-Ménéhould.

Parabole de l'Enfant prodigue.

A ce temps la Jésus disouat aux Pharisiens et aux docteurs du la loi euscetu parabole :

In homme avouat deus afants , dont ul pu junne y fait cestu demande à sou père : — Donnéme 'eus qui doi m'urveni d'voute ben. — Ul père à stu demande li é donné sa part.

Quèque temps après eusce pu junne des deux afants après avoé ramassé tout ce qui l'irvunouat , s'en y in-allé en pays étranger : dâ eulqué pays il y dépensié tourtou pa des excès et pa la débauche.

Après qu' tourtou y été mangié , v'la qu'un' grande fanminne est veneu dâ ce pays la. Dé eus moment là us garçon là y commencié à choir de nécessité.

Eusce voyant com' ça, y s'in est en allé cherchié d' l'ouvrage : eul hazard l'y fait attachié au service d'in homme don pays, qui l'y envoyïs à sa maison d'uddans les champs pou y aller garder les cochons.

Dâ s'tu maison là eus garçon la arrouat été moult iaise ud su rempli l' vente avé les écorces, que les cochons mangièt; mais personne oune l'y voulu li â donner.

Pourtant la misère l'y fait urveni à lue : alors y s'y dit à lue menme : — Combien qu' n'y ot i gents aux gajes du mou père, qui avont pus du pain qu'i n' leus i â faut; et min euj su toutlà à mourri d' faim. I faut qu' ju me luve et qu' j'aille voir mou père et j' li dira : — J'a péchié conte ul ciel et conte vous. Cy vois ben qu' ju n' sume digne qu' uv' m'appeliez voute afant : traitemme comme iun de vos domestiques.

Us disant comme ça, y s'y luvé tout d' suite pou aller assi sou père.

Et quand il en étouat aco ben long, sou père l'y veuie : et ses entrailles en avont été emeues d' compassion. Et s'en allan à lue, y s'y jetté à sou caue et l'y abrassié.

Sou garçon li y alors dit : — Mou père, j'a péchié conte ul ciel et conte vou : ju n' sume digne d'ete appelé voute afant.

Ul père y dit tout d' suite à ses gents : — Apportez lue son prumier abi et abilliel' avé : mettez lue une bague au doigt é des solées aux pieds. Et aminnez toulà ul viaux gras, qu' v' valez tuer. Mangeons et faisons bonne chière, parce qu' mou garçou, qu' v'la, étouat mourt, et il é r'venu au monde ; il étouat perdu et lu v'la urtrouvé.

Onz y commancié a ç' mete à tabe et à faire bonne chière. Mais v'la qu'eûl pu viès des afants, qu'étouat aux champs, è r'venu: et quant il y été tout près du la maison, il y attendu la musique et le brue d' tout l' monde, qui dansouat.

Pou savoua s' qu' tou ça voulouat dire, il y clamé l'un des domestiques ; et li y d'mandé qu' est ce qu' tout ça voulouat dire ; qu' est ce qu'u tout ce brué la? — C'est qu'u voute frère à r'vunu, et qu' voute père y tuié ul viau gras, pa ç' qu'il y erveu voute frère, qui n' étouamme malade.

S'tu nouvelle y meu eus garçon la à colère : Aussi n' voulouat t'y pu rentrer à la maison. Sou père s'y veue obligié d'â sorti pou l' priey d'y r'vuni.

Mais l'afant eulli y dit : — V'la déjà mou lon temp qu' j' sue voute serviteur. Ju n' v' a jamés désobéi â rien d'eusqu' v' m'avez k'mandé. Et poutant vus n' m'avès jamès d'né in gaiot pou m' réjouï avu mes amis. Et tout aussitout qu' voute aute afant, qu' y mangié voute ben avu des femmes perdues, è r'vunu, euv faisez mouri pou lue ul viau gras.

Ul père li y r'dit : — Moun afant. V' étiez toujou avu meu, et tou ç' qu' j' a ci à vou. Mais i fallouat faire bonne chière et nous réjouï pa ce qu' voute frère étouat mourt, et il est r'vunu au monde; il etouat peurdu, et l' v'la r'trouvé (1).

—

CONVERSATION

entre deux cultivateurs de Somme-Tourbe.

Pierre. — Bonjou, papa Batis', k'ment qu' vus v' portez?

Baptiste. — Mais ben, et ti, mou garçon?

P. — Mais assez ben étou, comme uv' voyez.

B. — Comme uj' vois! Tiens stu diabe! comm' i s' moque du min! On dirouat qu' i n' saime qu'uj su quasi aveule.

P. — C'è vrai, l' papa, j'avous oublïé qu'uv n'y voyez pu guère.

B. — Héla! moun homme, v'la ç' qu' c'è d' veni viès; on s'âva d'ut partout. Et assi meu ça commance à s'an aller pa les euis et pa les jammes; ca uj cloche étout tout plen annuè.

P. — Uj pense, père, qu' si vos euis et vos jammes s'anallont, la m'moire è toujou bonne, et qu' uv savez aco tout plen d' choses don temps passé?

B. — Uj tu voi v'ni, gaiard! Ut vourrous aco annué qu' uj tu cause du moun p'tit temps? Tu m'conouas mout ben; ut sai mou ben moun fouable! et ben pis qu' ut vu causei avu meu, j' commençra à t' dire qu' ju ne sume contant dou jours d'annué, pa c' qu' ul ciel n'imme si biau, ul soulé n'imme si chaud, les soüales et les avinnes une v'nomme si bien qu' dâ mou p'tit temps.

P. — Père Batis, une disimme ça! disez pu tout qu' vos euis, que n'i voyomme, une savont s' ul ciel è biau. Et disez étou qu' voute song, qu' coule dâ vous vinnes, comme assi les viez gentes, n'è pu si chaud. Mais pou-ç-qui è des souales et des avinnes, y pourrouat s' faire qu' uv avez in pouc raison, pa ç' quu, quand v' étiez junne, gu' y

(1) Nous devons tous les éléments de cette notice au bon vouloir de M. Julien Haymart, propriétaire à Somme-Tourbe.

avouame tant d' monde à nourri qu' annue; ce qui faisouat que les champs soufisouat; et pis tout plen de laboureux avont pris à la terre dou grain, dou fourrage, et aco tout plen de choses et avont minné tout ç'la su le marchié et n'ontme ur'mins d' fient à la place.

B. — C'è uj commance à l' voé, moun garçon, ben vrai qu' j'avons gaspiié. J' demandièz toujous, uj prenièz toujous, et uj l' rendièz l'moins possible, à la terre. C'è pou ç'la qu'on i è obligié d'us luver matin et d'us couchié tard pou faire v'ni don grain pou nourri tout ce mond' la.

P. — Oui, père Batis, c'è ç'la qu' ul laboureux y tant d' maux; et ses maux grandiront toujou, s' on n' vienme in po l'aidiér.

B. — Et qu'è ce qui l'aidrieit, moun garçon?

P. — Ça surouat long temps à v' di pou ben l'espliqué. Mais uj va vu l' dire à iun mot. Y faurouast qu' les laboureux saviessent ç' qui faisont et pourquoi y faisont pu tout eune chose qu'eune aute.

B. Ju ne tu comprommé bien; et ju n' sais pouquoi qu'ut dis ça; ca meu, uj sais ben quant j' labour qu' uj labour, quant j' bot' qu' j' bot'.

P. — Ah ouiche! uv savez, ou vu ne saveime! uv labourez, pasqu' c'è la mode. Mais pouquoi? V' n'en êtes min su. V' n' savemme à quoi servont vos fient; uv faisez tou ça, pa ce qu'on l'i fait devant vus.

B. — Et ben! qu'è qu' ut vourrous qu' uj saviese! Dis lu, ti qui fais l' docteur, ti, qui crais â savoé pu long et qu'è pu bête, ti, qui viens cume faire causér pou apenre!

JEANNE. — Ah tiens! Uv la ben en train de causé, Batis!

B. — Ah oui! C'è ç' gars la, qui m'i fait causé. Mais t'ée l'air mou pressiez, ma Jeanne. D'ous qu' ut vas don si vite?

J. — Uj vo avu ma füe donné à mangié à noute vache, taïé noute vingne, traire noute gaïette, voir si noute rusin n'emme pourri, si nos pouiie on à mangié et pis d' l'iau, urgardé si les suris on été à nos mouches à mié, recuré noute vaien et nos attifages de cusine, urfaire noute lic, torchié noute aumaire, ramonnér noute gurnier, lavé nos chaières, frotté noute tale, urgardé ul jou d' la lune pou voir quant nos p'tits bourris vanront au monde, et allé ratlé avu l' retiau noute fient d'utsus la lizerne.

B. — Ma pauve Jeanne, uj t' pleins. T'éo d' l'ouvrage. Ul diabe

ne les galants n'aremme ul temps d'ut tentér; et meu ju sue enrumé d'avoi causé, uj va m' couchié. »

Conjugaison des Verbes Être *et* Avoir.

Infinitif. — Ête.	Avoé, avoi.
Présent.	
Ju su.	J'as.
T' es.	T' es, t' ée.
Il é, il i.	Il y.
J' sons.	J' avons.
V' etes.	V' avez.
Ils sont.	Ils avont.
Imparfait.	
J'étous.	J'avous.
T'étous.	T'avous.
Il étouat.	Il avouat.
J'étions.	J'avions.
V' etiez.	V' aviez.
Ils étié.	Ils avoué.
Conditionnel.	
Ju surrouas.	J'arrouas.
Il surié.	Il arrié.
Subjonctif.	
Qu' uj sié.	Que j'euye.
Qu' ut soie.	Qu' ut ieuyes.
Qu' il sié.	Qu'il euye.
Qu' uj soyons.	Que j'eussiesses.
Qu' uv soyez.	Que v'eussiesses.
Qu'ils sié.	Qu'ils eussiessent.

—

GLOSSAIRE.

Abrassier. — Embrasser.
Acore, acquo. — Encore.
Afant. — Enfant.
Aminner. — Amener.
Annue. — Aujourd'hui.
Apenre. — Apprendre.
Aployer. — Employer.
Arichi. — Enrichir.
Assi. — Chez.
Attifages. — Ustensiles.

Aumaire. — Armoire.
Avo, on s'. — On s'en va.
Aveule. — Aveugle.
Avinne. — Avoine.
Avu, aveu. — Avec.
Ben. — Bien.
Biau. — Beau.
Bottre. — Battre.
Bourri. — Oie.
Brui. — Bruit.
Caue. — Col.
Cestu. — Cette.
Chaière. — Banc, chaise.
Chameau. — Nuage.
Clamer. — Appeler.
Clocher. — Boiter.
Conte. — Contre.
Cusine. — Cuisine.
Dâ. — Dans.
Deveni. — Devenir.
Diabe. — Diable.
Don. — Du.
Donneme. — Donnez-moi.
Duvoirie, il. — Il devrait.
Étou. — Aussi.
Etouamme, qui n'. — Qui n'était.
Euis. — Yeux.
Euj. — Je.
Eulqué. — Lequel.
Eune. — Ne.
Euste. — Cette.
Faurouat, il. — Il faudrait.
Fien. — Fumier.
Fouable. — Faible.
Gaiette. — Chèvre.
Gaiot. — Chevreau.
G'n' ia. — Qu'il n'y a.
Gurnier. — Grenier.
Iaise. — Aise.
Iaute. — Autre.
Imme, il n'. — Il n'est pas.
In. — Un.

Iun. — Un.
Junne. — Jeune.
Lée. — Lit, lait.
Loier. — Lier.
Long. — Loin.
Lue. — Lui.
Luver. — Lever.
Men, meu, min. — Me, moi.
Menme. — Même.
Mié. — Miel.
Milliau. — Meilleur.
Minner. — Mener.
Moun. — Mon.
Mourt. — Mort.
Noute. — Notre.
Pa. — Par.
Pauc, un. — Un peu.
Pis. — Puis.
Pleuge. — Pluie.
Pou. — Pour.
Pouiie. — Poule.
P'tit temps. — Jeunesse.
Pu, puc. — Plus.
Qué, — quel, — quéque. — Quelque.
Ramoner. — Balayer.
Rusin. — Raisin.
Ruvière. — Rivière.
Solée. — Soulier.
Sou. — Son.
Souale. — Seigle.
Soulé. — Soleil.
Sourt, il. — Il sort.
Su. — Sur.
Summes, je ne. — Je ne suis.
Tale. — Table.
Tée. — Tel.
Tu. — Te.
Tuier. — Tuer.
Ud. — De. — Uddans : Dedans.
Ul. — Le.
Urveni. — Revenir.
Us. — Ce.

Uv. — Nous.	Vinne. — Veine.
Vaingne. — Vigne.	Y. — Lui.
Viès. — Vieux.	Zeues. — Eux.

PATOIS DE POSSESSE

Canton d'Heiltz-le-Maurupt , arrondissement de Vitry-le-François.

Parabole de l'Enfant prodigue.

Ein houm avout daoux enfants; et l' pus joune dit à soun peire : — Moun peire , d'neil min çu qu' det m' r'veni d' vonte bien. — Et lu peire louil en feist l' patage.

Pau du jous ensouite, lu pus joune des daoux enfants amachit tourtout çu qu'i avout et s' n'allit dans un ieu fourt long, là zoù i despensit tourtout soun bien en paillardises.

Et après aouer tourtout despenchieil , eine grant fanmine advunit en çu ieu là, — et i commenchit à chaioir en poureté. I s' n'allit et entrit achiez ein houm doou ieu , qu' l'envoyit à soun hosté des champs pou z'y gardeil les cochons.

Et i eume yeté ben aige d'emplizeil sa panse des cos, qu' li cochons maingiint; mès nejun n' li en d'nout.

A la parfin r'vunu à soye , i disit en louil musme : — Quantbien n'i-t-il min des garçouns d'achiez moun peire , qu'aviont pus de pain qu' n' lou z'i en fault, et mi ju sous touci à m' péri de faim. I faulme qu' j' m' lieve , qu' j'aille troveil moun peire et qu' ju louie dige : — Moun peire, j'as péchieil conte Dieu et conte vus , et ju n' sous min dine d'yete hucheil vonte fis. Traiteil mi com l'ein des garçons, qu' sount à vons gaiges.

I su lievit dounc , et lorsqu'i étint enco bien long , soun peire l'aperchut et courant à louil , i se jetit z'à soun caou et lu baiji.

Et soun fis louil disit : — Moun peire , j'as péchieil conte Diu et conte vus ; et ju n' sous min dine d'yete hucheil vonte fis.

Et sitout soun peire disit à ses garçons : — D'neil li sa prumière gippe , et li r'veteil ; et metteil li eine bague au det et des soleis à si pieds. Amaingneil touci lu gras-vey et faisom-

mes bounne chière, pa çu qu' moun fils, qu' veci, étout mourt et i ost r'venu à la vie: il étout peurdu et il ost r'troveil.

Ils commenchièrent à faire festins: Ce pendant soun freire ainsneil, qu'étout aux champs, r'vint; et lorsqu'i fu à couteil de l'hosté, il écautit lu soun des instruments et lu brouy du c'tila qui dansient.

Il huchit un des garçons et louil demandit çu qu' c'étout. — C'iost vonte freire, qu'ost r'venu: et vonte peire i è tueil lu gras-vey pa çu qu'i lu oit en santeil.

Çu qu' l'ayant entenné, il n' ouloit min entreil à l'hosté. — Soun peire sortim pou lu proieil.

I louil faist çutte répounse: — V'là dijie moult d'z ans qu' j' vus sers; et ju n' vus as janmès d'sobéi en rin d' çu qu' v' aviez mi counmandeil; et pou çula vus n' m'aviez janmès d'neil ein biquet pou m'amusir aveu meis anmins, mès tout à l'haoure qu' vounte enfant, qu'a mengié vounte bien aveu des fanmes peurdues, ost ruvenu, vons tueil pou louil lu gras-vey.

Lu peire louil dit: — Moun fis, vus êtes toujours aveu mi, et tout çu qu' j'as ost à vus. Mès i fallint fère festin et nons erjoui. pou çu qu' vounte freire étint mourt, et il ost r'venu à la vie; il étint peurdu, et i ost r'troveil.

POÈME DE GROWESTEIN.

Fragment (1).

Quand tout ç'la fut bâcleil, les bourjoués s'assemblirent
Duzous lu grous Ivard (2), et là délibérirent

---

(1) Le poème de Growestein a été publié en entier par M. Louis Paris. — Techener: 1850, grand in-8°. — L'auteur, après une préface pleine d'une malicieuse bonhomie, raconte que Growestein, chef de partisans allemands, menace la Champagne. Les habitants de Possesse prennent l'héroïque résolution de se défendre: ils commencent par se fortifier, creusent des fossés et élèvent des parapets.

(2) En Champagne, les arbres sont rares: ils ont des noms particuliers.

Qu'. si fourt qu' seroit lu nombre des Lorrains,
Janmès on n' su rendroit à ces nobles vilains.
« Nous v'la bien, disint-i ! Grace à nonte industrie
« Nons fanmes, nons enfants sont au chur du lou vie !
« Au temple de menmoire in jour j'arriveront,
« N'en déplaige à messieurs les ambroueils d' Charmont (1),
« Qu'arint pouyu meuil qu' nous, en montrant doou courage,
« Arreteil ces brigands et sauveil lu village.
« Mais c'ost de francs couillons, qui n'ont qu' lu babi,
« Et qu' par quarturons vus oireil qu'on pendri. »
Lu Cureil, vi routier, excellent politique,
En vain cherche à calmeil çutte fougue héroïque,
En lou représentant du pranre garde à z'aoux
Et du nu min bougier. — Mais, both ! les lauharaoux,
Au ieu du l'écauteil, de louye su mocquirent,
Et pa des quolibets la bouche li fromirent.
Bien clos, bien retranchiés, comme on dit qu' li étint,
V'la comme lu pahours ensanne raisonnint:
« — Du soile, du fronment nonte ville ost pourvue !
« J'ons in diale chargié du char couite et crue.
« Lu vin nu manque min : nons fosseils sont profonds.
« Attendons l'annemi. Qu'ost ce qu' ju risquons ? »
« — Pour mon compte, dit iun, ju vourous bien qui vangne.
« J'li montrurons qui j'sous et comment ju mu mangne.
« Ju veux yete pendu, si d'un caoup du fusin
« Ju ne cueiche par terre — Eh qui ? — lu Grous Vestin.
« Villeil, z'enfants, villeil ! qu' checun à sou poste,
« Su tangne bravement tout pret à la riposte.
« Ju n' sommes cent touci : c'ost bien pau ; mais enfin
« On z'ost dialement fourt quand on z'ost su sou fin...... »

Verbes Être *et* Avoir.

Ete, yete. — Être.	Aoué, aouer. — Avoir.
Ju sous. — Je suis.	J'as. — J'ai.
T'is. — Tu es.	T'ais, tés, t'is. — Tu as.
I ost. — Il est.	Il i, y. — Il a.

---

(1) Village situé à deux lieues de Possesse.

J' sons, nus soms. — Nous sommes.
V'etes. — Vous êtes.
J'étins. — J'étais.
J'étous. — J'étais.
T'étous. — Tu étais.
Ils étint. — Ils étaient.
Js'ras. — Je serai.
J s'ris. — Je serai.
J'ons, nus ons. — Nous avons.
V'aveil, v'avez. — Vous avez.
J'avins. — J'avais.
J'avous. — J'avais.
T'avous. — Tu avais.
Y avint. — Ils avaient.
J'aras. — J'aurai.

—

GLOSSAIRE.

Accueilcheil. — Accoucher.
Achiez. — Chez.
Adrat. — Adroit.
Aigé. — Aisé.
Ainla. — Ainsi.
Alleil, v'. — Vous allez.
Allous, j'. — J'allais.
Anmin. — Ami.
Aoux. — Eux.
Asseil. — Assez.
Aubre. — Arbre.
Avant. — Profond.
Aveini, s'. — S'évanouir.
Aveu. — Avec.
Bé. — Bon, bien, beau.
Biquille. — Béquille.
Bourdeil. — Mentir.
Bourjoués. — Bourgeois.
Bous. — Bois.
Cadabre. — Cadavre.
Caoux. — Coup.
Cauper. — Couper.
Champunès. — Champenois.
Chapeix. — Chapeau, tête.
Chatée. — Château.
Checun. — Chacun.
Cheil. — Six.
Chopaine. — Chopine.
Chourd. — Sourd.
Chur. — Sur.
Couit. — Cuit.
Courps. — Corps.
Couteil. — Côté.
Crès me. — Crois-moi.
Çti, çtici. — Celui, celui-ci.
Curtien. — Chrétien.
Curveil. — Crever.
Çut, çutte. — Ce, cet, cette.
Danme. — Dame.
Daoux. — Deux.
Diale, in. — En diable, beaucoup.
Dijie. — Déjà.
Diu. — Dieu.
Doou. — Du.
Drié. — Derrière.
Du. — De.
Duvenin. — Devenir.
Duvons, je. — Nous devons.
Duzous. — Dessous.
Ecourchu. — Tablier.
Egravisse. — Ecrevisse.
Eluveil. — Elever.
Embroué. — Bègue, embarrassé, niais.
Enco. — Encore.
Endret. — Endroit
Enne. — Une.

Ensanne. — Ensemble.
Entout. — Tout-à-fait, de suite.
Entrei. — Entrer.
Esme, tu n'. — Tu n'as pas.
Ete, en. — En as tu ?
Ete, n'. — N'as tu pas ?
Faite, que. — Que fais tu ?
Fanme. — Femme.
Fi. — Fil.
Fin. — Fumier.
Fosseil. — Fosse.
Fourt. — Fort.
Fred. — Froid.
Fromirent, ils. — Ils fermèrent.
Funssent, qu'ils. — Qu'ils fassent.
Gracher. — Cracher.
Grante. — Grande.
Gron. — Grouin, nez.
Grous. — Gros.
Gueil. — Gueux.
Habersac. — Havresac.
Hateil ve. — Hâtez-vous.
Houit. — Huit.
Iau. — Au.
Ieu. — Lieu.
Ièrre. — Lierre.
Ille. — Elle.
In, iun. — Un.
Jame. — Jambe.
Janmès. — Jamais.
Jieil. — Jouer.
Joune. — Jeune.
Ju. — Je.
Laiche. — Son de cloche.
Laicher. — Laisser.
Largeau. — Largeur.
Leu. — Lieu, — leur.
Leuil. — Lieue.
Lingage. — Langage.
Long. — Loin.
Lou. — Le, leur.
Louie, louil. — Lui.
Lous, louz, — Leur.
Lu. — Le.
Lunotte. — Linotte.
Mainlle. — Main.
Maite. — Maître.
Mangner. — Manier.
Margreil. — Malgré.
Meildi. — Midi.
Meine. — Mine.
Menmoire. — Mémoire.
Mette, su. — Se mettre.
Meuil. — Mieux.
Mi, min. — Me, moi. — Pas.
Milliau. — Meilleur.
Moinslle. — Moins.
Montangne. — Montagne.
Mou. — Mon.
Mu. — Me, moi.
Mujurer. — Mesurer.
Nejun. — Aucun, pas un.
Noge. — Neige.
Nons. — Nous.
Nonte. — Notre.
Nu. — Ne.
Oiet, on. — On voit.
Oir. — Voir.
Oireil, vos. — Vous verrez.
Oou. — Ou.
Oroille. — Oreille.
Ouider. — Vider.
Oyant. — Voyant.
Paressaou. — Paresseux.
Pau. — Peu.
Peix. — Paix.
Pendri, on. — On pendra.
Peye. — Pis.
Plaingis, nous. — Nous plaisions.
Plaigis. — Plaisirs.
Pleuge. — Pluie.
Pleume. — Plume.
Poine. — Peine.
Poinlle. — Point.
Pong. — Poing.
Pou. — Pour.
Poure. — Pauvre.
Pourre. — Poudre.

Pourturous, je. — Je porterais.
Pousque. — Puisque.
Pouyait, on. — On pouvait.
Pouye. — Puis.
Pouyu, i n'ont. — Ils n'ont pu.
Preune. — Prune.
Prumier. — Premier.
Purnoit, il. — Il prenait.
Purtey. — Porter,
Put-ete. — Pent-être.
Quaiqu'un. — Quelqu'un.
Queil. — Quel.
Regreil. — Regret.
Renclotme, il ne. — Il ne renferme pas.
Reoir. — Revoir.
Reune. — Ruine.
Revinrime, il ne. — Il ne reviendra pas.
Rin. — Rien.
Rongont, ils. — Ils rongent.
Saouer. — Savoir.
Sayin. — Graisse.
Sitout. — Sitot.
Soile. — Seigle.
Solement. — Seulement.
Sonneau. — Sonneur.
Sorti, au. — Au sortir.
Sou, soun. — Son.
Soustet. — Au logis.
Souvinte. — Souviens toi.
Tangne, qu'y su. — Qu'il se tienne.
Te, ti. — Tu, toi.
Tou. — Ton.
Tourtous. — Tous.
Traverseil. — Traverser.
Vangne, qu'i. — Qu'il vienne.
Vanrette, quand. — Quand viendras-tu ?
Vautme, cela ne. — Cela ne vaut pas.
Vé. — Vers.
Venin. — Venir.
Venoute. — Venais-tu ?
Veute, en. — En veux-tu ?
Vi, viel. — Vieux.
Viche. — Vesce.
Villeil, vous. — Vous veillez.
Vingne. — Vigne.
Virons-je, quand. — Quand irons-nous ?
Vouri, il. — Il voudra.
Yeun. — Un.
Yeuvre. — Lièvre.
Zaoux. — Eux.

PATOIS DE LA COMMUNE D'ALLIANCELLES,

Canton de Heiltz-le-Maurupt, arrondissement de Vitry-le-François.

Parabole de l'Enfant prodigue.

Dans ce temps la Jésus dijaut aux pharisiens et enco aux docteurs de la loi ste paraboule :

Un homme avaut dae ofants, et l' pus joune dit à sou peère : — Mou peère, donnome ç' qui deue me revenin d' vote bien.

Et sou peère li en et fâ l' partage. Pou d' jou apré ç' pu joune de ces dae ofants et ramassié tout ç' qu'il avaut, et s'et en allé d'un pays bin long, oùs ce qu'il et mangié tout son bin en fricoteries et en libertineries; et quant il et yeu depensié tourtout, une grande fanminne arrivit; il et coumencié à chor malheurâe.

Il s'eun enhallé; et il s'et attachié au service d'un houme, qui demôrot dans l' pays, qui l' et envié dans sa majon des champs pou y garder les cochons. Et toutla il âté bien hâje, s'il avaut pu remplin sou vantre avou le restant dos épluchures, que los cochons mangieont. Mais persune ne li en donnôè.

Enfin étant urvunu à lu, il at dit en lu meeme. — Combien qu'il y a d' domestiques chez mou pèire, qui iont pus d' pain que min et pu qui n' lou en faut; et min je seue touci à meuri de fain. Il faut que j'eime luvie et qu' j'ailli trouver mou pèere et qu' j' li dijie: — Mou pèere, j'a péchié conte le ciel et conte vous : et je n'ime digne d'ête appellé vote ofant. Traitome comme heun de vous domestiques, qui sont à vous gages. » Il s'ost luvé, et s'est min en route pou aller trouver sou pèere.

Et il étot enco bien long, que sou pèere l'et vu venin, et sos entrailles en furent boulversées de compatsion; il se gita à sou koe et il le rembrassau.

Et sou gaçon li dijau: — Mou pèere, j'a péchié conte le ciel et conte vous: et j' n'ime digne d'ête appelé votre gaçon.

V'la que le pèere dit à iun de ses domestiques: — Va-t-en k'ri sa première robe et mès li: mès li étout une bague au doye et des solais à sos piés. Amoine touci le vey gras, et thuye le. Mangeons et fayons boune chière, par ce que mou gaçon, que v'la, ataut mourt et qu'il ot ravigotté: il ataut perdu et il ot r'trouvé.

Ils commencinrent à faire la fêete, quand l' pus vyi dos gaçons, qui ataut aux champs, s'en r'vint; et ataut tout près de lou majon, il entendaut du brue et le son dos instruments et de la danse. Il et clamé hiun de lous domestiques, et li è demandé qu'ost ce que ç'ataut, le domestique li et dit: — Ç'ost que vote fréere ost r'venu, et votre peère et thuyé le vey gras parcequ'il le revoit bien portant.

Ç' qui l' et min en colère. Il n' v'lo pus râtrer soustet. Son père est sorti pou l'en priè; mais il l'y dit: — V'lo déji moe d'années que je v' sers. Et je n' v' a jema desobligé en rin de c' que v' m'avez kemandé. Vous n' m'avez

jema donné sallemont un biquat pour m' rajouie avot mos camarades. Et hauchetot que vot aute gaçon, qui n' et jema rin fâ, et qui et avalé vote bin avo dos femmes de rin qui vaille, et r'venu, v' thios le vey gras pour lu. »

Le peère li dit : — Mou gaçon, tout ç' que j'a et à vous tout net. Ma il fallo bien faire la feête et nous rajouy pa ce que vot freère ataut mourt et qu'il ost ravigotté, qu'il ataut perdu et qu'il ot r'trouvé.

—

CONVERSATION

Entre deux cultivateurs d'Alliancelles.

François. — Bonjou Jean ; comment ça va-t-ie ? Qu'ost ç qu' t' dis de bou ?

Jean. — Boujou, François, j' dis rin. Là ben in diale de temp, qui fâe ! J' crois qu' ç'ot la fin da monde. D'peuye chaye s'maines qu'i pleut, qui noge, qui grolle, los pourres danrées, los ourges surtout ne luveromme. Los beêtes ne los gens souffront d' ce temps là ; et ce pourtant rin n'augment'; l' blé, le soile, reste touejou au même preye. J'a heyu enco dae chevaux de malades dos tranchies. Ç'ot peye que l' diale ! tourtout va de travers.

F. — Heites moe à r'soumer dos darnières pleuges ? Cau tu deue avoi tout plein de terres de noyèes dos darins dabordements.

J. — Oui ma foé ! j'en a dos noyées. V'la pour la daxième foué que j' l'o r'sumé ; ç'ot une désolation ! Ç'ost comme l'Assemblée, voy, j' né sais qu' diale en dire. Ça n' vame vite. Hiun veut d'un couté, l'aute veut de l'aute ; ç'ost peye que l' bon Dieu m'assiste. J' crois sallemont que le temps et los terres la rechignont. Enfin pensé qu l' bon Dieu vouret bintot qu' ça hieut ine fin ; cau malheurazement j' n'y pourrume tenin. On dit qu'ils vont se r'battre à Paris enco inne foué; ils n'en finiromme donc ! Je n' sais sallemont c' qu'i v'lont. Dans tout ç'là ç'ost touejou nous, qui payeret los canivès.

J. — Quant ou ost bin, on n' saraut donc y rester ? Ay-teu vu aller l' chemin d' feu? Qué train, m' n' ami ! ein chin n' pourrau l' choy, tant y va vite. I ne s'an manq' de gueère qu'il n'allie hauche vite qu' ine hirondelle. J' n' sais c' que tout ç'la devenri : A st' arre n'y hiarri pus de fain à ache-

ter, pisqu' i ne faut pue de rouillie, ni d' charetie. Tu dirée ce que tu vourée, c'ost toujou pour la coulture ine pute affairre.

F. — Oh bin oui ! mâ on s'y repenré d'eine aute manière. On eleveré pus de beêtes. Ty, au lieu de vende dos fains, ty nurirey dos bues et dos maêtons. Ils t' feront dae fins ; et puis quand y s'ront gras, ty los envirez à Paris. Ç' seray toujou la meême chose.

J. — V'la toujou in bin mauvais temps qui foe. — Entre dou : j' boiron inne boutielle.

F. — Merci, tout c'la m'ennue ! j' n' sais quant j' pourrons planter non fièves ; nous pumes de terre ni l' somme sallemont. Los blés jaunichont. Los vingnes ne somme enco achevies, ne nons saucies fagotées. Note bou n'ome enco fendu. J' m'en va faire raguji dos batons pou nons vingnes, qui n' somme enco fichié tout net, en attendant l'bey temps.

GLOSSAIRE.

Aboille. — Abeille.
Agrévisse. — Écrevisse.
Alli. que j'. — Que j'aille.
Arre, à st'. — A cette heure.
Até, il. — Il aurait été.
Aumaire. — Armoire.
Aumaille. — Génisse.
Aute. — Autre.
Avo, avot. — Avec.
Ay-te. — As-tu?
Ben, bin. — Bien.
Bey. — Beau.
Beyer. — Regarder.
Biquat. — Chevreau.
Bloqué. — Bloc.
Bon Dieu m'assiste, que le. — Locution usitée a Alliancelles quand on est dans l'embarras.
Bou. — Bois.
Boujou. — Bonjour.
Bonne. — Bonne.
Boutielle. — Bouteille.
Brue. — Bruit.
Bue. — Bœuf.
Burre. — Beurre.
Canivets, payer les. — Payer les frais.
Cau. — Car.
Chaad. — Chaud.
Chae. — Choux.
Chamois. — Nuage.
Chanve. — Chanvre.
Chaod. — Chaud.
Chapex. — Chapeau.
Chare. — Viande.
Charetie. — Charretier.
Charotte. — Charette.
Chaye. — Six.
Chayère. — Chaise.
Checun. — Chacun.
Cheminge. — Chemise.

Cheminon. — Chenet.
Cher. — Char, voiture.
Chet. — Chat.
Cheure. — Sœur.
Cheveau. — Cheval.
Chin. — Chien.
Ch'min. — Chemin.
Chor. — Cheoir.
Choy. — Suivre.
Co. — Coq.
Coeté. — Couteau.
Combin. — Combien.
Conte. — Contre.
Couté. — Coté.
Cuillié. — Cuiller:
Cujenne. — Cuisine.
Dae. — Deux, du.
Darin, darnier. — Dernier.
Daxième. — Deuxième.
Déeji. — Déjà.
Demorot, il. — Il demeurait.
D'peuye. — Depuis.
Deue, il. — Il doit.
Diale. — Diable.
Dijau, y. — Il disait.
Dijie, que je. — Que je dise.
Dennoé, il. — Il donnait.
Donnome. — Donnez-moi.
Dos. — Des.
Donneu. — Donner.
Doye. — Doigt.
D' un. — Dans un.
Écaillons. — Noix.
Ein. — Un.
Enco. — Encore.
Ennue. — Aujourd'hui.
Enviey. — Envoyer.
Enviray, tu. — Tu enverras.
Etou. — Aussi.
Etrain. — Paille, chaume.
Fa. — Fait.
Faè, il. — Il fait.
Fain, fin. — Fumier.
Fauchot. — Rateau.
Fayons. — Faisons.
Feete. — Fête.
Feeve. — Haricot.
Feu. — Fer.
Fichié. — Planté.
Foé, foué. — Fois, foi.
Fomme. — Femme.
Freère. — Frère.
Freine. — Farine.
Frod. — Froid.
Froumage. — Fromage.
Fusin. — Fusil.
Gaçon, gasson. — Garçon.
Gatiau. — Gateau.
Groller. — Greler.
Gru. — Son.
Hage. — Aise.
Haller. — Aller.
Hauche. — Aussi.
Hauchetot. — Aussitot.
Heun, hiun, hun. — Un.
Houme. — Homme.
Hute. — As-tu eu ?
Ian. — Un.
Iau. — Eau.
Imes, je n'. — Je ne suis pas.
In, ine. — Un, une.
Jarbe. — Gerbe.
Jaunichont, ils. — Ils jaunissent.
Jama. — Jamais.
Joune. — Jeune.
Kaoper. — Couper.
Kemander. — Commander.
Ko. — Coq.
Koe. — Col.
Kri. — Querir.
La. — Lait.
Lantarne. — Lanterne.
Leye. — Lit.
Long. — Loin.
Los. — Les.
Lou. — Leur.
Lu. — Lui.
Luveromme, ils ne. — Ils ne lèveront pas.

Luvier. — Lever.
Ma. — Mais.
Mae. — Beaucoup.
Maeton. — Mouton.
Majon. — Maison.
Malheurae. — Malheureux.
Malheurazement. — Malheureument.
Malin. — Méchant.
Manté. — Manteau.
Marander. — Faire collation.
Maye. — Jardin.
Meême. — Même.
Meère. — Mère.
Meuri. — Mourir.
Min. — Me, moi.
Moe. — Beaucoup.
Nansalle. — Nacelle.
Navinne. — Navette.
Ne. — Et.
Neujotte. — Noisette.
Noger. — Neiger.
Nurirey, tu. — Tu nourriras.
Ofant. — Enfant.
Ourage. — Orage.
Ourge. — Orge.
Ous. — Où.
Pau. — Peu.
Paupier. — Papier.
Peère. — Père.
Peile. — Pelle.
Persune. — Personne.
Peux, peuye. — Puis.
Peye. — Pis.
Pichon. — Poisson.
Planchier. — Grenier.
Pleuge. — Pluie.
Pouille. — Poule.
Poure. — Pauvre, Poudre.
Pourrai, tu. — Tu pourras.
Pourrume, je n'y. — Nous n'y pourrons pas.
Pous. — Pois.
Preye. — Prix.
Puc, pue. — Plus.
Pugnier. — Panier.
Pume. — Pomme.
Pus. — Plus.
Put. — Laid.
Qué. — Quel.
Ragusi. — Aiguiser.
Rajouie, se. — Se réjouir.
Rechigner. — Imiter, singer.
Remplin. — Remplir.
Repenré, on s'y. — On si reprendra.
Revenin. — Revenir.
Rijin. — Raisin.
Rin. — Rien.
Roullie. — Roulier.
Sallemont. — Seulement.
Saraut, on ne. — On ne saurait.
Saucie. — Plantation de saules.
Seloa. — Soleil.
Soile, soyle. — Seigle.
Solais. — Souliers.
Somme, y ne. — Ils ne sont pas.
Sou. — Son.
Sougney. — Soigner.
Soumer. — Semer.
Soustet. — Au logis.
Soye. — Seau.
Soyle. — Seigle.
Ste. — Cette.
Taut. — Tant.
Tenin. — Tenir.
Thios, v'. — Vous tuez.
Thuyer. — Tuer.
Touci. — Ici, alors.
Touejou, toujou. — Toujours.
Toula. — Là, alors.
Tounay. — Tonneau.
Tout net. — Tout-à-fait.
Treule. — Filet.
T'y au lieu. — Au lieu.
Ttot. — Tu, toi.
Ume. — Me.
Urvenin. — Revenir.
Vame, il ne. — Il ne va pas.
Vayen. — Pelle à feu.

Vendanche. — Vendange.
Vende. — Vendre.
Vey. — Veau.
Viau. — Veau.
Vingne. — Vigne.
V'lot, il. — Il voulait.
Vote. — Votre.
Vourée, tu. — Tu voudras.
Voyotte. — Sentier.
Vyè. — Vieux.

—

Verbes Être *et* Avoir.

Ête. — Être.

Je seue. — Je suis.
Il ot, ost. — Il est.
Il étot, ataut, atot. — Il était.
J' s'ras. — Je serai.
T' seray. — Tu seras.
Y serey. — Il sera.

—

Avoi. — Avoir.

J'o, j'a. — J'ai.
Tu ai. — Tu as.
Il è, het, ay, y. — Il a.
Ils iont, hiont. — Ils ont.
Il havot, avot. — Il avait.
Ja heyeu. — J'ai eu.
Il et yeu. — Il a eu.
Il iarré. — Il aura.
Qu'il hieut. — Qu'il eut.
Il âte — Il eut été (1).

—

CANTON DE SOMPUIS,

arrondissement de Vitry-le-François.

Amin. — Ami.
Ç'au min, ç'au moi. — C'est moi.
Ç'au ti, ç'au toi. — C'est toi.
Chaplaignat. — Habitant de Chapelaine.
Corbeillat. — Habitant de Corbeil.
Dommartaingnat. — Habitant de Dommartin.

---

(1) Nous devons le contenu de ce chapitre à l'obligeance de N. Varnier-Arnoud, maire de la commune d'Alliancelles.

Fayot, il. — Il faisait.
Mins. — Mis.
Pensos, je. — Je pensais.
Pourros, je. — Je pourrais.
Sempuyat. — Habitant de Sompuis.
Somsoyat. — Habitant de Somsois
Stila. — Ceux-là, celui-là.

—

Verbe Être.

J' sus, — t' aus, — il aut.
J' sons, — v' etes, — y sont.

—

J'étos, — t' étos, — il étot.
J'étions, — v's étiez, — y étiont.

J' séras, — t' s'rey, — il s'ré, j' serons.

—

J'as été, — t' es été, — il et été, — J'ons été.

—

Verbe Avoir.

J'as, — t' es, — il et, — j'ons, v's avez, — il ont.

—

J'avos, — t' avos, — il avot. — j'avions, — v's aviez, — il aviont.

—

J'arai, — t' aray, — il aret, — j'arons, — v's arez, — y aront.

—

J'aros (j'aurais).

—

J'aros iu.

—

J'as iu, — t' es iu (1).

—

PATOIS DE LA COMMUNE DE SUIPPES,

Canton de Suippes, arrondissement de Châlons-sur-Marne.

Chanson.

— Bonjou, mon cousi,
Gn'y-t-i longtemps qu' v' ête à Suippes?

(1) Chalette : Statistique du département de la Marne.

— J'y sunne de jeudi
Par la oiture don maite Philippe.
— J' sunne bien abaï
D'uve voir, mon cousi.
Ennetrez et purney une chaière
Qu' je jususse bié à nonte aise.
Cousi, voulez v' bié penre in ver de vi
En attendant la 'soupe à maindi ?

—

— Eh biè, mon cousi,
Etev' biè cherchié à famille ?
— J'avons cinq afants,
Deux garçons et trois filles :
Nos garçons tissont
Et nos filles filont.
Mi j' bats su la cloye,
Ma fem' fait des boudis à moye.
Nuit et jour, nj' chantons
Fanfan l' tulip'e, la mèr' Gaudichon.

—

— Coubié usse vend l'aune
Du voute médiocre fabrique ?
— Est ce la grand aune,
Ou la petite metrique ?
Gagny j' n'i y mi mèche :
L'aune est grande comme une perche.
— Ah ! grand Dieu, qu' ça sent dou l'huile !
— C'est d'la blouse pouyas', qu'on file.
J'alons charger ç'la manique et tricbal :
Puis j' nous mettront à faire dou schal.

—

PATOIS DE COURTISOLS,

nton de Marson, arrondissement de Châlons sur-Marne:

—

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE.

Evindzile saint Luc, tzapitre quainze, verseu yonze.

ins ç' teimps là, Dzésus y di aux Pharisiains ey aux doc-
rs de la loua ç'tu parabole :

In home avée dioux efeins ; et l' pu dzoune di à son peuire : — Mon Peuire, bailleume ç' que dzo daye avaye d' voute bian. — Et le peuire y eé feé tout d'in kéo ce partadze là.

Queuque dzours apreus, eul pu dzoun de ci dioux enfeins là euye ramassiè ç' qu'il avée d' bian, y s'euye an aleu dains in païs benne long et y a eu dissipeu tout ç' bian là pa la dibautze et le libertainadge. Et quant tourtout eé éteu dispanseu, y eé v'nu in grainde famaine dains c' païs là ; et il a eu k'mencie à y ête dains ine graindc néciss'teu.

Y s'en euye en aleu, et s'euye mins valet chuy yun des habitains do païs, qui y euie dit qu'il alli dains sa maijou des tzains pou y houardeu si cottzons. Et tou là il aré éteu benne containt d' rimpli son vintre dis icorees, qu' li cotzons maindzaingt ; mai parsonne en n'y eu bayée.

Etaint r'venu à luye, y s'euye dit : — Combien y peut il avère d' valets, qui sont aux gadzes de mon père, et combenne ont y pu de mittze qu'y n'y aus en faut, et min dze sue touci à mouri de fan.

Y faut qu' dze me levaye et qu' dz'alaye trouveu mon peuire et dz'y diras : — Mon peuire, d'za fée in péché conte eulle ciel et conteure vou itou, et dze ne sue pu ain itat d'y ite houyé voute infeins. Traiteu min donc c'ment yun di valets, qui sont à vous gadzes.

Y s'euye don l'veu, et s'en eu euteu trouveu son peuire. Il en étée enco benne arrie, quant son peuire l'euye apparçeu. Yl en euye enteutin trémoussi de tindreusse ; y euye couru à luy, et seu tzttaint à son kiou, y l'euye bagiie. — Et son einfins y euye dit : — Mon peuire, dze ne sue pu daigne d'ête hutzie voutte enfain ; dz'a péché conte eulle eiel et contere vous itout.

Et le peuire euye dit à si valets qu'on i apportie sa peurmière dzaqueutte et qu'on l' ly vtichi ; qu'on ly meutte ine bague dains le da et di soleus à si pis. — Alleuye qu'ri le vieaus gras, et tieuye lou. Maindzons et fons bonne tzière, vous voyez mon einfeins, qu'iteuye mourt, et il ée r'sussiteu ; il itée peurdu, et il ée r'trouveu.

Il ont c'mencié tout d'in keo à faire z'eo r'pas. Mais son pu vi infeins, qu'ettée aux ttzaimps, euye r'venu. Quant il éteu amont la maijon, il deuye ohïe l' son dis instrumains et l' bruich de ceux, qui dainsaingnent.

Il euye hutzie tout d' suite yun d' si valets, et y aie d'mandeu queu ç' qu'i avée. L' valet y euio dit que ç'étoit

son freuire q'tait r'v'nu ain bonne sainteu, et qu' son peuire aveuye thieu l' viau gras.

I se maingue en colère; il éteé ça hour, y ne v'lême raintrue à la maijon. Mais son peuire euye sorti, et l'euye prуé de raintreu. Il euye répondu à son peuire qu' ç'éteé là long temps qu'y seurveé sans avère dzameé désobéi à tout ç' qu'on n'i aveé c'maindeu; et qu'y n'aveé dzamais yeu in bika pou se ridzoi aveur si amains. Mais chi tout q' voute aute einfeins, qu'euye mindzié tout voute bian aveu li fammes peurdues, euy éteu r'venu, vous euye thieu l' viau gras pour luye.

Le peuire y euie dit: — Mon einfeins, vous êtes toudzous aveure min, et tout ce que dz'a c'eu pour vous. Ma y fallei soupeu et se redzoï, que dit le peuire, par ce que voute freuire itée mourt, il eu ressusteu; il ittée peurdu et il eu r't ouveu.

GLOSSAIRE.

Ain. — En.
Afeins. — Enfant.
Alaye, que dz'. — Que j'aille.
Amont, amout. — Auprès, en haut, à côté.
Apreus. — Après.
Auz. — Leur.
Arrie. — Arrière.
Avaye. — Avoir.
Aveu, aveure. — Avec.
Bailleume. — Donnez-moi.
Bailley, bayey. — Bailler, donner.
Batelie. — Batelier.
Benne. — Bien.
Bian. — Bien.
Bierbis. — Brebis.
Boutie. — Boucher.
Bruich. — Bruit.
Cerquey. — Cercueil.
Cheute. — Chouette.
Cheur. — Sœur.
Chi tout. — Si tôt.
Chuy. — Chez.
Ci. — Ces.
Combenne. — Combien.
Containt. — Content.
Conteure. — Contre.
Cordonnie. — Cordonnier.
Coteau. — Porc.
Cotzon. — Cochon.
Ç'tu. — Cette.
Coujin. — Cousin.
Couvrioux. — Couvreur.
Da. — Doigt.
Daïgne. — Digne.
Dains, dins. — Dans.
Dainsaingnent, y. — Ils dansaient.
Dardenie. — Jardinier.
Daye, dze. — Je dois.
Denisse. — Génisse.
Dibautze. — Débauche.
Dinneye. — Dîner.
Dioux. — Deux.
Dissipeu. — Dissipé.

Diudi. — Jeudi.
Diumande. — Dimanche.
Dzamée. — Jamais.
Dzaqueutte. — Jacquette.
Dzardin. — Jardin.
Dze. — Je.
Dzoune. — Jeune.
Dzour. — Jour.
Ecorsenie. — Tablier.
Efin, einfain. — Enfant.
Ein. — Un.
Eins. — En.
Enco. — Encore.
Enteutin. — Tout à fait, tout de suite.
Etie. — Chemin.
Eul, eulle. — Le.
Evindzile. — Évangile.
Ey. — Et.
Famaine. — Famine.
Fan. — Faim.
Fautie. — Faucheur.
Freuire. — Frère.
Gadze. — Gage.
Grain. — Grand.
Grainde. — Grange, grande.
Graindze. — Grange.
Habitains. — Habitant.
Haoue. — Pioche.
Hate. — Hache.
Hordeu. — Grenier.
Houardeu. — Garder.
Hour. — Hors.
Houyey. — Appeller, crier.
Hutzey. — Appeller, hucher.
Iclair. — Éclair.
Itat. — État.
Itrin. — Coffre (écrin).
Itout. — Aussi.
In, ine. — Un, une.
Keo, keou. — Coup.
Kiou. — Col.
Kri. — Quérir.
Labouraye. — Labourer.
Lati. — Lâcher.
Levaye, que dze m'. — Que je me lève.
Long. — Loin.
Loua. — Loi.
Luye. — Lui.
Lyndi. — Lundi.
Maijon. — Maison.
Maindzons. — Mangeons.
Marendey. — Faire la collation.
Menugie. — Menuisier.
Meuire. — Mère.
Meutte, gn'y. — Qu'il mette.
Mieurdi. — Mercredi.
Min. — Moi.
Mins. — Mis.
Mitin. — Méchant.
Mitze. — Pain (miche).
Mout à mie. — Mouche à miel.
Nécessiteu. — Nécessité.
Oune. — Aujourd'hui (en'hui).
Oye. — Entendre.
Partadze. — Partage.
Persi. — Presser.
Peuire. — Père.
Peurmière. — Première.
Pis. — Pied.
Plinte. — Planche.
Poichon. — Poisson.
Pou. — Pour.
Pouille. — Poule.
Pu. — Plus.
Punayge. — Punaise.
Queuque. — Quelque.
Raintreu. — Rentrer.
Redzoi. — Réjouir.
Rigin. — Raisin.
Rissi. — Regarder.
Sainteu. — Santé.
Seurvi. — Servir.
Seuti. — Sentir.
Si. — Ses.
Sieu. — Taupe.
Soleus. — Souliers.
Sommaye. — Semer.
Sommioux. — Semeur.

Soulaye, se. — Se saouler.
Soupeu. — Souper.
Taïr. — Tomber (chaïr).
Tarpentie. — Charpentier.
Taudernie. — Chaudronnier.
Tée, il. — Il était.
Tegeye. — Choisir.
Teimps. — Temps.
Thieu. — Tué.
Tieuey. — Tuer.
Tindreusse. — Tendresse.
Toudzous. — Toujours.
Tourtout. — Tout.
Toussi, toula, toutla, toutsi. — Là, ici.
Traiteu min. — Traitez-moi.
Ttée, il. — Il était.
Ttzaemp. — Champ.
Tzalon. — Chalon.
Tzapitre. — Chapitre.
Tzare. — Viande (*caro*).
Tzttey. — Jeter.
Ttzettaint, seu. — Se jetant.
Ttzière. — Chère.
Uge. — Nuage.
Utinam. — Plut à Dieu.
Vaque. — Vache.
Vingue. — Vigne.
Vayen. — Pelle à feu.
Verseu. — Verset.
Vendand. — Vendange.
Vi. — Vieux.
Viurdi. — Vendredi.
V'lême, il ne. — Il ne voulait.
Vous. — Vos.
Voute. — Votre.
Voyeuye, vous. — Vous voyez.
Y. — Il, lui.
Ygravisse. — Écrevisse.
Yonze. — Onze.
Ytran. — Paille.

—

Verbes Être *et* Avoir.

Ête. — Être.

Dze sue. — Je suis.
Y é, eé, eu. — Il est.
Dz'éteé. — J'étais.
Y, il iteuye. — Il était.
Dz'a éteu. — J'ai été.
Y, ei, éteu. — Il a été.
Étaint. — Étant.
Éteu. — Été.

—

Avaye, avère. — Avoir.

Dz' a. — J'ai.
Y ée, ai. — Il a.
Dz'aveé. — J'avais.
Y aveé. — Il avait.
Dz'areé. — J'aurais.
Il aré. — Il aurait.
Dz'euis. — J'eus.
Il euye, euie. — Il eut (1).

---

(1) Nous devons les éléments de cet article aux travaux de MM. Hubert et Lenormand, publiés dans les Annuaires de

Langage français de Courtisols en 1266.

Cogneue chose soit à tous ceux, qui ces lettres verront et orrunt, que comme descord fut entre Mon Signeur Pierre de Courtisuel, chevalier d'une part, et Munier de Bourc de l'autre, d'un moulin, qui est delez la court : — de ce que Muniers disoit que Messires Pierre devoit metre le tiers en toutes choses au moulin, Messire Pierre ne li cognoissoit mie. — Ensi comme il disoit, pais et concorde fu faite entre aus en tel manière que Messire Pierres dut mettre le tiers en gros marrien par le consel de charpentiers. Raporte Messire Maheus li prévos de la ville et Messire Watiers doyens et curés de la ville de Curtisuels que toutes les atouses de la maison dou moulin et la roiliée, et toutes les atouses dou moulin soiont de gros marrien, mais que les tapines, li fusel, li dragon, les auves, les corbes, les tourtes pour le rouet seint de menu marrien. — Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, nous devant dit Messire Maheus et Watiers avons mis nos seaus en ces présentes lettres en tesmoignage de vérité par la requeste des parties. — Ce fu fait quant le miliare couroit par mil et deuz cens sexante et siz ans eu mois d'Avril (1).

—

HAUTE-MARNE. (Environs de Langres.)

—

Patois.

Parabole de l'Enfant prodigue, selon saint Luc, chap. 15.

Ein haume evo doux gacheneu, le pu jeune é di ai sou

---

la Marne, 1812, p. 59. -- 1813, p. 55, 61. — 1820, p. 226. — Et aux publications de la Société des Antiquaires de France : 1re série, t. V, p. 326. — T. VI, p. 219. — Nous avons dû faire au texte de la parabole diverses corrections indispensables.

(1) Cartulaire de St-Remy, p. 623, grand in-folio. - Archives de la ville de Reims.

paire : — Mou Paire, baillez mei ç' que da m' revené de not' bié.

Queuque temps eprès le pu jeune de cé gacheneu quant y è eieu remassey tout ce qu'il évo, s'en allo bié loin, lé voù qu'il ay pedui son bié en fayant le libertein.

Quand il è yeu tout daipensey, voichi qu'erryvey eune grande famigne dans c' pays ley ; et y c'mençot à ête bien preuve. Y s'en allé ay mêtre ches ein haibitant de ç' pays lay, qui l'ay envoyey dans say ferme pou y gadiey les gouris.

Lay yl aira bié v'lu meingé les écauches que ley gouris mingeaient : ma nun n' ly en baillot. É la fin el è rentré en lu mâme, é y dit : — Combiéien n'y ai-t-y pas dans not' maigeon de domesties, qui ont brâment ay minger, et mey teucy j' meus d' faim ! Y faut que j' me leuve et que j' m'en ayle treuvey mon paire, et j' li diro : — Mou Paire, j'ai p'ché cont' l' bon Dieu et peu vos, et j' n' seu pu digne d'ête vot' gacheneu. Regadiez mai quement un d' vos domestic.

Y s'ai l'vé et s'ay en allé treuvé sou paire. Et quand il étot encore bié loin, son paire l'ay aipperçu ; et attant aittendry, el ay coru d'sus lu ; et s'ay jeté ai sou ceu et l'ay rembraissay. Et sou gacheneu ly dit : — Mou paire, j'ai p'ché cont' l' bon Dieu et pus vos ; et je n' seu pas digne d'eite vot' gacheneu. »

Ai peu l' paire dit ay sés domestics : — Aipotiez vith lay pu belle raube et mettez ly eine bague dans le do et day soulay dans lay piés. Emnez aireu l' vaic gras, ai peu tuai lu. Mingeons ai fayons bonne cha. Ç'a que voichi mou gacheneu, qu'étot mo, qu'a raissuscitai ; yl étot p'du et il a retreuvai.

Chanson

Composée à Langres contre les habitants de Chaumont en Bassigny.

Ay Langres y fait frod, dit-on ;
Mès y fait chaud ay Chaumont.
Car quand la bise ay v'lu rentey,
Pour mieux l'attrappey
Et l'empochey d'entrey
Les pothes y ont fait fromey.

Ay Chaumont, ay la saint Jean
Lay musique ç'ay du pien chant.
Stu, que fait la basse, est obligey
Pou grossi sa veix.
Et pou mieux chantey
To lé jo d' s'alley baigney (1).

Noël

Composé par le Curé de la commune de Peigney, près Langres, vers 1788.

Peigney, petit vyège
Qu'a si ben renommé
Tant pou son bon freumège
Que son buerre et son lét (2).

GLOSSAIRE.

A, il. — Il est.
Ai, ait, ay, ayt. — Et. — Il a, il est.
Aipotié. — Apporter, apporté : Vous aipotié. — Vous apportez.
Aireu. — Ici, de suite.
Aira, il. — Il aurait.
Airo, il. — Il aura.
Aittendry. — Attendri.
Alley, aller. — Il s'en est alley : il s'en est allé.
Allo, il s'en. — Il s'en alla.
Allos, j'. — J'allais.
Attant. — Étant.
Attrapey. — Attraper.
Aut' foy. — Autrefois.
Ay, ç'. — C'est.
Ayle, que je m'en. — Que je m'en aille.
Baigney. — Baigner.
Bailley. — Donner, donné.
Baillo, il. — Il donna.
Ben. — Bien.
Bié, biein. — Bien.
Boas, boés. — Bois.
Brament. — Beaucoup, grandement.

---

(1) Je dois cette chanson et la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue à l'obligeance de M. Pernot, peintre et littérateur distingué.

(2) Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres : Langres 1836, p. 412. — Nous avons fait de vains efforts pour nous procurer une copie complète de ce Noël.

Buerre. — Beurre.
Cé. — Ces.
Ceu. — Col.
Cha. — Chair, chère.
Chantey. — Chanter.
Cheux, cheuz. — Chez.
C'mencey. — Commencer.
Combiéien. — Combien.
Cont, conté. — Contre.
Da, ce qui. — Ce qui doit.
Daipensey. — Dépenser.
Day. — Des.
Diro, je. — Je dirai.
Dizaye, saint. — Saint-Dizier.
Do. — Doigt.
Doux. — Deux.
É. — Et. — Il é : Il a, il est. — C'é : C'est.
É. — En, a.
Écauche. — Écorce.
Ein, eine. — Un, une.
Eite. — Être.
Eieu, il é. — Il a eu.
El. — Il.
Enmey. — Amener.
Empechiey. — Empêcher, empêché.
Empochey. — Empêcher.
Entey. — Entrer, entré.
Eprès. — Après.
Errivey. — Arriver, arrivé.
Éte. — Être.
Eto, il. — Il était.
Eun, eune. — Un une.
Evo, il. — Il avait.
Ey. — Voyez : É.
Famigne. — Famine.
Fayant. — Faisant.
Fayons. — Faisons.
Fraire. — Frère.
Freumège. — Fromage.
Frod. — Froid.
Fromey. — Fermer, fermé.
Gacheneu. — Fils, garçon.
Gachon. — Garçon, fils.
Gadiey, gaidié. — Garder, gardé.
Gouris. — Cochon, jeune porc.
Grossi. — Grossir.
Haibitant. — Habitant.
Haume, hôme. — Homme.
Jo. — Jour.
Lay. — La, les, là.
Lé. — La, là.
Lét. — Lait.
Lay. — Là, les.
Lu. — Lui, le.
Ly. — Lui, le.
Ma. — Mais.
Mai, may. — Moi.
Maigeon. — Maison.
Maire. — Mère.
Mâme. — Même.
Méger. — Manger.
Mei, mey. — Moi.
Meus, je. — Je meurs.
Mingey. — Manger.
Mo. — Mort.
Mou. — Mon.
Nun. — Aucun, nul, personne.
Obligey. — Obliger, obligé.
Paire. — Père.
P'chey. — Pécher, péché.
Pede. — Perdre. — Pediu : Perdu.
Peu. — Puis, depuis, aussi.
Pian. — Plain, plein.
Pothe. — Porte.
Pou. — Pour.
Preuve, prove. — Pauvre.
Pu. — Plus.
Quement. — Comme, comment, de même que.
Quèque. — Quelque.
Raissuscitai. — Ressuscité.
Raube, rôbe. — Robe.
Regadiey. — Regarder.
Remassey. — Ramasser.
Rembrassiey. Embrasser.
Rentey. — Rentrer.

Retreuvay. — Retrouver, retrouvé.
Revené. — Revenir.
Say. — Sa.
Sés. — Ses.
Seu, je. — Je suis.
Sope. — Soupe.
Sou. — Son.
Soulay. — Souliers.
Stu. — Celui.
Teucy. — Ici, là.
To, tot. — Tout.
Treuvey. — Trouver.
Trovins, je. — Je trouvais.
Vaic, vais. — Veau.
Vith. — Vite.
V'lu, il a. — Il a voulu.
Vo, vô. — Vous.
Voichi. — Voici.
Vos. — Vous.
Vot. — Votre.
Vou, lè. — Là, où.
Vyège. — Village.
Y. — Il.

AUBE.

Patois Riceton. — Commune du Riceys.

Parabole de l'Enfant prodigue.

In houme avo deux gaichons, dont lou pu jene dijit à son peire. — Mon Peire, beillez moi ç' que dei me rvuni de vot bié. » — Et lou peire leux feit lou péertiège de son bié.

Queuque jou aprè lou pu jène s'avigie d'emportier tout lou gribinaige, et peux patchi en étringe pays bé éloignié, où y mingea tout son biè en bemboches.

Quand tou fut pdju y arriva ine grande dijette pa lai ; et i c'mença à s' senti affauti.

Il patchi, et peux se mit à maitre chez in houme dou pays, qui l'envia dans sa majon du meitian des champs pou y gadier les couchons. Là il fut bien âge de rimpli son ventre des bzas, qu' lés couchons mingée ; mas pchoune ne lui en beillait.

Enfin quoi rentré en lu, il dit : — combé n'y a-t-il pas chez mon peire de gens à gaiges, qui ont pu de miches qu'i ne lieus en faut, quant je creuve de faim lai. Y faut que j' me leuve et peux qu' j'alle trouvé mon peire et qu' j' li dije : — Mon Peire, j'ai péché conte lou Cié et conte vous, et je ne sume deigne d'etre majeu regadié coume vot gachon. M'nez mói coume un des serviteux, qui sont à vo gaiges.

Y s' leva dont et patchi trouvé son peire.

Y étot enco bé loin qu' son peire lou requenu et y en feu

touché de compachion, et courant à lu, y se jiqua à son co et lou baja.

Son gachon li dit: — Mou Peire, j'ai péché conte lou cié et conte vous; je ne seux pu deigne d'être majeu votre gachon.

Lou peire dijit à ses doumestiques: — Apotchez ly bè vite la pu bale houplande, et metez ly une bague au doi et des soulés à sé piés. Amenez itou lou viau gras et lou tuez. Maingeon et faijons boune chière, par ce que mon gachon, que v' qui, i étot motche et i ot ressuscitai; i éto pedju et i ot retrouvé.

Cependant lou gachon lou pu viey, qui étot aux champs, i r'vint à l'hosté: et quand y fut aupré i acueiti lou bru des instruments et de stilay, qui dansée. Il huchi in des serviteux et li demandi qu'as-ç' qu' c'éto.

Lou serviteux li dijit: — C'é qu' vot freire è r'venu, et vot peire a tué lou gras viau, pa ce qui l' r'voit bé potchant. » Ç' qui l'ayant mins en coleire, y n' volut mi entray à l'hosté.

Sou peire soitit pou l'en proiay. — Mais il ly faijit ç'te réponse: -- V'la d'ja moult d'ans que j' vous sers et je n' vous ai jamas d'sobéi en ré que v' m'avez quemandey, et pou itiant vous ne m'avez jamais beillé in cabri pou avoi d' plagy avé mes amis. — Mas auchi tot que vot aute fils, qu'a mingé vot' bé avé des femmes pedjues, è r'venu, vous tuez pou li le viau gras.— Lou peire li dijit: — Moun fils, v'étiez toujou avé moi, et tout ç' que j'ai è à vous; mas y fallot faire eine feste et nous réjoui, pa ce que vote freire éto motche et y è ressuscitai; i éto pedju et i è retrouvé.

Conversation entre deux cultivateurs Ricetons.

Jacques. — Eh bé! qu'os que j' dirons? Lou temps s' broïlle pa lai haut. Y o tou noi dans lu dessus d'Baigneux.

Pierre. — J'airons dou teney avant que lou soulet n' musse. J'airons itou d' la grole; car j' voi bé des gros bodets dans la nuey.

J. — Si j'éto à l'hotey, j'iro fère s'nay les quieuches pou renviey la nuey su lou boé d' Mussy.

P. — Ma on dit qu' ça vaut ré de s'ney quant y teunne, qu' les quieuches y attiront lou teney. Tu te rapeule bé dou jou, où les s'neux y avint mis les quieuches en branne, lou teney y a cheu su la grosse poume d' la flièche.

J. — Ochu, si j' m'en rapeule! j'ons veu tou fréere Paillet, qui jiquait dou lait pou étinde lou feu. J'ons veu étou lou pliom, qui ly rigoulait darai lou dos. Mas acueites don, voi! Vequi déjae d' le pleue, qui chet.

P. — J'en airons iene boune aculée! car lou coquassier l'ameune tout drait. On n' voit déjai pu lou melin d' Channe, tant y en chait par lai. Chi tou veus m'en croi, laiche lai toune antaille, et vié d' avé moi dans la leuge.

J. — Je te seug. J'avo oubiey ma bonteille sou lou poumé, et j' vas la queri. J' boirons ein co, quant j' serons à l'acoyo.

P. — J' lou veux bé; la miéne al ot veuïde, et j'ai bé soi. J' mingerons ein mouchet et j' gringnotterons des cacas.

J. — Va nous aringiey des achetous : pour mingey on o bé qu' achetey.

P. — M'y vequi dans ste luege. Vié vite. Ost-ç'-qu' tu n'as pu de james? La pleue al eurdouble (1).

Conjugaison des Verbes Être *et* Avoir.

Présent.

Je seu, seux. — Je suis.	J'ai. — J'ai.
Tu os. — Tu es.	Tu as. — Tu as.
Y ost, ot. — Il est.	Y a. — Il a.
J' sons. — Nous sommes.	J'ons. — Nous avons.
Vos êtes. — Vous êtes.	. . . .
Y sont. — Ils sont.	Y ont. — Ils ont.

Imparfait.

J'étoz. — J'étais.	J'avos. — J'avais.
T' étos. — Tu étais.	T' avos. — Tu avais.
Il étot. — Il était.	Il avot. — Il avait.
Y Etée. — Ils étaient.	Y avée. — Ils avaient.

(1) Cette conversation est empruntée au curieux ouvrage de M. L. Coutant, intitulé : Recueil de notes et de pièces historiques pour servir à l'histoire des Riceys, Paris, in-8°, 1840. — Cette pièce, qui paraît écrite vers 1790, a plus de 25 pages. Nous renvoyons le lecteur à son texte complet.

Futur.

J' serai. — Je serai.
Y s'ro, s'ra. — Il sera.
J' s'rons. — Nous serons.
Y s'ront. — Ils seront.

. . . .
Y aira, auro, eira. — Il aura.
J'airons, j'arons.— Nous aurons.
Y aront. — Ils auront.

—

Subjonctif.

Qu'y sée. — Qu'il soit.

. . . . . .

—

Conditionnel.

J' s'ro. — Je serais.
Tu serée. — Tu serais.
Y serée. — Il serait.

J'auro, j'airée. — J'aurais.
J'airions. — Nous aurions.
Y airée. — Ils auraient.

—

Infinitif.

Ete. — Être.

Avoi. — Avoir.

—

Participe passé.

Étiey. — Été (1).

—

GLOSSAIRE.

Achetey, s'. — S'asseoir.
Acheton, achetou. — Siège.
Acotiey. — Appuyer.
Acoyau, acoyo. — Abri.
Acueitey. — Ecouter.
Affauti. — Manquer, être en misère.
Aggripey. — Prendre.
Aige. — Aise.
Ajé, ajiey. — Aisé.
Al, ale. — Elle.
Anne. — Lande, sable.
Apotchey. — Apporter.
Archant. — Arrachant.

(1) Nous devons tous les matériaux, qui forment notre chapitre du patois Riceton, à l'obligeant savoir de M. L..Coutant, propriétaire aux Riceys (Aube).

Assa. — Hache.
Auchy. — Aussi.
Aujad'heu. — Aujourd'hui.
Avé. — Avec.
Avigey, s'. — S'aviser.
Bal, balle. — Beau, belle.
Bailley, bayey, bailley. — Donner.
Bé. — Bien.
Bebué. — Bœuf bouilli.
Bêtige. — Bêtise.
Bétot. — Bientôt.
Beuilley. — Regarder.
Bié. — Bien.
Bige. — Bise.
Blaude. — Sarreau.
Blotte. — Blette.
Bodet. — Nuage orageux.
Boé. — Bois.
Boete. — Boisson.
Bote. — Crapaud.
Bonne. — Bonne.
Branne. — Branle.
Branment. — Vraiment, oui.
Breuche. — Broche.
Bru. — Bruit.
Bzas. — Écorces, débris.
Cacas. — Noix.
Calle. — Tête.
Caquin. — Œuf.
Chapalle. — Chapelle.
Chapex. — Chapeau.
Chaquin. — Chacun.
Chatel. — Château.
Cheimbe. — Chambre.
Chet, il. — Il tombe.
Chevosse. — Cheveux.
Chi. — Si, six.
Chie. — Chien.
Chingey. — Changer.
Chogi. — Choisir.
Chone. — Triste.
Chu. — Tombé.
Clavier. — Porte.
Cliey. — Clair.
Cnas. — Canard.
Cocassier. — Vent de la pluie, du nord-ouest.
Cocheau. — Sorte de corset.
Co. — Coup. — Col.
Compachion. — Compassion.
Conte. — Contre.
Costière. -- Côté.
Couchon. — Cochon.
Courai. — Racine de vigne.
Courré. — Courir.
Coutei. — Couteau.
Crabosse. — Ecrévisse.
Crais, je. — Je crois.
Creuvey. — Crever.
Croi. — Croire.
Crolay. — Secouer, trembler.
Cu, cuet. — Cuve.
Curiay. — Curieux.
Curotte. — Petite serpette.
Daret. — Derrière.
Darrère. — Dernière.
Deigne. — Digne.
Develay. — Diminuer.
Diche. — Dix.
Digième. — Dixième.
Dijette. — Disette.
Dijit, il. — Il dit.
Dimin. — Demain.
Dret. — Droit.
Ecaris. — Coin, écart.
Eglige. — Eglise.
Eing. — Un.
Eintendant, en. — En attendant.
En. — On.
Envé. — Envers, vers.
Enteille. — Taille de la vigne.
Eping. — Epingle.
Etringé. — Etranger.
Eurdoublay. — Redoubler.
Eurgardey. — Regarder.
Eurmeney. — Remener.
Faijit, faisit, fayit, feit, il. — Il fit.

Faijons. — Faisons.
Faveux. — Faveur.
Fette. — Mesure de terre contenant 5 ares et 27 centiares.
Feurdailley. — Perçer, casser.
Figni. — Finir.
Foche. — Force.
Foui. — Four.
Frottey. — Battre
Froumège. — Fromage.
Gachon, gaichon. — Garçon.
Gadey, gaidiey. — Garder.
Gaige. — Gage.
Gaingain. — Pois.
Galêne. — Vent de nord-est.
Galotte. — Galette.
Gamière. — Vigne plantée en gamets, sorte de raisins.
Ganne. — Robe souillée.
Gatai. — Gâteau.
Gatiey. — Gâter.
Gayette. — Chèvre.
Gelinotte. — Poule.
Geulée. — Gelée.
Gloide. — Claude.
Goulée. — Gorgée, contenu d'un verre.
Grabuche. — Grabuge.
Gribinaige. — Fortune.
Grignottey. — Casser, croquer.
Grole. — Grêle.
Grosnet. — Argent.
Gueurlette. — Brebis.
Haille. — Haie.
Hio. — Hier.
Hio-soi. — Hier soir.
Hodjeu. — Aujourd'hui.
Hoté, hotai, à l'. — Au logis, chez soi.
Houme. — Homme.
Imbiey — Oublier.
In, iue. — Un, une.
Io. — Eau.
Iqui. — Ici.
Irée, ils — Ils iraient.
Itou. — Aussi.
Jalois. — Seau, vase de bois.
Jame. — Jambe.
Jasiey. — Jaser.
Jene. — Jeune.
Jeveau. — Cheval.
Jiquey. — Jeter.
Jiquerios, je. — Je jetterais.
Jou. — Je.
Lachey. — Laisser.
Lacherons, nous. — Nous laisserons.
Lai, lay. — Là. — Elle.
Layey. — Lier.
Legeait, il. — Il lisait.
Lette. — Lettre.
Leuge. — Loge.
Leus, leux. — Leur.
Leyt. — Lit.
Li, ly. — Lui.
Lieus, lieux. — Leur.
Lingue. — Langue.
Loquot. — Loquet de porte.
Lou. — Le.
Lu. — Lui.
Maigle, meigle. — Charrue, hoyau.
Maingey, mingey. — Manger.
Maingetin. — Mangeur.
Majeu. — A l'avenir.
Majon. — Maison.
Mas. — Mais.
Mau. — Mal.
Meitian. — Milieu.
Melin. — Moulin.
Miche. — Pain.
Motché. — Mort.
Motchi. — Mourir.
Mouchet. — Morceau.
Moun. — Mon.
Mté, mtié. — Moitié, métier.
Mussey. — Cacher.
Nein. — Non, nenni.
Neriens, nerics, norriens. —

Raisins noirs.
Noi. — Noir.
Nombray. — Nombreux.
Nougeotte. — Noisette.
O. — Oui. — Il o, — il est.
Ochu. — Oui. — A Somme-Tourbe on dit : Ouiche.
Ochu bé. — Ah bien oui ! — Est-il bien possible !
Ogeai. — Oiseau.
Ojon. — Oison.
Oin. — Un.
Ol. — Elle.
Os, oz. — Eux, elles.
Pa. — Par.
Paichay. — Passer.
Pachet. — Echalat.
Paley. — Parler.
Patchy — Partir.
Patenas. — Panais.
Pchourey. — Ecraser.
Pdju, pedju. — Perdu.
Péertaigiay. — Partager.
Pegeon. — Pigeon.
Peire. — Père.
Penre. — Prendre.
Petchoune. — Personne.
Petiot. — Enfant.
Peuri. — Pourir.
Peux. — Puis, — peur.
Piounnerie. — Corvée.
Plagy. — Plaisir.
Pleue. — Pluie.
Pnas. — Panais.
Pné. — Prunier.
Pocho. — Peu.
Poichion. — Pension.
Poichon. — Poisson.
Poplin. — Peuplier.
Potche. — Porte.
Pou. — Pour. — Pou itiant : Pourtant.
Pouine. — Peine.
Poumé. — Pommier.
Poudrait, il. — Il pourrait.
Pourro, il. — Il pourra.
Prebis. — Brebis.
Prome. — Premier.
Promère. — Première.
Psalle, ptalle. — Bretelle.
Pschoui. — Pioche, fer de charrue.
Ptchi. — Pétrir.
Pus. — Plus.
Put. — Laid.
Putchot. — Plutôt.
Qué. — Quel.
Quemander. — Commander.
Queneu. — Connu.
Queuque. — Quelque.
Queur. — Cuire.
Queut, il. — Il cuit.
Queutchin. — Jardin.
Queutchine. — Rideau.
Queutchinotte. — Rideau.
Quieu. — Quel.
Quieuche. — Cloche.
Quieuchié. — Clocher.
Qu'osque. — Qu'est-ce que.
Rajain, rajin. — Raisin.
Rajon. — Raison.
Rapeulay. — Rappeler.
Ravinay. — Raviner.
Ré. — Rien, chose.
Rebeillay. — Redonner.
Recuei. — Recueillir.
Rediême. — Remède.
Recottiey. — Récolter.
Regardiay. — Regarder.
Reiche. — Riche.
Remège. — Remise.
Rempli. — Remplir.
Rensgney. — Renseigner
Renvchey. — Renverser.
Renviey. — Renvoyer.
Requenu. — Reconnu.
Revié, je. — Je reviens.
Rigouley. — Couler.
Santiey. — Santé.
Sarpotte, serpotte. — Serpe.

Sauce. — Saule.
Sé. — Sien.
Senay. — Sonner.
Seneux. — Sonneur.
Sentey. — Sentier.
Serviteux. — Serviteur.
Seuchey. — Sécher.
Seug, je te. — Je te suis.
Sey. — Sel.
S'lé. — Soleil.
Soi — Soif.
Soity. — Sortir.
Soulaire. — Vent d'Orient.
Soulés — Soulier.
Soulet. — Soleil.
Squi. — Ceci.
Sti, stu, stilay, stulay. — Celui-ci, celui-là.
Tat. — Tant.
Teille. — Taille.
Telle. — Toile.
Teney. — Tonnerre.
Teunay. — Tonner.
Tiatias. — Grive.
Tous qui. — Tout ceci.
Tou. — Tu, toi, te.
Trapechay. — Transpercer.
Tré bé. — Très bien.
Tumey. — Renverser.
Ubiey, umbiey. — Oublier.
Umbligiey. — Obliger.
Utils. — Outils.
Vaille. — Paresseux.
Veche. — Vache.
Vequi. — Voici.
Veuide. — Vide.
Veye. — Vieille.
Viau. — Veau.
Vié. — Vieux, — viens.
Viera, il. — Il viendra.
Viey. — Vieux.
Visège. — Visage.
Vive. — Vivre.
Vlin. — Venin.
Voie. — Chemin.
Vons, nous. — Nous allons.
Voù. — Où.
Voulo, il. — Il voulait.
Vouro, il. — Il voudra.
V'qui. — Voici.
Vraire. — Verrière, fenêtre.
Y. — Il. — Y ot: Il est.

PATOIS ARDENNAIS.

(*Bords de la Meuse, de Revin à Dinant*).

Parabole de l'Enfant prodigue.

Ein homme avoit deus affons.

Dont l' pu tjone di à s' père : — Mi pére, dennoum' ç qui det m' reveni d' vos biés. » Et l' pére leux fgi l' partache de s' biés.

In po apré l' pu tjone d' cés deus effons, apré ahoi ramassé tout ç' qu'il avoit, é evoï din in pay étranger bé lon, où il é allowé tout ç' bié pa dés excés et pa dés bamboches.

Apré ahoi tou allowé, yl é venu ein grand famine din ç paï la, et yl couminci à esse din la' misère.

Yl é don paurti, et s'é mis au sairvice d'ein hame du paï, qui l'é avoï din s' maujon des tchons pou y hoirdé li pourçai.

Et là il auroi sti bin augc d'impleni s' vinte dé scafions, qu' lé pourçai mintgint. Mais nelu n' li é dennoit.

Enfin astant rintré in li même, y dit : — Comb' est-ce qu' il é amon m' père di vaurlets, qu'ont pu d' poin que n' leus i faut. Et mi j' mor adroci d' foin.

Y faut qu' gi m' lef et qu' tji vaille treuvé m' pére et qu' tji li die : — Mi pére, tjai mau fouai vis à vis du ciel et d' vou.

Et tji n' su pu digne d'esse noumé vo effont. Traitou' m' com ing di vo vaurlet, qui sont à vos gatches.

Y s' é don l'vé. Et gl' é venu trouvé s' pére. Com il astoit co bé lon, s' pére l' é vehiu. Et il esti tout piteux, et courant à lu, y s' è tappé à s' co et l' é baugi.

Et s'effont l'y dit : — Mi pére, tj'ai mau fouai vis à vis du Ciel et d' vou. Et tje n' su pu digne d'esse noumé vo effont.

Aloste l' père di à ses vaurlets : — Dispetchou-vous d' ly apporté l' pu balle robe et habillou l' ; et mettou ly une bague au deu et dés solés aux pis. Ossi l' vai cras et tuou l' : mintjon et et fjons boun' tchère. Pa ç qui m'effon, qui v'la, astoit mors et il é ravisqué. Yl astoit pairdu, et yl é r'trouvé. » Y coumincirent don à fouair boun' tchère.

Pourtont l' pu viés d' ces effons, qui astoit din lé tchons, é rivinu. Et com yl astoit tout prés de l' maujon, yl é hoïu l' music et l' ramache de çai, qui dinsint.

Yl é huqué inq de vaurlet, Et il ly é d'moudé ç' qui s'estoit.

L' vaurlet l'y é respondu : — Vo frére é r'vinu. Et vo pére é toué l' vai cras pa ç' qu'yl l' rihoi â santé. »

Li v'la tout mouai ; et y n' v'loit ne intrer din l' maujon. Mai s' pére astont saurti pou ly dire d'intray.

V'la cum y ly é respondu : — Vla d'ja tout plin des anneyes qui j' vo sève. Tji n' vos ai jamouai d'sobéi à rié de ç' qui vo m'avou coumondé. Et pourtont vo n' m'avou jamouai d'né in cabri pon m' diverti avé mes amis.

Mai tout d' chute que l'aut' di vos effons, qu' é allowé s' biés avé dés fames pairdues est r'vinu, vos avou toué l' vai cras pour lu.

Alost l' pére l'y dit : — M' fi, vos astou toudis avé mi. Et tout ç' qui tj'ai est à vous. Mais y fal oit fouaire boun tchère et no diverti pa ce qui vo frère astoit mor et yl é ravisqué. Il ostoit pairdu et yl é r'trouvé (1).

---

(1) Nous devons cette version à M. l'abbé Nanquette, curé de Saint-Charles à Sedan, membre de l'académie de Reims.

PATOIS ARDENNAIS.

(*Entre Neuf-Château et Bouillon.*)

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE.

Oun oum avo deus afans.

Don l' pé jaun di à s' père : — Mu Père, bayo m' ç' qui do m' reveneu de vos bin. — Et l' père les y f'gi l' partache de s' bin.

In po aprè, l' pé jaun d' cé deus afan, aprè ahoi ramachi tou ç' qu'il avo, s'an è allé din in paï étranger mou lon, où y guernouia tou s' bin pa dé excé et pa dé débauche.

Aprè ahoi tou guernouï, yl è veneu in grand foin din s' paY la ; et yl é queminchy à témé din un' digette.

Y s'en é don allé et s'é attaché ou service d'in oum dou paÿ, qui l'é avoï din sa maujon dès chans pou y hoirdé lé poursai.

I toulà il auro esté bin auge d'aplenir sé vinte d'écos, que lé poursai moingint. Ma péchaun ne ly â d'no.

Éfin estant rintri din li même, y di : — Combin y e-t'y cheu m' per de vaurlet, qu'on pu de poin, qui ne lé y a fau ; et mi j' meur touci d' foin.

Y fau que j' me lève et que j' vache trouvé m' pèr é que je ly diche : — Mu per, j'a mau fa vis à vis dou Ciel é d' vo.

Et jeu n'seu pu digne d'esse houchi vost afan. Traito m' com unq de vo vaurlet, qui son à v' gache.

Y s'é don l'vé et yl é veneu trouvé s' per : é com il esto co bin lon, s'per le veyo, é yl esto touchi d' piti : é couran à lu, y s'é tappé à s'co, é l'é baugi.

Et s'n afan ly di : — Mu Per, j'a mau fu vis à vis dou Ciel é d' vo, é jeu n' seu pu digne d'esse houchi vost afan.

Alors l' per dijo à sé vaurlets : — Dépechez à ly epporté la pé bel rob, et l'habillio : et mitto ly in enai ou doi, é da solé ou pi. Amouno ossi l' vai crau, é tuo l' : menjon, et figean boune chair.

Pa cé que m'n afan, que v'ei, esto mor, é yl é r'vequi. Y esto perdeu, et yl é r'trouvé. » Y q'mincer don à foair festin.

Pourtan l' pé vi dos afan, qui estot din l's chan, è reveneu, et com yl esto tou pré d'oul maujon, yl hoïot le concert et l'ramache de ceu, qui dinsint.

Yl è houchi unq dè vaurlets, et yl é d'mendé ç' qui c'estot.

L' vaurlet ly é respondeu : — v'ost frère é r'veneu ; et vost père é tié l' vai crau, pa ç' qu'y le rehoit à la santé.

Ce qui l'ayant coursi, y n' velot ni intrer dans la maujon. — M' s' per estan sorti pou ly dir d'intré.

Vouci com y ly é respondeu. — V'la d'ja tou plin des ennées que j' vou serv, é j' n' vos a jamé d'sobéi à rin de ç' que v' m'avi coumandé : é pourtant vous n' m'ost jama baÿ in chaivrot pou m' réjoui avet mé ami.

Mas ossitot que vost aut' afan, qu'è guernouï s' bin avé dé fame perdeu, est reveneu, vous z'ot tié l' vai crau por lu.

Alost l' per ly di : — Me fi, vous étot toudi avet mi : é tout ç' que j'a, é à vo.

Ma il fallot foire festin é nou réjouï, pa ç' qu' vot frère estot mor et y revicq. Yl estot perdeu, et yl esté retrouvé » (1).

—

PASTOURELLE

En patois de Revin (Ardennes).

Fragment.

L'aut' tjour â r'vinant de l'Ausprêle,
Dischindant drè l'Ecuyer,
Tji rasconte on tjon' Bauchelle,
Qui m' r'venoit co bin assez.
Tj' ly dit : — Bel', que fy adroci,
Tout au mitan d' vos pachi,
Scarnetant parci, parlà
Après Tjacques ou Nicolas?
Re, ri, tre, tra,
La, la, la !

---

(1) Cette leçon nous est fournie par le t. VI des publications de la société des antiquaires de France. — Nous avons dû y faire quelques corrections indispensables. — P. 462 et suivantes du même volume, on trouvera des traductions de la même parabole dans le patois Wallon des provinces de Mons et de Namur.

— Tji n' sus min bia, Tjone Bauchelle,
Mais tj'ai de bia patacons.
Tj' en ai plin une escarcelle
Et co plin un vi chaudron.
Bel', si vo vouro m'amer
Et qu' vo vouro m'espoiser,
Por mi tj' n' demande nin mia ;
Ca tj' vos aime assez po ça.
Re, ri, tre, tra,
La, la, la !

—

— Ouais don stila qu'il est drole !
A ous qu'i vient stiquer s' nez ?
Vo f'ri mia d'aller à scole.
Vos asto bin affronté.
Compér', passou vos chimoin,
Ou sinon v's arous de m' moin.
Tji vos appell'rai grand via
A causé ainsi que ça.
Re, ri, tre, tra,
La, la, la !

—

PATOIS DE RILLY-AUX-OIES,

Arrondissement de Vouziers (Ardennes).

Nous sons d' Rilly,
Nous sons d' Rilly,
Nous sons d' Rilly-aux-Oies.
Nous en d'venons,
Nous en d'venons,
Nous y rirons encore (1).

---

(1) Les archevêques de Reims possédaient le fief d'Attigny, dont relevait la commune de Rilly-aux-Oies. Ils firent remise d'un impôt féodal aux habitants de cette commune, à condition que chaque année, à un jour fixé, les jeunes garçons et les jeunes filles du pays, parés de rubans, de bouquets et de chapeaux de fleurs, viendraient faire trois fois le tour de la halle

Conjugaison du verbe Être.

Bords de la Meuse.	Entre Bouillon et Verdun.
—	—

Infinitif.

Esse. — Être.	Ite. — Ètre.

—

Indicatif présent.

Tji sus. — Je suis.	Je seuie. — Je suis.
Ti es. — Tu es.	T' as. — Tu es.
Y ut, é. — Il ut.	Il a. — Il est.
Nos astons. — Nous sommes.	J' itans. — Nous sommes.
Vos astou, aslo. — Vous êtes.	V' iteies. — Vous êtes.
Ys sont. — Ils sont.	Y sont. — Ils sont.

—

Imparfait.

Tj' astois. — J'étais.	J' iteuie. — J'étais.
Ti astois. — Tu étais.	T' iteuies. — Tu étais.
Il astoit, estot, estit. — Il était.	Il itat. — Il était.
Nos astins. — Nous étions.	J' iteings. — Nous étions.
Vos astis. — Vous étiez.	V' iteings. — Vous étiez.
Ys astint. — Ils étaient.	Il iteingt. — Ils étaient.

—

Passé.

Tj'ai, sté, esti, esté. — J'ai été.	J'a itaie. — J'ai été.

—

Futur.

Tji s'rai. — Je serai.	Je sera. — Je serai.
Ti s'rais. — Tu seras.	Te serie. — Tu seras.
Y s'rait. — Il sera.	Y seri, y iert. — Il sera.
Nos s'rons. — Nous serons.	Je serans. — Nous serons.

---

d'Attigny avant dix heures du matin, en chantant les vers ci-dessus. L'archevêque, pour les rafraîchir, devait leur donner deux douzaines d'échaudés, quatre bouteilles de vin, du pain et des cerises.

Vos s'rous, s'ros.— Vous serez. Vos seraies. — Vous serez.
Ys s'ront. — Ils seront. Y seront. — Ils seront.

—

Parfait défini.

Je fuci. — Je fus.
Te fuci. — Tu fus.
I fuci. — Il fut.
Je fucings. — Nous fûmes.
Vos fucing. — Vous fûtes.
I fucing. — Ils furent.

—

Conditionnel.

Que tj' fuche. — Que je fusse. Que j' fucie. — Que je fusse.
Qui ti fuches. — Que tu fusse. Qu' t' fucie. — Que tu fusse.
Qu'y fuche. — Qu'il fut. Qu'i fucie. — Qu'il fut.
Qui nos fuchions. — Que nous fussions. Que j' fuceinces. — Que nous fussions.
Que vos fuchions. — Que vous fussiez. Que vo fuceinces. — Que vous fussiez.
Qu'ys fuchent. — Qu'ils fussent. Qu'i fuceincent. — Qu'ils fussent.

Subjonctif.

Que j' soiie. — Que je sois.
Qu' t' soiie. — Que tu sois.
Qu'i soiie. — Qu'il soit.
Que j' soiences. — Que nous soyons.
Que v' soiences. — Que vous soyez.
Qu'i soient. — Qu'ils soient.

—

Participe passé.

Sti. — Été. Etaie. — Eté.

—

Participe présent.

Astant, estont, astont. — Étant. Itant. — Étant.

Conjugaison du verbe Avoir.

Infinitif.

Ahoi. — Avoir.	Awoir. — Avoir.

Indicatif présent.

Tj'ai. — J'ai.	J'a. — J'ai.
Ti es. — Tu as.	T' i. — Tu as.
Il ét, é. — Il a.	Il i. — Il a.
Nos avons. — Nous avons.	J'avans. — Nous avons.
Vos avous. — Vous avez.	V' avaies. — Vous avez.
Ys ont. — Ils ont.	Il avont. — Ils ont.

Imparfait.

Tj'avois. — J'avais.	J'aveuie. — J'avais.
Ti avois. — Tu avais.	T' aveuie. — Tu avais.
Il avoit, avot. — Il avait.	Il ava. — Il avait.
Nos avins. — Nous avions.	J'avaings. — Nous avions.
Vos avis. — Vous aviez.	V' avaings. — Vous aviez.
Ys avint. — Ils avaient.	Il avaingt. — Ils avaient.

Passé.

Tj'ai heu. — J'ai eu.	J'a avu. — J'ai eu.

Parfait défini.

	J'euïci. — J'eus.
	T' euïcis. — Tu eus.
	Il euïci. — Il eut.
	J'euïcings. — Nous eûmes.
	V' euïcings. — Vous eûtes.
	Il euïcingt. — Ils eurent.

Futur.

Tj'aurai. — J'aurai.	J'ara. — J'aurai.
Ti aurais. — Tu auras.	T' arie. — Tu auras.
Il auroit. — Il aura.	Il ari. — Il aura.

Nos aurons. — Nous aurons.
Vos aurous. — Vous aurez.
Ys auront. — Ils auront.

J'arans. — Nous aurons.
V' araies. — Vous aurez.
Il aront. — Ils auront.

—

Subjonctif.

Que tj' aïe. — Que j'aie.
Que ti aïe. — Que tu aies.
Qu' il aïe. — Qu'il ait.
Que nos aïons. — Que nous ayons.
Que vos aïous. — Que vous ayez.
Qu' ys aient. — Qu'ils ayent.

Que j'avié. — Que j'aie.
Que t' avié. — Que tu aies.
Qu'il avié. — Qu'il ait.
Que j'avainces. — Que nous ayons.
Que v' avainces. — Que vous ayez.
Qu'il avaincent.— Qu'ils ayent.

—

Conditionnel.

Il aurot. — Il aurait.

Imparfait du subjonctif.

Que j' euïecie. — Que j'eusse.
Que t' euïecie. — Que tu eusse.
Qu'il euïecie. — Qu'il eut.
Que j' euïcinces — Que nous eussions.
Que v' euïcinces. — Que vous eussiez.
Qu'il euïcincent. — Qu'ils eussent.

—

Participe passé.

Heu. — Eu.

Avu. — Eu.

—

GLOSSAIRE.

A. — En.
Adrachi. — Engraisser, engraissé.
Adreci, adroci. — Ici, alors, tout droit, en ce moment.
Afant. — Enfant.
Affronté. — Effronté.
Allowey. — Manger, mangé, dissiper, détruire.
Alost. — Alors, maintenant dans ce cas.

Amay. — Aimer, aimé.
Amoinou l'. — Amenez le.
Amon, amont. — Chez, auprès.
Amouno, l'. — Amenez le.
An. — En.
Anneye. — Année.
Apleni. — Emplir, empli.
Arrousoi. — Arrosoir.
Atonceney.— Etançonner, étançonné.
Attelay. — Atteler.
Atteleye. — Attelage.
Auge. — Aise.
Avé. — Avec.
Avoï, il. — Il envoya.
Balle. — Belle.
Barou. — Tombereau.
Batte. — Battre.
Batteux. — Batteur.
Bauchelle. — Jeune fille.
Baugi, et l'é. — Et l'a baisé.
Baÿ. — Donné.
Bayom'. — Donnez-moi.
Bé. — Bien.
Berouatte. — Brouette.
Bia. — Beau.
Bié. — Bien.
Bin. — Bien.
Binde. — Bande.
Boun. — Bon.
Ca. — Car.
Çai. — Ceux.
Canada. — Pomme de terre.
Caoure. — Coudre.
Chaivrot. — Chevreau.
Chimoin. — Chemin.
Cheu. — Tombé.
Chute, tout d'.— Tout de suite.
Cinse. — Ferme.
Cinsi. — Fermier.
Cloie. — Claie.
Co. — Encore. — Col.
Coubé. — Combien.
Coumonday. — Commander.
Coursi. — Courroucer.
Courti. — Jardin.
Cras, crau. — Gras.
Denney. — Donner.
Dennoume. — Donnez-moi.
Dépende. — Dépendre.
Det, ce qui. — Ce qui doit.
Deu. — Doigt.
Diche, qu'il. — Qu'il dise.
Digette. — Disette.
Dijot, il. — Il disait.
Din. — Dans.
Dinsint, ils. — Ils dansaient.
Dischindant. — Descendant.
Dispetchou vous. — Dépéchez-vous.
Disteley. — Dételer.
Disvivey.— Défricher.
Diverti. — Divertir.
Dja. — Déjà.
D'monday. — Demander.
D'nay. — Donner.
Do. — Du. — Il do : il doit.
Donsint, ils. — Ils dansaient.
Dou. — De, du.
Dret. — Droit, à côté.
Effont. — Enfant.
Efin. — Enfin.
Ein. — Un.
Enai. — Anneau.
Ennée. — Année.
Espoiser. — Epousr.
Excés. — Excès.
Fager. — manger.
Fare. — Faire.
Fautchi. — Faucheur.
Feinde. — Feindre.
Feney. — Faire les foins.
F'git, il. — Il fit.
F'gions. — Faisons.
Figeons. — Faisons.
Foaire, Foère, foire. — Faire.
Foï. — Creuser.
Foin. — Faim.
Fouait. — Fait.
Frére. — Frère.

Fumi. — Fumier.
Fy, que. — Que fais-tu.
Gache, gatche. — Gage.
Gleney. — Glaner.
Graind. — Grand.
Gregne. — Grange.
Grond. — Grand.
Guernouiay. — Dépenser.
Habillio, l'. — Habillez-le.
Habillou, l'. — Habillez-le.
Haïe. — Haie.
Hairdi. — Vacher.
Hame. — Homme.
Haurt. — Hart, lien.
Hawe. — Hoyau.
Hoïot, il. — Il entendit.
Hoirdey. — Garder.
Hoïut, il. — Il entendit.
Houchi, il. — Il appela.
Huquey. — Appeler.
Ilaire. — Elire.
Impleni. — Emplir.
In. — En, — un.
Inq. — Un.
Intrey. — Entrer.
Jama, jamé, jamouai. — jamais.
Jaune, jone. — Jeune.
Jeu. — Je.
Ji. — Je.
Laire. — Lire.
Lef, que je. — Que je lève.
Les, lesy, leus, leux, leuzy. — Leur.
Lon. — Loin.
Lu, ly. — Lui.
Ma. — Mais.
Maoure. — Moudre.
Mau. — Mal.
Maujon. — Maison.
Méchener. — Moissonner.
Mé. — Me, moi.
Més. — Mes.
Metto li, mettou li. — Mettez lui.
Mi. — Moi, me, ne.
Mia. — Mieux.
Mintgint, ils. — Ils mangeaient.
Mitan. — Milieu.
Mittos li. — Mettez-lui.
Moin. — Main.
Moingint, ils. — Ils mangeaient.
Mou. — Beaucoup. — Mon.
Mouai. — Emu.
Mu. — Mon.
Nelu. — Personne, aucun.
Ni, nin. — Pas, ne pas, néant, rien.
No. — Non.
Noumé. — Nommé.
One. — Une.
Ossi. — Aussi.
Ou. — Au.
Ouais don. — Voyez donc.
Oul. — Le, leur.
Oum. — Homme.
Oun. — Un.
Oùs. — Où est-ce.
Pa. — Par.
Pachi. — Verger, paturage.
Pamme. — Pomme.
Paouraie. — Poudrer.
Paoure. — Poudre.
Pardeu. — Perdu.
Paritre. — Paraître.
Partache. — Partage.
Passou, vos. — Vous passez.
Patacon. — Ecu.
Paule. — Bêche.
Paurti. — Partir.
Pé. — Plus.
Pechaun. — Personne.
Pére. — Père.
Pi. — Pied.
Piteux. — Emu, compatissant.
Piti. — Pitié.
Plonte. — Plante.

Po. — Peu.
Poin. — Pain.
Pou. -- Pour.
Pourçai. — Pourceau.
Pourtont. — Pourtant.
Proumatte. — Promettre.
Pu. — Plus.
Punt. — Pont.
Quémenchiey. — Commencer.
Quœure. — Cuire.
Rafouraie. — Fourrage.
Ramachey. — Ramasser.
Rascontey. — Rencontrer.
Rastili. -- Ratelier.
Ravisqué. — Ressuscité.
Redure. -- Réduire.
Rehoit, il. — Il revoit.
Réjoui. -- Réjouir.
Restai. — Rateau.
Reveneu. -- Revenu.
Reveni. — Revenir.
Revéqui. -- Ressuscité.
Revicq, il. — Il Revit.
Rihoi. — Revoir.
Rin. — Rien.
Rintri. -- Rentrer.
Roie. — Sillon.
Saucler. -- Sarcler.
Saurpay. -- Cognée.
Saurter. — Essarter.
Saurti. — Sortir.
Scafion. — Écorces, débris.
Scarnetant. — Badinant.
Scole. — École.
Seve, que je. — Que je serve.
Soï. — Scier.
Solé. — Soulier.
Stauve. — Écurie.
Steulle. — Chaume.
Sti. — Celuí, ceci.
Stila. — Celui-là.
Stiquer. — Mettre, fourrer.
Strain. — Chaume, paille.
Tapper, se. — Se jeter.
Tchère. — Chère.
Tcherron. — Charron.
Tcherrühe. — Charrue.
Tchons. — Champs.
Témé. — Tombé.
Tié. — Tué.
Tjaube. — Gerbe.
Tjaurner. — Germer.
Tjavai. — Javelle.
Tjone. — Jeune.
Touché, touci. — Ici, là.
Toudi. — Toujours.
Toula. — Là, ici.
Traitom'. — Traitez-moi.
Troupai. — Troupeau.
Tuo-l', tuou-l'. — Tuez-le.
Ung, unq. — Un.
Vache, que je. — Que j'aille.
Vai. — Veau.
Vaille, que tji. — Que j'aille.
Vaurlet. — Valet.
V'ci. — Voici.
Veheu, il a. — Il a vu..
Velot, il. — Il voulait.
Veyo, il. — Il le vit.
Vi. — Vieux.
Via. — Veau.
Vié, viet. — vieux.
Vinte. — Ventre.
V'la. — Voilà.
Von. — Van.
Vost. — Votre.
Vouci. — Voici.
Vouro, vos.— Vous voudrez (1).

---

(1) Je dois une grande partie de ces notes au glossaire roman wallon, de D. François, et aux renseignements, que M. l'abbé Nanquette a bien voulu me transmettre.

PATOIS DE LA COMMUNE DE SOMMEPY,

Arrondissement de Sainte-Menéhould (Marne).

Parabole de l'Enfant prodigue.

C'étouoit in homme qu'aouoit deus affants: v'la que l' pu jeune ai dit à sou père: — Y faut qu' vous m' donness' tortout ce ç' qui m'ervié d' mou biey. — L' père leuz ai don fait l' partache ed tortout ce ç' qu'il aouoit.

V'la qu' in pau apré, l' pu cadet d' ces deus affants, quand il ai yeu ramosseye tortout ce ç' qu'il aouoit, s'en ai annaleye dans in païs benne long, oùs qu'il ai dispenséye sou biey â faisant des bamboches, quand il ai yeu mengi tourtout, la qu'gn' é v'ni enn' grande famine dans ç' païs la. Il a don qu'manci à choir dans l' bésoin; quand il ai veuye ça, y s'ai éteye agagi cheu in homme, qu'aouoit tout plein d' pourcios. On l'ai tout d' suite avoyé dans les champs pou les gardéye. Il arouoit benne volu mangi d's écaurces aveuz eux; mais c'é qu' personne enne l'y an ai volu donnéye.

La comme y s' disouoit toujou à lu même: — coubenne ce qu' gn' é d' domestiques aux gaches d' mou père, qu'ont pus ed pain, qui n'eus â faut: et mi j'su toutla à mori d' fain. Y faut qu'éch meu l'vèse et pis qu'éch voss' trouver mou père et pis qu'ech li diss': — Moun père, j'a péchi conter l' ciel et conter yous. Je n' su pu digne d'éte vot' garçon. Traitèm' comme yeun dés steux, qui sont à vos gaches.

Y s'ai don annallaye cheu sou père. Il étouoit portant aco biey long, quand sou père l'ai veuye: il ai couri aud'vant sou garçon; et pis quand il ai étaye tout d'vé luye, il a sentu qu' ses entrailles an équié émusses d' compâssion. Il l'ai abrassi tout d' suite. Et pis son garçon l'y ai dit: — Mou père, j'a péchi conter l' ciel et conter l' ciel et conter vous. Je n' douvreuye pu êt appeley vot fi.

Mai sou papa ai tout d' souite dit à ses domestiques: — appaurtez sa promière raube et pi v'li mettrez. Mettez-li étouin agniot à son doigt, et pis des souyés à ses pieds. Amain. nez l' vios gras toutla: touell'. Mangeans, régallans nous

Puisque mou garçon étouait maur mô et qu'il est ressuscitcye: il étouait perdu, et il est r'trouveye.

Il ont donc fait des bonnes bouss'tifailles. Pendant ç'temps là l' pu vieux d' ces deus affants, qu'étouoit aux champs, ai r'venu. Quand il ai étéye d'vé la maison, il ai attendu l' son des instrouiments, l' brû des s'teux, qui dansié.

Il ai appelleye queuqu-z' un, et pis il ai d'mandé quoi ç' n'aouoit — en ly ai répondu qu' c'étouoit pa ç' que sou frère étouoit r'v'nu, qu' sou père aouoit fait touer l' viot gras pas ç' qu'il étouoit trop content de reoir son garçon biey portatif.

Ça l'ai fachi si fort qu' n' voulouoit pu rentrer cheuz eux. Son père ai toussuite sourtu pou ly dire ed v'ni.

Il y ai répondu: — V'la dréja lontemps qu'ech vous serve: je n' v'a jamais désobéi dans riey drè qu' vous m'avez qu'mandéye; et pou tout' récompense j' n'a jamais riey yeu, pas tant seul'mâ in p'tit cabri pou m' réjoui aveuz mes camarates. Au lieu qu' vot aut fi, qu'ai mengi tortout sou biey aveu les femmes de riey, ai tortout ce ç' gn'é bon à la mison.

Sou père li ai repondu: — V'avez toujou éteye aveu mi, et ce ç' que j'a, c'é aussi benne à vous qu'à mi. Y fallouoit benne faire enne boustifaille et pis nous réjoui pouisque vot' frère étouoit môr et qu'il est ressussiteye, il étouoit perdu et il é r'trouveye (1).

—

Phrases diverses empruntées au patois de Sommepy.

Nous autes laboureuye y faut qu'onz eu soin ed tortout. Si on z'est pou faire in voyache, y faut appelleye ell' domestique et pi li dire: — ai tu mie la mauille ed grain dans les sacs? ai tu mis les paumes et pi les paumillons ed cotèye? ai tu appretaye ell' chair? ai tu sougni l' ch'fau? li ai tu laveye les pieds dans la glauille?

Eh benne! mets ta roche et tâche ed benne vâte mou fromâ et pi mou soile. Et pi ed'main, mès que tou soit er'venu, t'appretreye les bignots, l'airse, et pi la grosse chairue. Tu sais benne equ' j'avans des rouilles à faire.

---

(1) Tous les éléments de ce chapitre nous sont envoyés par M. l'abbé Voisembert, curé de Sommepy.

N'oblie mi d'em rappaurteye, ce ç' qu'ich' t'a dréja qu'mandéye, in estrinque ou ine clifue, in pallon ou in ech'touire, in hoiot, in requiot, (tache qu' n' soit mi corblu ,) in flayot, in ramon, in platlet, in chouffiot, in pelon avec le couvercieau, enne rasette, enne ragusette, enne brousse, des epâs pou mett' lâmie, in craâma; in caurnet, et queuque beuzons d'auilles.

Y m' faut étout des chum'nons, in vaillin, des drangries, du rigolet, des prougnots, des caillots, des caurennes, du savlon.

Si gn'ai des balosses, t'â rappaurtereye étout. Tou sais benne equ' j'aime biey casser les caquillons, qui sont eddans, et qu'ich' n'haï mi les pouillettes.

Quiés! v'la qu' ich' pense au prome à ma fouaine : y m'a faut portant yeune. Allons! prends ta courgie et pi vas-t-à.

—

Allons! j'a tout plein à queude anue : ech' vas laveye mes mains dans l' déjeuneye, qu' est dans l' glassoi. C'mâ ça qu' el paurjon n'est mi aco à la soupe? Il est portant loï aveu du fileye. — Appaurt' mou mou guinquiot et mou susiot, ta cotte, tou jacson, ta purette à côrset, ta banette, tou bonnet, tou calot. — Tortout s'rai fini pou la sortie. Vas m' qu'ri des agrapins, des pourplettes et pi enne blouque.

Quand t' areu in pau mal à la jau! y n' fait mi tant d' vât! n'eus mi peuye! marche.

Tes doïles ed faisons mal? Teu n' t'â plaindeu mi t' à l'eure, quand tou joueu aveu des équergnots. Allons! enn' fais mi tant d' marances.

Tou véreye nous qu'ri d' la grouette ed viot por nous soupeye. Et quand tou mettreye la tale, tou n'oublierai mi l' câbot pou éteinde not' chandelle (1).

—

Allons, av'nez, ma Ninie. Qu'est-ce qui v'ai mis du nana dans vot' banban? C'eye au moins éteye l' Nonnon. — Nez bon la vot' tutute. — Allons joujoute au dandan : vous oirez les biots pâpâs. — Y n' faut mi equ' vous marchess, piss' v' avez du bôbô à vos pilots. — Allons, donnez vos minottes. — Quoi ç' vous mangez, ma chatte? c'est du ba-

---

(1) Cette conversation parait avoir lieu entre une mère et son enfant.

bâque ! Ç'a vous fereye mal à vos biquas : y sont déja assez douilles. — Regardez don la belle cacaille. Ouvrez don vos p'tits nunueyes : vous n' peuvez pu? Et benne, av'nez faire nainéye dans l' bon dâdo (1).

—

Mou ouvrage est finite mi : Et ti, tou ouvrache est elle faite?

— Elle est finite étout, benne aco in moument. Et mès que y soit passeye, ech' tou donnera yauque. Pe-tête equ' ça nâ s'rai mi ce ç' qu' tou vaureu biey. Mais passi ti, â nallant p' d'vé ç' marchant d' lives la, t'arai ed quoi choisir.

Entrans : abaud' don in pau. — V'la l' maite la bas : vas l' qu'ri. Mi, ech' ress' toutla.

— Quoiss' tou dis? equ' j'y vasse? mais nou moi la; j'en' veux mi.

— Ecoute ! tou ly dirai barma comme n'a : — Moussieu... equ' tou m' fais dou assotir ed toujou clamer comm' n'a!

Tou n' ouois don mi clair? eh benne! ech' vas t' lumer. Mais qu'mâ ça qu' tu quele toujou ? Tou n' fais qu' gaviner.

J' su odeye.

— Tou su c'orant ! bé, viez d' couchi benne vîte. Ai tu faim? Oh! comme tou mâquilles. Laisse tou pain tout la. Quiez, v'la tou bounet. Affules-tu ! mais tou croule ! — C'est t'i que t'ai froid? J' vas ravorilli l' feuye pou qu' bon-zé chaud. Couche-tu : enn' tou déganle mi. — Comme tou v'la oiffi ! J'enn' t'a portant mi dégatilli. Allons dors vitemâ !

—

Verbes Être *et* Avoir.

J' su. — Je suis.	J' s'ra. — Je serai.
Tou su. — Tu es.	Tou s'rai. — Tu seras.
Il est. — Il est.	Y s'rai. — Il sera.
J' étans. — Nous sommes.	J' s'rans. — Nous serons.
V' étez. — Vous êtes.	Vous s'rez. — Vous serez.
Y sont. — Ils sont.	Y s'ront. — Ils seront.

(1) Ces propos s'adressent à un enfant en bas âge.

J'éteu. — J'étais.
T' éteus. — Tu étais.
Il étouoit. — Il était.
J' équiez. — Nous étions.
V' équiez. — Vous étiez.
Il équiez. — Ils étaient.

—

J'a éteye. — J'ai été.

J' s'reu. — Je serais.
Tou s'reu. — Tu serais.
Y s'rouoit. — Il serait.
J' seriez. — Nous serions.
Vous seriez. — Vous seriez.
Y seriet. — Ils seraient.

—

J'areu étaye. — J'aurais été.

—

J'a. — J'ai.
T' ai, t'é. — Tu as.
Il ai, il é. — Il a.
J' avans. — Nous avons.
V' avez. — Vous avez.
Il ont. — Ils ont.

—

J'aveu. — J'avais.
T' aveu. — Tu avais.
Il aouoit. — Il avait.

—

J'areu. — J'aurais.
T'areus. — Tu aurais.
Il arouoit. — Il aurait.
J'ariez. — Nous aurions.
V' ariez. — Vous auriez.
Il ariet. — Ils auraient.

J' aviez. — Nous avions.
V' aviez. — Vous aviez.
Il aviet. — Ils avaient.

—

J'ara. — J'aurai.
T' arai. — Tu auras.
Il arai. — Il aura.
J' arans. — Nous aurons.
V' arez. — Vous aurez.
Il aront. — Ils auront.

—

Qu' j'eus. — Que j'aie.
Que t'eus. — Que tu aies.
Qu'il eut. — Qu'il ait.

—

Il a yeu. — Il a eu.
J'avons yeu. — Nous avons eu.

—

GLOSSAIRE.

A, an. — En.
Abrassi. — Embrasser.
Abaud' don. — Regarde donc.
Aco. — Encore.
Affant. — Enfant.
Affuleye. — Coiffer.
Agagi. — Engager, louer.
Agniot. — Anneau.
Agrapin. — Agrafe.
Airse. — Herse.
Anue. — Aujourd'hui.
Appeleye. — Appeler.
Appretaye. — Appréter.
Assotir. — Impatienter.
Auille. — Oie.
Auprome. — Seulement, de suite.
Aute. — Autre.

Aveu, aveuz. — Avec.
Avoyé. — Envoyé.
Babaque. — C'est sale.
Balosse. — Prune.
Banban. — Tablier.
Banette. — Tablier.
Barmo com' n'a.— Bien comme ça.
Bennon. — Bien.
Beuzon. — Plume.
Biey. — Bien.
Bignot. — Binette.
Biquas. — Dents.
Blouque. — Boucle.
Brousse. — Brosse.
Cabot. — Eteignoire.
Cacaille. — Lune.
Caillot. — Noix.
Calot. — Serre-tête.
Camarate. — Camarade.
Caquillons. — Noyaux.
Caurenne. — Noisette.
Chair. — Char, voiture.
Chairue. — Charrue.
Char. — Chair, viande.
Cheu, cheuz. — Chez.
Ch'fau. — Cheval.
Choufflot. — Soufflet.
Chum'non. — Chenet.
Clamer. — Crier.
Clifue. — Seringue.
C'mâ. — Comment.
Conter. — Contre.
Corblu. — Courbé.
Coteye. — Côté.
Cotte. — Robe.
Coubenne. — Combien.
Courgie. — Fouet.
Couri, il ai. — Il a couru
Couverciot. — Couvercle.
Crama. — Crémaillère.
Croler. — Trembler.
Dado. — Lit, coucher.
Dandan. — Eglise.
De. — Te.
Déganter. — Tirer de cachette.
Dégatiller. — Châtouiller.
Doiles. — Doigts de pied.
Douille. — Sensible.
Douvreuye, je. — Je devrais.
Drangries. — Dragées.
Drè. — Dès.
Dréjà. — Déjà.
D'vé. — Vers.
Ech, eche. — Je.
Ech'touire. — Pelle.
Ed. — De.
Ell'. — Le.
Emusse. — Emue.
Enne. — Une.
Epas. — Marche.
Eque. — Que.
Equergnots. — Hannetons.
Ervié, il. — Il revient.
Estringue. — Seringue.
Eteinde. — Eteindre.
Eus. — Leur.
Fileye. — Fil.
Flayot. — Fléau.
Fouaine. — Fourche en fer.
Fourmâ. — Froment.
Gaches. — Gages.
Gaviner. — Pleurer.
Glassoi. — Evier.
Glauille. — Mare d'eau.
Grouette. — foie.
Guinquiot. — Etui.
In, ein. — Un.
Jau. — Joue.
Joueus, tu. — Tu jouais.
Joujoute, aller. — Aller promener.
Lâmie. — Devant la porte.
Laveye. — Laver.
Leuz. — Leur.
Long. — Loing.
Lu. — Lui.
Lumer. — Eclairer.

Luye. — Lui.
Mangi. — Mangé.
Mangeans. — Mangeons.
Marance. — Manière.
Maurfiller. — Mâcher.
Mauille. — Tas.
Mès que. — Pourvu que, dès que.
Mi. — Moi. — Ne, pas.
Mie, as tu. — As-tu mis.
Minottes. — Petites mains.
Mori. — Mourir.
Mou. — Mon.
Maineye. — Aller.
Nana. — Pain.
Nonnon. — Monsieur.
Noumoi. — Non pas.
Nunueyes. — Yeux.
Nutie. — Nuit.
Oder. — Fatiguer.
Oiffi. — Essoufflé.
Ouois, tu. — Tu vois.
Ouvrache. — Ouvrage.
Pâ. — Par.
Pâ dret. — Du côté, vers.
Pallon. — Pelle.
Pâpâs. — Images.
Partaiche. — Partage.
Passi ti. — Comme tu dis.
Pau. — Peu.
Paumes. — Épis.
Paumillons. — Petits épis.
Paurjon. — Poireau.
Paurplette.-- Porte d'agrafe.
Péchi. — Péché.
Pelon. — Poëlon.
Petete. — Peut-être.
Peuye. — Peur.
Pilot. — Pied.
Pis. — Puis.
Plaindeu, je m'. — Je me plaignais.
Por. — Pour.
Portatif. — Portant.
Portant. — Pourtant.
Pou. — Pour.
Pouillette. — Amande.
Peuisque. — Puisque.
Promière. — Première.
Prougnots. — Pruneaux.
Pu, pus. — Plus.
Purette. — Vêtement simple.
Queler. — Pleurer.
Queude. — Coudre.
Queuque. — Quelques.
Quiés. — Tiens.
Qu'manci. — Commencé.
Qu'ri. — Appeler.
Raboureuye. — Laboureur.
Ragusette. — Pierre à repasser.
Ramasseye. — Ramasser.
Ramon. — Balai.
Rasette. — Tasse de bois.
Rauille. — Sillon.
Ravoriller. — Remuer le feu.
Recrant. — Fatigué.
Regallans-nous. — Régalons-nous.
Réquiot. — Rateau.
Riey. — Rien.
Rigolet. — Réglisse.
Roche. — Sarrau.
Sav'lon. — Savon.
Saurtu. — Sorti.
Sentu. — Senti.
Seulmâ. — Seulement.
Si gn'ai. — S'il y a.
Soile. — Seigle.
Sou. — Son.
Souite. — Suite.
Soupeye. — Souper.
Souyé. — Soulier.
Steux. — Ceux-là.
Susiot. — Ciseau.
Tale. — Table.
Ti. — Toi.
Tortout. — Tout.
Tou. — Ton.
Toujou. — Toujours.
Toula. — Ici, là.

Tutute. — Mouchoir.
Vaillin. — Pelle à feu.
Vasse, que j'. — Que j'aille.
Vat. — Vant.
Vâte. — Vendre.
Vaureu, tu. — Tu voudrais.
Vereye, tu. — Tu iras.
V'ui. — Venir,
Volu. — Voulu.
Voyache. — Voyage.
Yauque. — Quelque chose.
Yeun, yeune. — Un, une.

Résumé des remarques de Grosley sur le langage encore usité à Troyes dans le XVIII[e] siècle.

A. — De. Le champ à Pierre.
Abre. — Arbre.
Adres. — Ardres.
Ain, aine. — Un, une.
An. — On.
Benin, pain. — Pain béni.
Berbis. — Brebis.
Berlan. — Brelan.
Bregier. — Berger.
Chemi. — Chemin.
Coutuzière. — Couturière. La lettre R au milieu des mots se prononçait comme le Z.
Ecuzie. — Ecurie.
Ein. — Un.
En. — On.
Ergarder. — Regarder.
Fourveyer. — Fourvoyer.
Fremer. — Fermer.
Fusin. — Fusil.
Guille. — Quille.
Mairosse. — La femme du maire.
Maîtrosse. — Maîtresse
Mati. — Matin.
Modre. — Mordre.
Neyer. — Noyer.
Odre. — Ordre.
Pauvrosse. — Pauvresse.
Pedre. — Perdre.
Persin. — Persil.
Persoir. — Pressoir.
Perter. — Prêter.
Pleyer. — Ploier.
Preutir. — Pétrir.
Que. — Tant que, tellement que. — Pourvu que, dès que.
Raidosse. — Rudesse.
Récuzer. — Récurer.
Remanger. — On se sert souvent en Champagne de la répétition des mots : ainsi on dit j'ai mangé et remangeras-tu. — J'ai bu et reboiras-tu. — Dans le poème de Growestein, écrit en patois de Possesse, on trouve : je — l'as prouvei ; prouvei je l'as.
Remin, saint. — Saint Remi.
Reviennont, ils. — Tous les verbes recevaient la désinence en *ont* à la 3e personne du pluriel.
Ruion. — Petite rue. La syllabe *on* mise à la fin des mots était un signe de diminutif.
Suillon. — Petit seau.
Vion. — Petite voie.

Notes sur la prononciation conservée dans les communes de Gourgançon, Semoine et Salon, situées dans le canton de Sézanne, arrondissement d'Epernay (Marne).

Mèze. — Mère.
Pèze. — Père.
Pant. — Pont.
Agnan. — Oignon.
Fendre. — Fondre.
Fondre. — Fendre.
Dia. — Diable.
Tale. — Table.
Étazer. — Écraser.
Couto. — Couteau.
J'ons. — J'ai, nous avons.
J'avions. — Nous avions.
J'alliains. — J'allais.
Je veniains. — Je venais.
Frèze. — Frère.
An. — On.

FIN DU Ier VOLUME.

